

DÉPARTEMENT DU NORD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS MUNICIPALES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

Aujourd'hui, à 18 H 15 le Conseil Municipal de Cappelles la Grande (28 membres en exercice), convoqué le 03 octobre 2025, s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.

Nombre de conseillers : présents : 25 ; absent excusé : 1 ; excusés représentés : 2 ;

Soit 27 votants.

Etaient présents :

Mme Sophie AGNERAY, Maire.

Stéphane GOKEL, Paulette WEIZMANN, Bernard CAIGNIEZ, Sylvie BOUSSEMAERE, Dominique BULTE, Bernard DEHEUNYNCK, Céline LEGRAND-BARET, Adjointes et Adjointes municipaux, Patrick DERYCKE, Martine DENECKER, Régis SCHILLEWAERT, Evelyne LEROY, Martine LAVOIGIER, Sylvestre KASPRZYK, Damien BERTELOOT, Thierry VERMEULEN, Olivier CORMERAIS, Laëtitia GOURNAY, Julien GOKEL, Alison VANHÉE, Arnaud BOURY, Alexandra BEAURIN, Maxime GRESSIER, Claudie HAEGMAN-PACOU, Sandrine MERLIN, Conseillères et Conseillers municipaux ;

Absent (e) s excusé (e)s : Anthony DESTEIRDT, conseiller municipal

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Lemaire D. (à Mme LEGRAND-BARET), Thierry MORGAND (à Mme MERLIN), conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. MAXIME GRESSIER

Publication et affichage de la liste des délibérations : avant le 16 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025/04/27

OBJET : CUD – RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORTEUR : MME SOPHIE AGNERAY - MAIRE

Délibération 2025/04/27 : CUD – RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTE FINANCIER UNIQUE

Madame la maire rappelle que conformément à la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Communauté urbaine de Dunkerque doit nous adresser son rapport annuel d'activités, ainsi que son compte financier unique.

En vertu de l'article L.5211-39 du CGCT, ce rapport d'activités et ce compte financier unique doivent être présentés au Conseil Municipal lors d'une séance publique.

Madame la maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités et du compte financier unique de la Communauté urbaine de Dunkerque pour l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,**

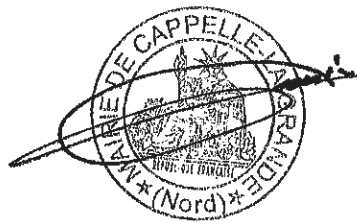
- **PREND ACTE du rapport d'activités et du compte financier unique de la Communauté urbaine de Dunkerque pour l'année 2024 ;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance publique,
Les jour, mois et an susdits.
A Cappelleville la Grande,
La Maire,
SOPHIE AGNERAY



Le secrétaire de séance,
MAXIME GRESSION



Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 059-215901315-20251009-DELIB20250427-DE



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PARTIE I. LES ACTIONS DU TERRITOIRE EN CHIFFRES : GRANDES MASSES ET GRANDS EQUILIBRES	4
A. Présentation du territoire communautaire et de son projet.....	5
B. Les grandes masses du CFU 2024	8
C. Les grands équilibres du budget	11
PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE.....	13
A. Des recettes de fonctionnement qui poursuivent leur dynamique	14
B. Des dépenses de fonctionnement en augmentation contrôlée	22
C. Les soldes d'épargne	32
PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	34
A. Des dépenses d'investissement toujours soutenues	36
B. Le mode de financement des investissements marqué par un recours à l'emprunt à la baisse.....	45
C. La dette et sa gestion : un endettement en augmentation mais sécurisée	46
PARTIE IV. LE PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA CUD.....	58
A. Les délégations de service public.....	59
B. Les sociétés.....	60



INTRODUCTION



Chaque année l'adoption du compte financier unique (ex compte administratif) est une étape importante de la vie communautaire. Il permet à la collectivité de mesurer l'exécution réelle des prévisions budgétaires adoptées par le Conseil communautaire.

Conformément au projet de territoire, l'année 2024 aura été plus particulièrement marquée par la préparation et le soutien à l'implantation de gigafactories, l'aide au développement de la plate-forme industrialo-portuaire, la rénovation et l'aménagement de voiries et d'espaces publics ou encore la poursuite de la politique de renouvellement urbain et de rénovation urbaine.

Ces différentes actions traduisent l'action volontariste de la Communauté Urbaine de Dunkerque en faveur du développement de son territoire afin de préparer les enjeux de demain et d'être à la hauteur des défis climatiques, environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques qui l'attendent.

Comme les années précédentes, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été recalculé à l'aide de nouveaux mécanismes permettant une valorisation de cette dotation versée aux communes. Par ailleurs, la CUD continue de prendre en charge la totalité du fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes, et aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Cette année, en application de la loi de finances pour 2024, le CFU comporte une nouvelle annexe dite « annexe environnementale des collectivités locales » qui a vocation à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cet état présent les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Pour 2024, seules certaines dépenses d'investissement sont concernées (17 natures) et cette évaluation doit progressivement s'étendre.

Partie I.



Les actions du territoire en chiffres : Grandes masses et grands équilibres du compte financier unique 2024

PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET DE SON PROJET

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Carte d'identité

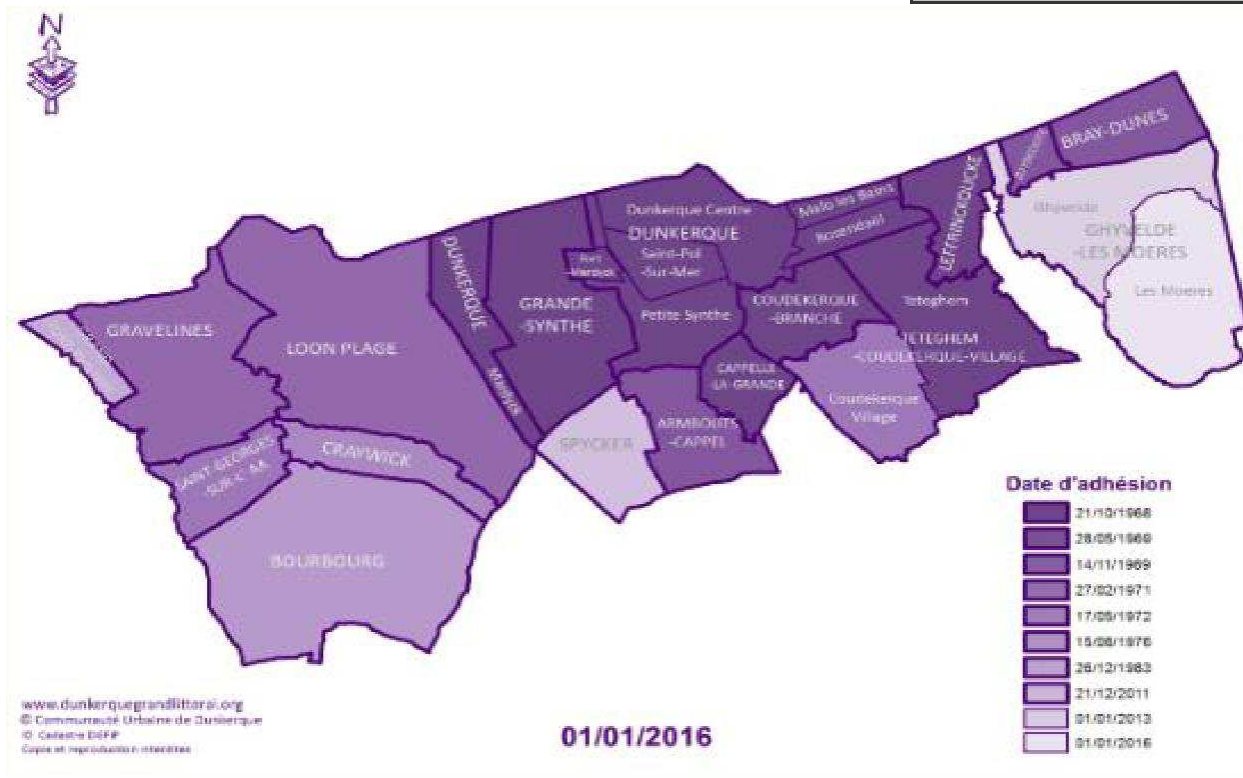
Population DGF: 200 629 habitants
 Date de création : 21 octobre 1968
 Nature juridique : EPCI à fiscalité propre
 61 conseillers et conseillères communautaires
 Superficie : 306,73 km²
 Nombre de communes : 17



Chiffres clés 2024

Le budget : 640 M€
 Les dépenses de fonctionnement : 482 M€
 Les dépenses d'investissement (équipement) : 121 M€
 Reversement aux communes : 144 M€
 Dont attribution de compensation : 92,5 M€
 Dont DSC : 51,5 M€
 Le montant des annuités d'emprunts : 43 M€
 Dette au 31/12 : 554 M€
 Nombre de budgets : 7 budgets dont 6 budgets annexes





Le projet de territoire présenté au conseil communautaire du 09/02/2023 s'articule autour des axes suivants qui guident l'action communautaire :

Axe 1 : Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire

Après une période de baisse de sa population et une image négative véhiculée de notre territoire, (industrie...), celui-ci a inversé cette représentation pour continuer son développement grâce à :

- Une politique active de diversification économique, propice à attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois.
- Une politique d'aménagements urbains soucieuse de solidarité, pour le bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux.
- Des initiatives d'envergure régionale et nationale de nature à faire rayonner notre territoire au-delà de ses frontières.

L'ensemble de ces leviers contribue à renforcer l'attractivité du dunkerquois.

Axe 2 : Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale

L'enjeu est de préparer les mutations, gérer les transitions et inventer le territoire de demain.

- D'une part en améliorant le cadre de vie (en accélérant l'intégration dans nos politiques publiques des enjeux de santé, d'environnement, etc, ...),
- D'autre part en répondant aux impératifs de la transition écologique et du développement durable.

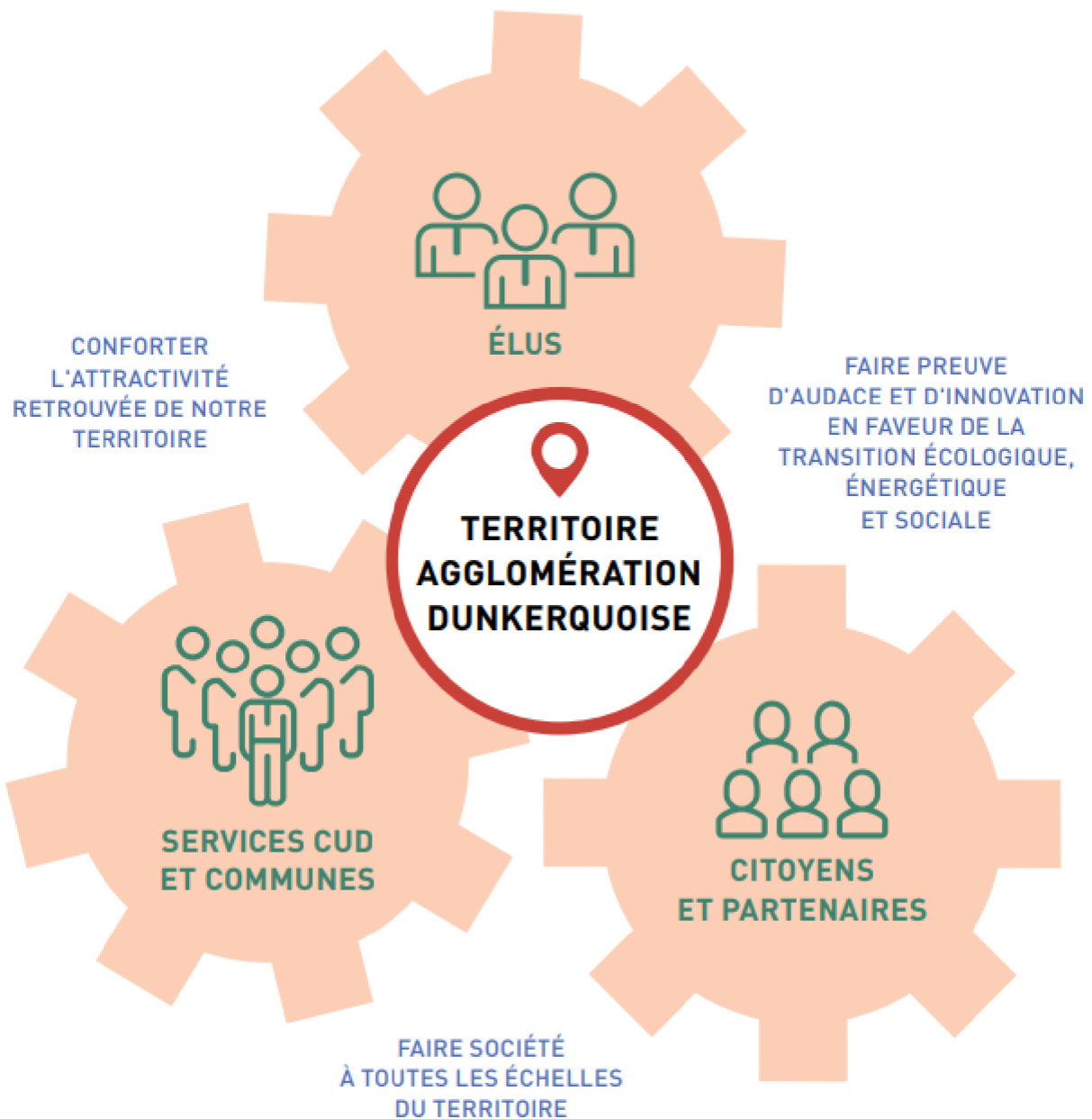
Axe 3 : Faire société à toutes les échelles du territoire

L'enjeu est de créer et recréer du lien social et le collectif à toutes les échelles de quartiers de l'agglomération. De la gouvernance avec les partenaires du territoire, aux politiques événementielles, il convient d'amplifier le développement de la participation citoyenne et des démarches d'éducation populaire.

**DES ENJEUX
POLITIQUES**

**UNE IMPLICATION
DES ACTEURS**

**UNE APPROCHE
TRANSVERSALE**



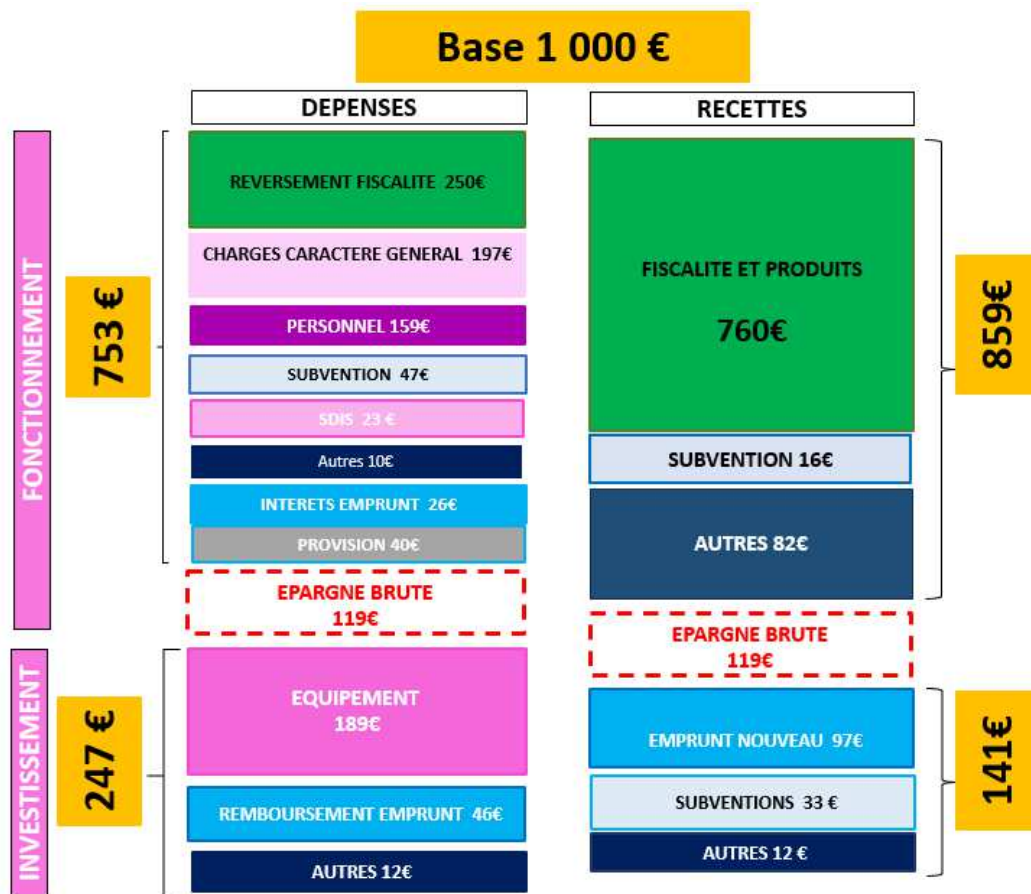
LES GRANDES MASSES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les grandes masses du Compte Financier Unique 2024 témoignent d'une année au programme d'investissement ambitieux.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 558M€. Elles sont en augmentation de 3,6%. Les dépenses de fonctionnement atteignent 482M€ soit une hausse de 0,6%. En conséquence, la Communauté urbaine de Dunkerque enregistre une augmentation de l'épargne brute de 27%. L'épargne brute atteint 76M€ en 2024 au lieu de 59,5M€ en 2023, soit un niveau qui permet la poursuite du programme d'investissement ambitieux défini pour ce mandat.
- Grâce aux recettes propres d'investissement (24M€) et aux nouveaux emprunts (62M€), la Communauté urbaine de Dunkerque a pu financer ses investissements, en diminution de 10% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par l'aide directe à l'implantation des gigafactories avec la subvention à titre exceptionnelle versée à la société VERKOR de 30M€ en 2023 et qui ne s'est donc pas répétée en 2024.



Présentation illustrée des dépenses et recettes sur une base de 1000€

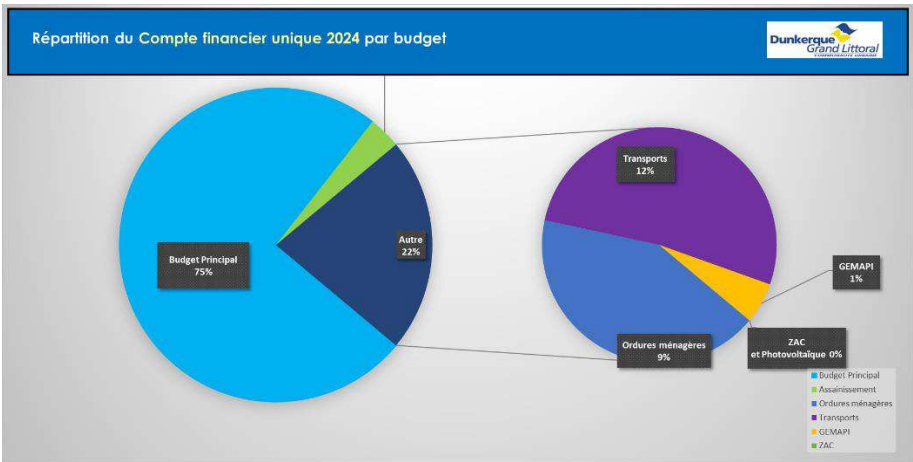


Sur une dépense de 1000€, 753€ concerne des dépenses de fonctionnement contre 247€ de dépenses d'investissement dont 46€ de remboursement d'emprunt.

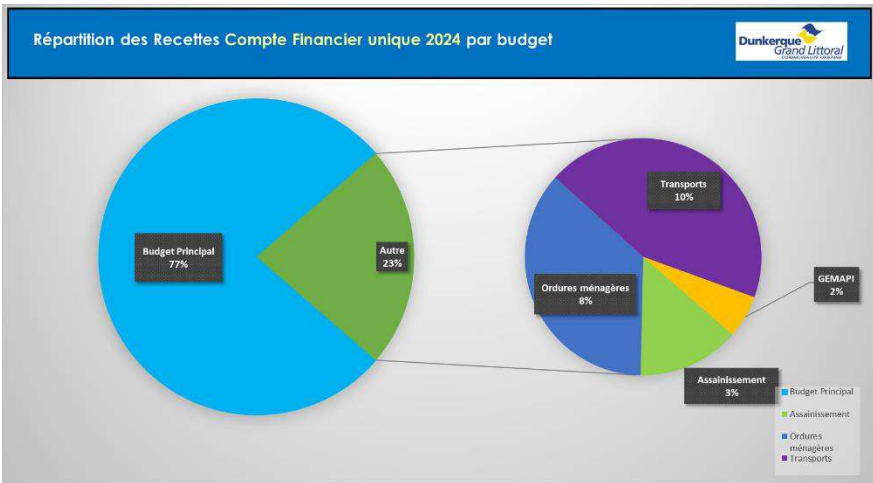
Sur 1000€ de recettes, 859€ concernent des recettes de fonctionnement dont 761€ de fiscalité contre 141€ de recettes d'investissement dont 97€ d'emprunts nouveaux.

Vue synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets
 (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus)

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	358,07	119,15	477,22	74,52%
Budgets Annexes	124,01	39,15	163,16	25,48%
Assainissement	7,12	14,29	21,41	3,34%
Ordures ménagères	46,15	13,80	59,95	9,36%
Transports	66,67	7,10	73,77	11,52%
GEMAPI	4,06	3,90	7,96	1,24%
ZAC	0,00	0,00	0,00	0,00%
Photovoltaïque	0,01	0,06	0,07	0,01%
TOTAL	482,08	158,30	640,38	100,00%



Budgets (en Millions d'euros)	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	436,804	65,405	502,21	77,26%
Budgets Annexes	121,320	26,526	147,85	22,74%
Assainissement	16,329	4,307	20,64	3,17%
Ordures ménagères	44,088	9,626	53,71	8,26%
Transports	55,938	8,878	64,82	9,97%
GEMAPI	4,960	3,657	8,62	1,33%
Photovoltaïque	0,006	0,058	0,06	0,01%
TOTAL	558,12	91,93	650,06	100,00%



LES GRANDS EQUILIBRES

Fonctionnement

Indicateurs	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
Epargne brute	56,510	59,517	76,044	16,527	27,8%
Epargne nette	26,002	30,822	46,718	15,896	51,6%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0%
Résultat cumulé	29,271	28,705	40,023	11,318	39,4%

Nature		Catégorie détaillée	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recette	Totaux	490,226	544,514	565,974	21,460	3,9%
		Réel	486,340	538,495	558,124	19,629	3,6%
		Fiscalité directe - Dotation -Subvention fiscales - AC- TE	359,065	369,778	375,143	5,365	1,5%
		Délégation de service public transport	3,600	36,188	5,183	-31,005	-85,7%
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	30,858	32,681	34,021	1,340	4,1%
		Versement mobilité	36,305	41,973	45,161	3,188	7,6%
		Subventions	5,700	7,379	10,707	3,328	45,1%
		Autres produits (autres produits+ventes produits div	18,391	16,057	53,627	37,570	234,0%
		Redevance assainissement	14,106	14,713	14,630	-0,083	-0,6%
		FPIC encaissé	5,600	5,241	5,080	-0,161	-3,1%
		Subventions et primes à reverser	0,850	0,974	0,969	-0,005	-0,5%
		Taxe GEMAPI	3,396	3,399	3,446	0,047	1,4%
		Produits exceptionnels	7,719	8,865	6,981	-1,884	-21,3%
		Produits financiers	0,475	1,247	3,176	1,929	154,7%
		Reprise de provision	0,275	0,000	0,000	0,000	0,0%
	Ordre	Totaux	3,886	6,019	7,850	1,831	30,4%
		Opérations d'ordre	1,100	1,185	1,122	-0,063	-5,3%
		Autres opérations d'ordre	2,786	4,834	6,728	1,894	39,2%
	Dépense	Totaux	460,955	515,805	519,712	3,907	0,8%
		Réel	429,830	478,978	482,087	3,108	0,6%
		Reversement aux communes	162,999	150,400	144,359	-6,041	-4,0%
		Charges de personnel	78,072	94,704	101,960	7,255	7,7%
		Délégation de service public transport	58,153	91,824	65,577	-26,247	-28,6%
		Charges du service public	54,281	62,151	60,435	-1,716	-2,8%
		Subventions	29,979	29,921	30,395	0,474	1,6%
		Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,490	17,502	15,906	-1,596	-9,1%
		SDIS	13,545	14,332	14,811	0,479	3,3%
		Frais financiers	8,902	13,568	16,969	3,401	25,1%
		Autres dépenses	3,008	4,078	5,708	1,630	40,0%
		Charges exceptionnelles	0,392	0,182	0,401	0,219	120,4%
		Provisions	3,009	0,316	0,030	-0,286	-90,4%
			0,000	0,000	25,536	25,536	0,0%
	Ordre	Totaux	31,125	36,827	37,626	0,799	2,2%
		Amortissement	23,648	23,705	24,771	1,066	4,5%
		Opération d'ordre	0,977	0,983	0,983	0,000	0,0%
		Autres opérations d'ordre	6,500	12,139	11,872	-0,267	-2,2%

Investissement

Indicateurs	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
Résultat investissement reporté	-15,518	-16,022	-28,136	-12,114	75,6%
Affectation de résultat	33,181	29,271	28,705	-0,566	-1,9%
Besoin de financement	-37,590	-39,655	-37,914	1,741	-4,4%

SECTION INVESTISSEMENT	Nature		Catégorie détaillée	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
	Recette	Totaux		92,989	158,726	158,426	-0,299	-0,2%
		Réel	Totaux	61,351	112,569	91,930	-20,638	-18,3%
			Emprunts	42,425	91,204	62,817	-28,387	-31,1%
			FCTVA	5,396	6,043	7,701	1,658	27,4%
			Subventions	11,259	12,481	13,922	1,441	11,5%
			Autres recettes	0,557	1,640	4,212	2,572	156,8%
			Taxe d'aménagement	0,885	0,853	2,931	2,078	243,6%
			Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348	0,000	0,0%
			Avances remboursables et participations	0,481	0,000	0,000	0,000	0,0%
		Ordre	Totaux	31,638	46,157	66,496	20,339	44,1%
			Amortissement	23,647	23,704	24,765	1,061	4,5%
			Opération d'ordre	7,991	22,453	41,731	19,278	85,9%
	Dépenses	Totaux						
		Réel	Totaux	120,040	178,018	158,301	-19,717	-11,1%
			Dépenses d'équipement	73,909	92,396	101,237	8,841	9,6%
			Remboursement de la dette	30,508	28,695	29,326	0,631	2,2%
			Subventions d'équipement	14,935	48,985	19,967	-29,018	-59,2%
			Autres dépenses	0,688	7,942	7,771	-0,171	-2,2%
		Ordre	Totaux	4,400	15,349	36,476	21,127	137,6%
			Opération d'ordre	4,400	15,349	36,476	21,127	137,6%

Partie II.



Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI POURSUIVENT LEUR DYNAMIQUE

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

- des recettes fiscales,
- des dotations de l'Etat, les subventions,
- le FPIC, les attributions de compensations
- les taxes et redevances

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors flux croisés), s'élèvent en 2024 à 558,124M€ contre 538,495 M€ en 2023. Les recettes sont en progression de 3,65% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est issue principalement de la fiscalité et du versement mobilité.

Recettes réelles de fonctionnement en augmentation

2023-2024 : +19,63M€/ +3,65%

2022-2023 : +17,56M€/ +3,66%

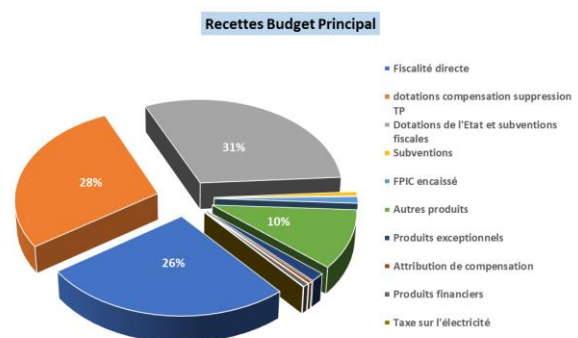
L'évolution des recettes sera analysée par budget et non par structure de recettes car elles sont différentes d'un budget à l'autre.

Budget principal : des recettes en progression (+ 10,55%)

Recettes réelles de fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	En %
Fiscalité directe	104,052	111,345	115,549	4,204	3,78%
dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457		0,00%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	129,411	132,765	133,665	0,901	0,68%
Subventions	3,620	2,543	3,023	0,480	18,87%
FPIC encaissé	5,600	5,241	5,080	- 0,160	-3,06%
Autres produits	8,908	9,453	45,713	36,260	383,56%
Produits exceptionnels	6,287	8,721	6,612	- 2,109	-24,18%
Attribution de compensation	1,277	1,618	1,881	0,263	16,25%
Produits financiers	0,228	0,857	2,740	1,883	219,66%
Taxe sur l'électricité	0,077	0,108	0,083	- 0,026	-23,74%
Total	381,917	395,108	436,804	41,695	10,55%

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de + 10,55 % (+ 41,695 M€). Cette hausse est due par l'encaissement d'une recette exceptionnelle (+36,495 M€) suite au contentieux avec l'Etat sur la DCRTP.

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 65 % de dotations et compensations de l'Etat, les 35 % restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.



Les recettes fiscales en progression :

115,55 M€ (+ 4,204 M€ ; + 3,78%)

Le total des ressources issues de la fiscalité directe représente 115,55 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2023 :

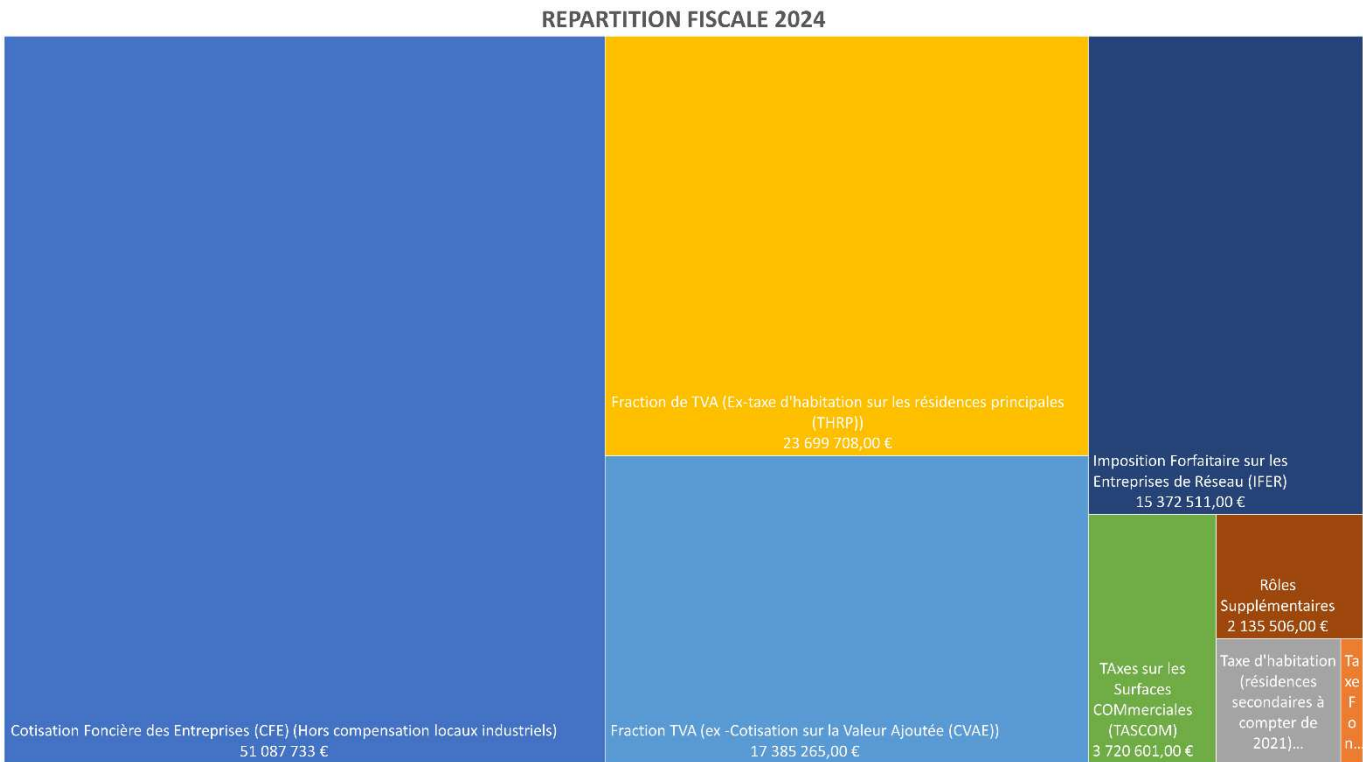
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** versée par les entreprises s'élève à 51,09 M€ (contre 48,84 M€ en 2023). Cette cotisation connaît une progression de + 4,6 % par rapport à 2023.
- Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont en légère baisse : 2,15 M€, contre 2,2 M€ en 2023.
- La fraction de TVA (ex-Taxe d'habitation sur les résidences principales) :** 23,70 M€ en 2024 contre 23,71 M€ en 2023.

Précision : En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a totalement disparu. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer en compensation une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

- Fraction de TVA (ex-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)) :** 17,39 M€ en 2024 contre 17,53 M€ en 2023, soit - 0,83%

Précision : jusqu'en 2022, la CVAE était versée aux collectivités territoriales : aux communes/EPCI à hauteur de 53 % et aux départements pour 47 %. Depuis le 1er janvier 2023, le produit de CVAE n'est plus reversé aux collectivités territoriales ; en contrepartie, elles perçoivent une compensation par l'attribution d'une fraction de la TVA.

- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) :** 15,37 M€ en 2024 contre 14,94 M€ en 2023, soit + 2,91%
- Les rôles supplémentaires** s'établissent à 2,14 M€ en 2024, contre 0,98 M€ en 2023.
- Les recettes de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** s'élèvent à 3,14 M€ en 2023 contre 3,72 M€ en 2024, soit + 18,40 %.



Les dotations en progression :

255,876 M€ (+0,944M€ ; +0,371%)

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle restent stables

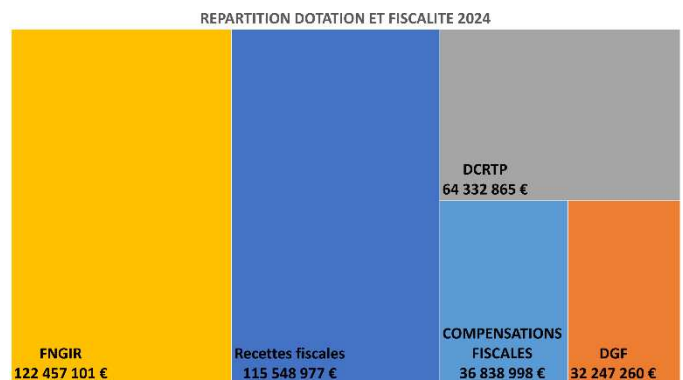
Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en stabilité par rapport à 2023.

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales augmentent légèrement

Elles regroupent, pour un montant de 133,665 M€ (+0,68% par rapport à 2023), les éléments suivants:

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) diminue pour atteindre 64,333 M€ contre 64,406 M€ en 2023, soit -0,072 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2024 : 32,247 M€ contre 32,381 M€ en 2023, soit -0,134 M€, soit - 0,41 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais, depuis la Loi de Finances 2019 et la réforme de la DI, la CUD n'a pas subi de baisse de cette composante et même, grâce à son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé, a connu une nouvelle évolution à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation (DC) qui constitue la deuxième composante de la DGF.

- **Compensation d'exonération locaux industriels** : à compter de 2021, la valeur locative des établissements industriels est réduite de moitié. L'Etat verse ainsi une compensation à hauteur de cette exonération. En 2024, cette compensation atteint 36,409 M€ contre 35,307M€, soit + 3,12 %.
- **Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2024 à 0,429 M€, contre 0,380 M€ en 2023.



Les subventions reçues en augmentation

3,023 M€ (+0,480M€ ; +18,87%)

Elles ont été versées à hauteur de 3,023 M€ en 2024, en hausse de 0,48 M€ par rapport à 2023 (2,54 M€).

Elles reprennent les subventions relatives à la mise en œuvre de projets, comme l'objectif de la neutralité carbone en 2030 ou la politique agricole et alimentaire.

SUBVENTION PAR OPERATION 2024	
En K€	
OPERATION	2024
AIRE D'ACCUEIL DE DUNKERQUE PETITE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,018
AIRE D'ACCUEIL DE GRANDE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,024
AIRE D'ACCUEIL DE TETEGHEM FONCTIONNEMENT	0,018
ARCHIVES SERVICE COMMUN	0,004
ASSISES DE LA JEUNESSE	0,006
CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE D'AGGLO (CLEA)	0,067
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FONCTIONNEMENT	0,139
ESCALE GRANDS VOILIERS EDITION 2025	0,100
GESTION MIGRATOIRE	0,368
HALLE AUX SUCRES LEARNING CENTER VD - FONCTIONNEMENT	0,060
LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	0,010
LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (ANAH)	0,005
MAINTIEN DANS L'EMPLOI AGENTS SITUATION DE HANDICAP FONCT	0,024
NPNRU FONCTIONNEMENT	0,537
OBJECTIF 2030 NEUTRALITE CARBONE	0,300
OBSERVATOIRE DU TOURISME	0,010
OPERATION GRAND SITE FONCTIONNEMENT	0,079
PALAIS DE L'UNIVERS ET DES SCIENCES FONCTIONNEMENT	0,009
PERSONNEL CUD	0,333
POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	0,465
PROJECT LUMACTE	0,094
PROJET TRANSFRONTALIER VEDETTE FONCTIONNEMENT	0,025
PROJETS NUMERIQUES D'AGGLO	0,029
SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE FONCTIONNEMENT	0,009
SIGNALISATION TRICOLEUR FONCTIONNEMENT	0,002
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE FONCTIONNEMENT	0,044
SUBVENTIONS EDUCATION - JEUNESSE FONCTIONNEMENT	0,010
SUBVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES FONCTIONNEMENT	0,207
VIE CULTURELLE D'AGGLOMERATION FONCTIONNEMENT	0,030
TOTAL	3,023

Le FPIC encaissé en diminution

5,080M€ (- 0,160M€ : -3,06%)

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas pour notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,08 M€ contre 5,241 M€ en 2023, soit -3,06 %.

NB : le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Un ensemble intercommunal peut ainsi être à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI et l'ensemble de ses communes membres, dans un

second temps entre les communes membres.

Les autres produits et produits exceptionnels

53,325 M€ (+34,151 M€ : +187,91%)

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en hausse à 45,713 M€ contre 9,453 M€ en 2023 (soit +36,260 M€). Les **produits exceptionnels** connaissent une diminution à 6,612 M€ contre 8,721 M€ en 2023 (soit - 2,109 M€)

Cette hausse s'explique essentiellement par l'encaissement du produit lié au contentieux relatif au FNGIR et DC RTP des sociétés Arcelor (26,486 M€) et Poliméri (10,010 M€).

L'attribution de compensation en légère progression

1,881M€ (+0,263M€ ; +16,25%)

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences.

Les produits financiers en augmentation

2,740M€ (+ 1,883M€)

Comptabilisés à 2,740 M€ en 2024 contre 0,857 M€ en 2023.

Ils correspondent essentiellement aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap et options) ainsi que la rémunération sur garantie d'emprunt liée à l'entreprise VERKOR.

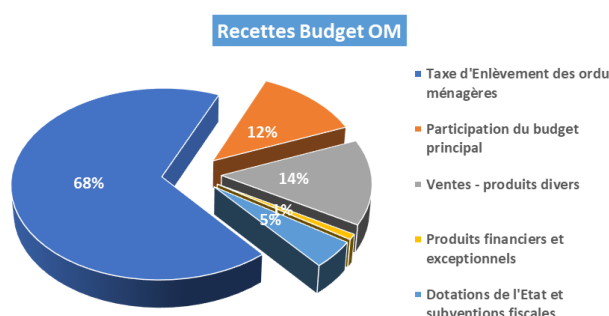
La taxe sur la consommation finale d'électricité

0,083M€ (-0,026 M€ ; -23,74%)

Elle est perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes de moins 2 000 habitants. Ces recettes s'élèvent en 2024 à 0,083 M€ contre 0,108 M€ en 2023.

Budget ordures ménagères : des recettes en augmentation (+5,83%)

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	30,858	32,681	34,022	1,341	4,10%
Participation du budget principal	7,432	10,790	6,294	- 4,497	-41,67%
Ventes - produits divers	8,706	5,491	7,283	1,793	32,65%
Produits financiers et exceptionnels	0,335	0,363	0,460	0,097	26,61%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,073	3,122	2,323	- 0,799	-25,60%
Sous total recettes réelles	47,404	52,448	50,382	- 2,066	-3,94%
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	39,972	41,657	44,088	2,431	5,83%



sont issues pour l'essentiel des produits des subventions ADEME, subventions liées à la filière emballage

Pour couvrir les dépenses de l'exercice 2024, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre s'élève à 6,294 M€, en baisse de 41%.

Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en hausse à 44,088 M€ (hors subvention du budget principal) en 2024. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2024 à 34,022 M€ (contre 32,681 M€ en 2023).

Le produit de cette taxe augmente de 1,34 M€ soit + 4,1 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse s'explique en partie par le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

Le poste **ventes et produits divers** en augmentation à 7,283 M€ contre 5,491 M€ en 2023, soit +1,793 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco- emballage et éco folio).

Les dotations et subventions fiscales en diminution à 2,323 M€ contre 3,122 M€ en 2023, soit - 0,799 M€. Ces recettes

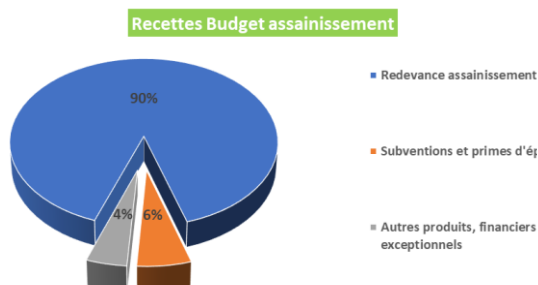


Budget assainissement : des recettes en baisse (- 2,29%)

Recettes fonctionnement budget Assainissement	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Redevance assainissement	14,106	14,713	14,630	- 0,083	-0,56%
Subventions et primes d'épuration	0,850	0,974	0,969	- 0,005	-0,52%
Autres produits, financiers et exceptionnels	1,370	1,025	0,730	- 0,296	-28,82%
Sous total recettes réelles	16,327	16,712	16,329	- 0,38	-2,29%

Près de 90 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.



En 2024, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 14,630 M€ contre 14,713 M€ en 2023 soit une baisse de 0,083 M€.

Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en diminution de 0,005 M€.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une légère baisse de 0,38 M€ entre 2023 et 2024 corrélée à l'évolution de la redevance assainissement.



Budget Transports : des recettes en diminution (-30,16%)

Recettes fonctionnement budget Transport	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Délégation de service public	5,187	36,188	5,183	- 31,005	-85,68%
Versement Mobilité	36,305	41,973	45,162	3,189	7,60%
Participation du budget principal	22,202	16,720	14,874	- 1,846	-11,04%
Subventions	1,980	1,674	1,720	0,046	2,73%
Autres produits et exceptionnels	0,243	0,254	3,873	3,619	1424,67%
Sous total recettes réelles	65,918	96,810	70,812	- 25,998	-26,85%
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	43,715	80,089	55,938	- 24,152	-30,16%

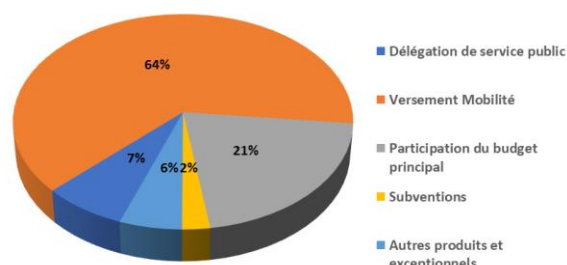
Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont diminué de 24,152 M€ (hors flux croisées). Les recettes se décomposent comme suit :

- Le versement mobilité, qui contribue à hauteur de 64 % au budget transports, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est de 2% depuis le 1er juillet 2022 . Cette recette est constatée à hauteur de 45,162 M€ en 2024 .
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 14,874M€ en 2024 contre 16,720 M€ en 2023 soit -11,04%.
- Les **subventions** reçues, ont été encaissées en 2024 pour un montant de 1,720 M€, elles restent stables par rapport à 2023. Ces subventions concernent, en 2024, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »
- Les recettes relatives à la **délégation de service public** sont en baisse à 5,183 M€ soit -31,003 M€ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par la régularisation

des écritures de TVA avec des montants équivalents en dépenses.

- Autres produits et exceptionnels** : les recettes s'élèvent à 3,873 M€ contre 0,254 M€ soit une hausse de 3,619 M€. Cela s'explique en partie par la régularisation de la contribution forfaitaire 2019-2023 et de la reprise de provision pour risque.

Recettes Budget transport



2



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN TRES LEGERE AUGMENTATION

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses et par budget.

Elles concernent les dépenses courantes et ordinaires de de la collectivité notamment :

- le charges de personnel
- les subventions versées aux associations
- les charges à caractère général

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés) s'est quai-stabilisé en 2024. Avec une stabilisation des charges structurelles.

Dépenses réelles de fonctionnement en augmentation

2023-2024 : +3,1M€/ +0,6%

2022-2023 : +49,1M€/ +11,4%

Les charges structurelles stabilisées par rapport à 2023

Les charges de personnel en augmentation

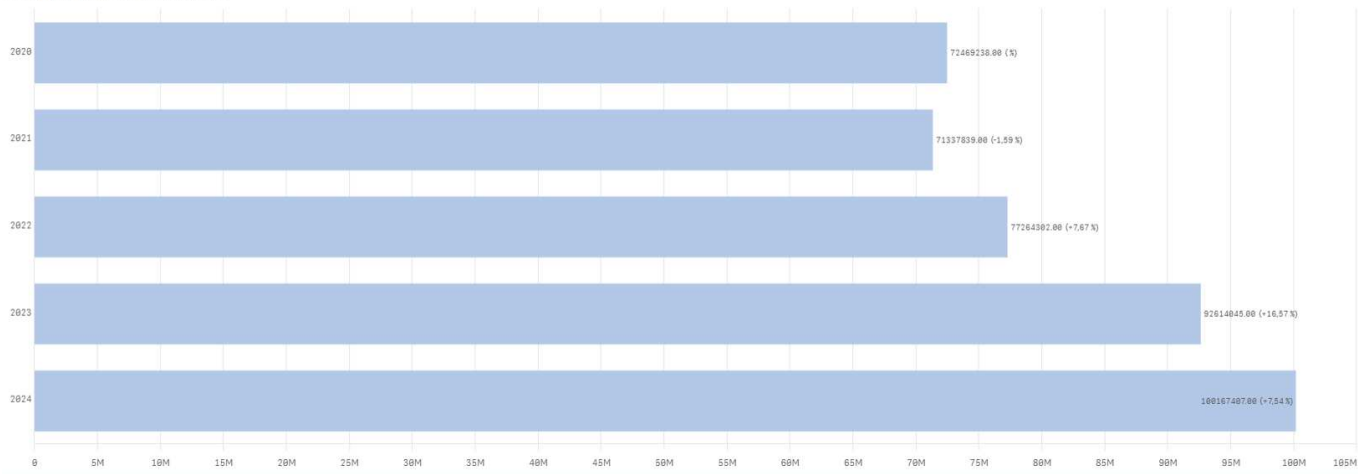
78,91€ (+2,682€ ; +3,5%)

LIBELLES EN M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	En %
BUDGET PRINCIPAL	59,501	76,287	83,381	7,094	9,30%
<i>Mutualisation</i>	6,532	18,476	23,049	4,573	
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	52,969	57,811	60,332	2,521	4,36%
BUDGET ORDURES MENAGERES	14,348	13,872	14,04	0,168	-3,32%
BUDGET ASSANISSEMENT	4,222	4,546	4,539	-0,007	7,67%
TOTAL Budgets	78,071	94,705	101,960	7,255	7,66%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	71,539	76,229	78,911	2,682	3,52%

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 7,25 M€ soit +7,66 % mais si on retraite ces dépenses du coût des services communs, l'augmentation n'est plus que de 2,6 M€ soit +3,52 %.

La masse salariale

Evolution de la masse salariale
 It taux d'évolution annuel, Mois: Tous mois



La composition de la masse salariale est la suivante :

TI+NBI	Autres rémunérations	Charges	Heures supp	Astreintes	Prévoyance
49 359 719€	22 731 140€	26 177 704€	768 922 €	131 842€	1 114 253€
49.22%	22.6%	26.1%	0.76%	0.13%	1.1%

Cette évolution est la conséquence de plusieurs éléments :

1/ Evolution des effectifs

Le solde entre les entrées et les sorties est de + 37 postes pour l'année 2024.
 Ce solde ne prend pas en compte, les arrivées lors de création de service commun.

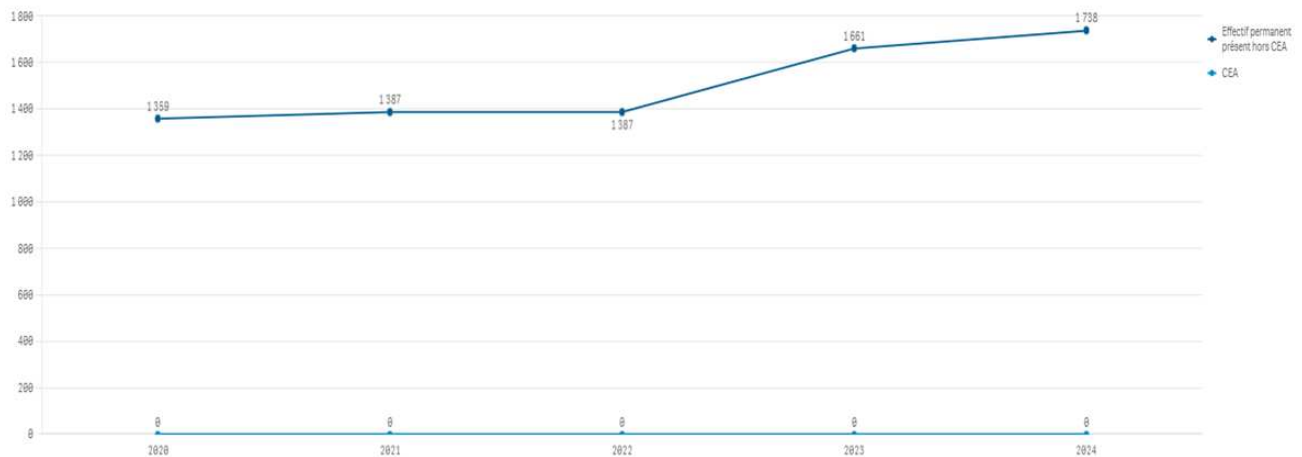


2/ Intégration des effectifs dans le cadre de la mutualisation

Cette évolution s'inscrit dans la continuité du processus de coopération et de mutualisation. Ainsi, l'intégration des agents de la ville lors de la création des services communs en 2024 représente 37 agents.

Aussi, l'ensemble des mutualisations

Evolution de l'effectif permanent présent au 1er déc. de chaque année



3/ Un recours aux contrats temporaires en augmentation

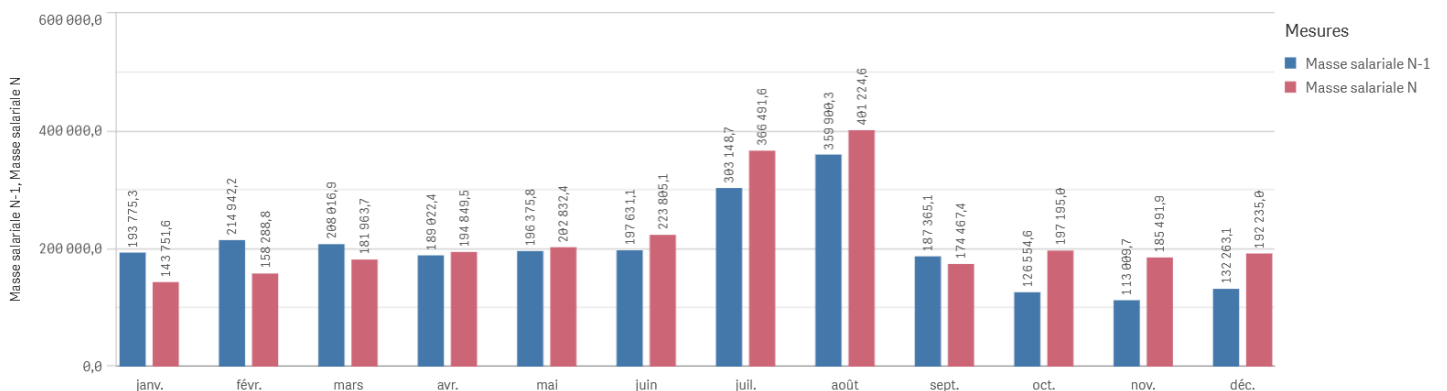
Sur le volet des recours aux contrats temporaires, pour du renfort, du remplacement ou pour des saisonniers, les dépenses 2024 sont en hausse (+8.02%) par rapport à l'exercice 2023.

L'évolution des contrats temporaires est

passée de 58 ETP à 71,2 ETP entre 2023 et 2024.

La DGATET est la principale consommatrice des contrats temporaires (58,5% en 2024 contre 62,3% pour 2023).

Evolution mensuelle comparée des dépenses de temporaires (SAIS,TEMP,VAC)



4/ La continuité du recours à l'apprentissage

Le budget consacré aux apprentis n'a cessé d'augmenter depuis 2017 atteignant en 2024 un réalisé de 344 777€. En 2024, 51 apprentis ont, sur tout ou partie de l'année, pu se former et travailler au sein de la communauté urbaine.

5/ Des dépenses exogènes

Face à une période d'inflation très marquée, une première augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique est intervenue en juillet 2023 à hauteur de 1,5%.

Le budget RH 2024 a donc été impacté par son application en année pleine, avec une dépense obligatoire de plus de 1,2M€.

L'année 2024 a également été impactée par la revalorisation des premiers grades de la catégorie B et C et l'augmentation de 5 points des grilles indiciaires pour l'ensemble des agents, pour un montant de 500 000 euros sur l'année 2024.

Il est à noter qu'il s'agit de mesures gouvernementales dont l'administration ne peut avoir la maîtrise et ce, sans compensation de l'Etat.

Les subventions en augmentation

31,745€ (+1,8M€ ; +6,1%)

LIBELLES En M €	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	en %
BUDGET PRINCIPAL	27,405	27,671	28,576	0,905	3,27%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,208	0,227	0,413	0,186	82,09%
BUDGET TRANSPORT	0,192	0	0	0,000	0,00%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,036	0,075	0,075	0,000	0,00%
BUDGET GEMAPI	2,025	1,948	2,680	0,732	37,59%
TOTAL Budgets	29,866	29,921	31,745	1,824	6,10%

Ce poste de dépense correspond aux politiques événementielles, sport, culture.... Il est en augmentation de 6%.



Les charges à caractère général :

Une baisse liée à des diminutions sur les budgets annexes

60,435 (-1,71M€ ; -2,8%)

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilées.

CHARGES A CARACTERE GENERAL*					
LIBELLES EN M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	en %
BUDGET PRINCIPAL	24,505	27,497	29,226	1,729	6,29%
BUDGET ORDURES MENAGERES	25,807	31,410	28,089	-3,321	-10,57%
BUDGET ASSAINISSEMENT	2,789	1,810	1,637	-0,173	-9,56%
BUDGET GEMAPI	0,811	1,172	1,203	0,031	2,65%
BUDGET TRANSPORT (hors DSP)	0,363	0,261	0,278	0,017	6,51%
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	0,006	0,000	0,001	0,001	
TOTAL Budgets	54,281	62,150	60,434	-1,716	-2,76%
BUDGET TRANSPORT - DSP	58,153	91,824	65,577	-26,247	-28,58%

orbu et Loon-PIePotovoltue et transport orD évolution non nificative

Ces charges diminuent de 1,71M€ en 2024 essentiellement du fait de la diminution des coûts d’énergie.

L’évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Pour le budget principal, l’évolution de ces charges est en augmentation de : +1,72M€, soit +6,29%.

Les principales augmentations sont liées à **des événements conjoncturels** : Jeux Olympique Paris 2024, préparation Escale des grands voiliers, adaptation salle Jean Dewerdtsuit à l’incendie de Sportica (+ 1M€).

Concernant le budget des ordures ménagères, la diminution des dépenses à caractère général en fonctionnement est de 3,3M€ en 2024, soit –10,5%. Cette diminution s’explique à par une optimisation du coût des contrats de prestations de services

Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général diminuer de 173K€ (-9,5%)

Le budget GEMAPI, +31K€ soit +2,65%

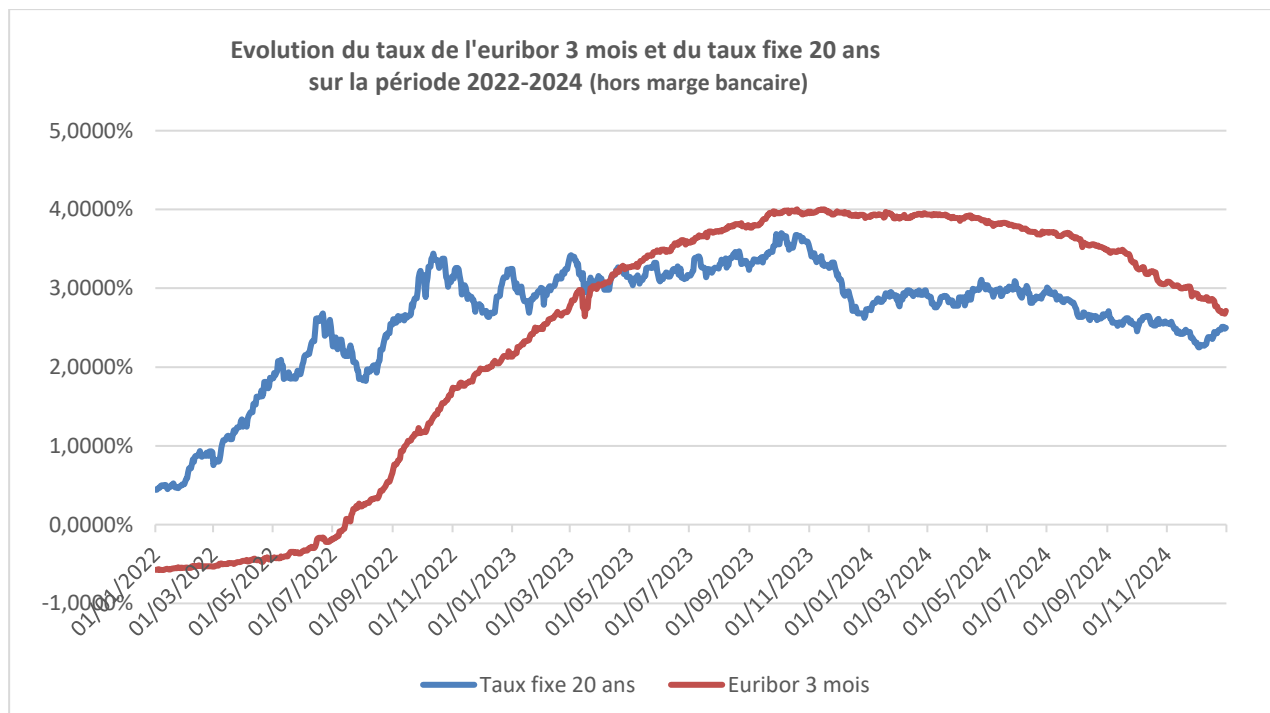
On note une augmentation liée aux études relatives à la défense contre les inondations.

Les frais financiers : en hausse sur l'exercice 2024,

13,9M€ (+1,56M€ ; + 12,64%)

Face à une forte inflation, la Banque Centrale Européenne a mis fin en 2022 à la politique monétaire accommodante menée pendant plusieurs années qui avait permis d'abonder le marché de liquidités et de maintenir des taux très bas. **Le contexte de resserrement monétaire** (avec 10 hausses d'affilée des taux directeurs de la BCE) s'est traduit à partir de juillet 2022, et surtout sur l'année 2023 par une forte hausse des taux courts (moyenne du taux de l'Euribor 3 mois constatée à -0,57% en 2021 contre respectivement 2,04% en 2022 et 3,24% en 2023) et des taux longs (moyenne du taux fixe hors marge constatée à 0,24% en 2021 contre respectivement à 2,04% en 2022 et 3,25% en 2023) associée à une hausse importante des marges bancaires qui a considérablement renchéri le coût de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales.

Compte tenu d'une inflation globalement maîtrisée, les banques centrales, et notamment la Banque Centrale Européenne, ont pu amorcer au cours de l'exercice 2024 leurs cycles baissiers des taux directeurs. Cela s'est traduit en zone Euro par un recul des taux courts monétaires au cours du 2^{ème} semestre 2024 (l'euribor 3 mois a débuté l'année à 3,91% pour la conclure à 2,71%) profitable à la dette souscrite à taux variable. Les conditions des nouveaux financements à taux fixes ne sont pas redescendues sur les niveaux qui prévalaient avant la remontée des taux, mais ont diminué également au cours de l'année 2024. **Les conditions de financement se sont donc globalement légèrement améliorées sur l'année 2024.**



Si l'impact de la hausse des taux (qui a débuté mi-juillet 2022) a été neutre sur l'évolution des frais financiers nets constatés sur l'année 2022 à 8,43M€ (contre 8,46M€ en 2021), ceux-ci ont été constatés en forte hausse au terme de l'année 2023 à 12,34 M€ soit +3,91M€ (+46,38%).

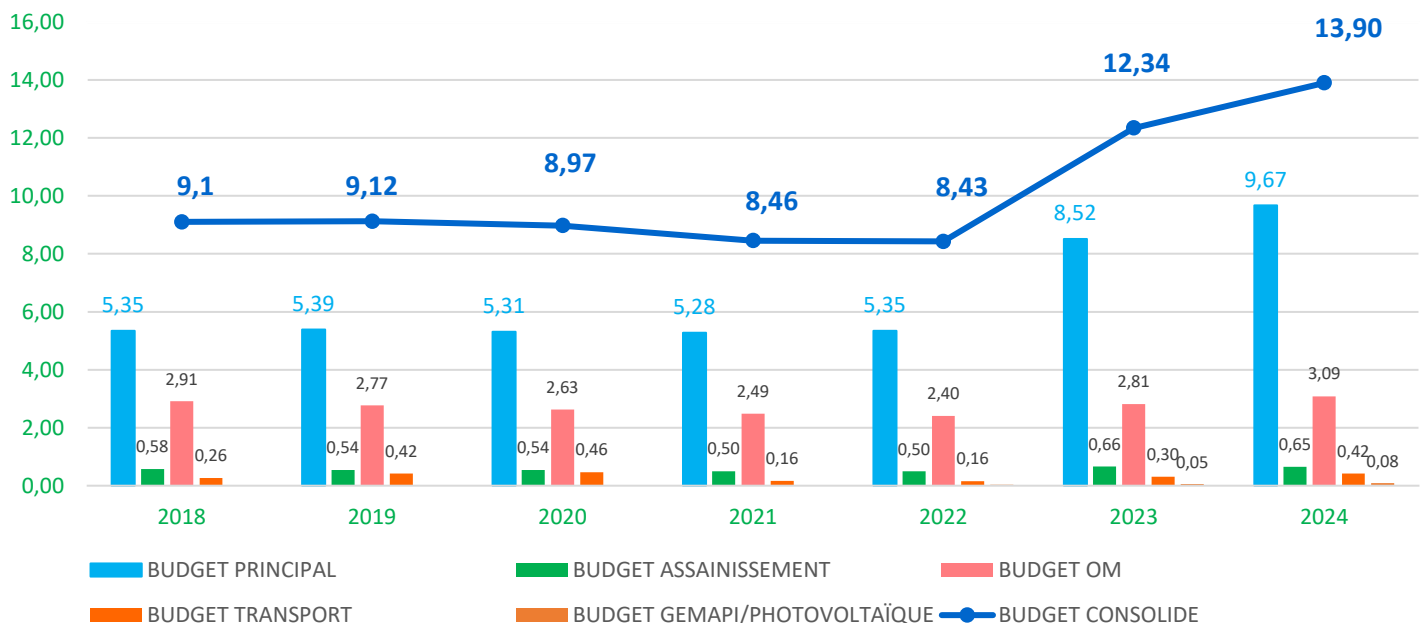
Cette tendance haussière s'est poursuivie sur l'année 2024, les frais financiers nets ont ainsi progressés de +1,56M€ (12,64%) principalement au regard de

l'évolution de l'endettement ces deux dernières années (+90M€).

Ceux-ci restent néanmoins contenus à 13,90M€, bénéficiant de produits financiers importants issus de la gestion de la dette et de la trésorerie de 2,625M€ (dont 0,913M€ au titre des opérations de swaps et options, dont 1,055M€ au titre de la rémunération de la garantie d'emprunt Verkor et 0,657M€ au titre des opérations de placement de trésorerie).

Evolution des frais financiers nets sur la période 2018-2024

(déduction faite des produits financiers)



La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations obligatoires : en stabilité

14,810M€ (+0,478M€ ; +3,34%)

Ce poste comprend la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) en augmentation par rapport à 2023 où la participation était de 14,332M€.

La solidarité envers les communes : l'effort se poursuit

144,3M€ (-5,85M€ ; -3,9%)

La solidarité communautaire se poursuit au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2024, 144 M€ ont été reversés aux communes membres pour environ 410 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 35% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 92,434 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, en diminution de 5,781M€ par rapport à 2023. Cette baisse provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS, DPSC, éclairage public...) et des nouveaux services communs créés. Elle s'accompagne du prélèvement sur la variation de la fiscalité des communes introduit dans le nouveau mécanisme de la DSC adopté en 2021.
- 51,832M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; en baisse apparente par rapport à 2023 (51,899 M€). Toutefois, en 2023, la CUD avait attribué aux communes une dotation exceptionnelle liée aux dépenses d'énergie à hauteur de 2 M€.

La contribution au fonds de péréquation horizontale (FPIC)

6,331M€ (-0,749M€ ; -10,58%)

Le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC, ce qui est le cas pour notre territoire.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 6,331 M€ en 2024 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, portant ainsi le montant 2024 à 10,825 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 6,331M€, contre 7,08 M€ en 2023, en diminution de 0,749 M€.

2022	2023	2024
------	------	------

FPIC NET

CUD	PART CUD	-	6 951 083	-	7 080 483	-	6 331 425	749 058
	PART COMMUNES	-	4 938 945	-	5 180 882	-	4 494 151	686 731
	TOTAL	-	11 890 028	-	12 261 365	-	10 825 576	1 435 789

COMMUNES	-	4 938 945	-	5 180 882	-	4 494 151	686 731
----------	---	-----------	---	-----------	---	-----------	---------

DSC COMMUNES

DSC	53 825 777	57 080 852	56 326 896	-	753 956
FPIC	- 4 938 945	- 5 180 882	- 4 494 151	686 731	
DSC NETTE	48 874 864	51 899 970	51 832 745	- 67 225	

Les charges exceptionnelles : une augmentation en 2024

401 K€ (+209K€ ; +120%)

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un

peu volatile à l'évolution des dépenses. La moitié de la dépense est liée à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2024, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 76M€, en hausse de 16,5 M€ par rapport à 2023, soit un taux d'épargne de 13,6%. Au CA 2023, elle était constatée à 59,5 M€, avec un taux d'épargne de 11,1%.

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un **taux d'épargne brute de 13,6 % fin 2024, au-dessus du seuil minimum de 10% fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2021-2026.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). **Fin 2024, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 93 M€ contre 73,08 M€ en 2023.**

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette.

Le taux d'épargne de gestion était de 16,66 % fin

2024 et 13,57% fin 2023.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financée. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. **L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2024 à 46,7€M. Fin 2023, elle était constatée à hauteur de 30,8M€, soit une augmentation de 15,8 M€ liée à une augmentation des recettes.**

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute.

La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans en consolidé, compte tenu de la rigidité de la

structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine s'établit pour sa part en consolidé à 7,3 années fin 2024.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios (données budgétaires non retraitées)

CA 2024	
en M€	
EPARGNE DE GESTION	93
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	16,6%
EPARGNE BRUTE	76
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13,6%
EPARGNE NETTE	46,7
ENDETTEMENT	554
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,3 années

Il s'agit de données non retraitées qui le seront ensuite dans la cadre de l'analyse financière. Des différences pourront alors apparaître notamment du fait du retraitement de décalage d'exercice, de cessions d'immobilisations ou autres recettes et dépenses à caractère très exceptionnel....

Partie III.



Analyse de la section d'investissement

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

C'est le budget principal qui représente le plus gros poste des dépenses 74%. Les dépenses d'équipement tout budgets confondus représentent 83% contre 17% de subvention d'équipement. L'enveloppe de gestion fixe représente 33% contre 67% consacré aux projets exceptionnels.

Le Plan Pluriannuel d'investissement a fait l'objet d'une relecture afin de développer les actions en faveurs du développement de plate-forme industrialo-portuaire, des services publics en lien avec la transition écologique et l'attractivité du territoire afin de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, démocratiques et économiques et sociaux

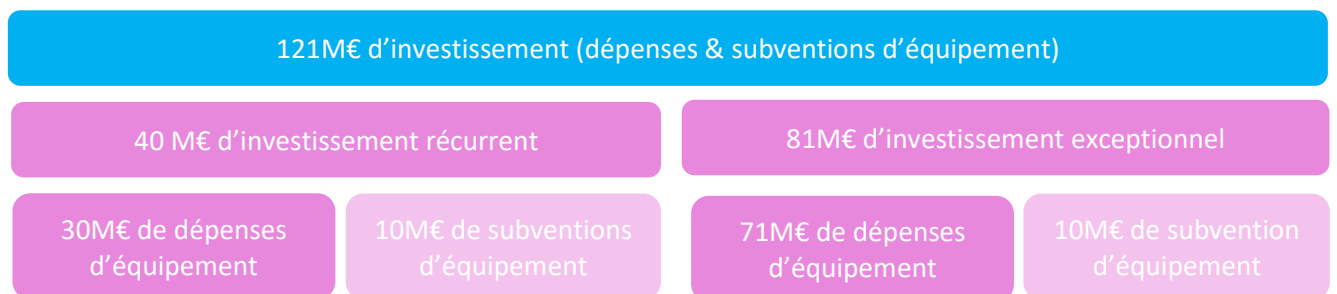
► STRUCTURATION DU PLAN PLURIANNUEL

DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire. Sur 158M€ d'investissement (hors remboursement anticipé), 121M€ concernent les dépenses dites d'équipement.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

- L'enveloppe de gestion fixe qui regroupe les investissements récurrents pour 40 M€ dont 10 M€ de subvention d'équipement.
- L'enveloppe projet qui regroupe les investissements exceptionnels 78M€ dont 10 M€ de subventions d'équipement.



► 2024 : POURSUITE DU DEPLOIEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

Ambition 1 : Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire

L'atteinte de cette ambition passe par la poursuite du renouveau économique et la construction d'une agglomération attractive avec **64,5M€ réalisés**.

On peut citer, de façon non exhaustive, les actions suivantes :

- Rénovation de la duchesse Anne pour 7M€.
- Aide au développement du domaine portuaire pour 2 M€.
- Rénovation de la voirie pour 5M€.
- Renouvellement urbain de différents sites dans l'agglomération : Gravelines, Coudekerque-Branche, Armbouts-Cappel, Tétéghem, pour 5M€.
- Renouvellement du parc d'autobus pour 2,6 M€.



Ambition 2 : Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale

Il est devenu essentiel d'innover afin de répondre aux impératifs de la transition écologique et énergétique et à l'amélioration du cadre de vie. C'est **38M€** qui y ont été consacrés :

- Poursuite du projet Euraénergie pour 6M€.
- Poursuite de la rénovation de la digue du chenal de l'Aa à Grand-Fort-Philippe pour 3M€.



Ambition 3 : Faire société à toutes les échelles du territoire

Afin de consolider le collectif, favoriser la solidarité et animer une gouvernance solide avec les partenaires du territoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque active de nombreux leviers pour y aboutir et a mis en place des actions en 2024 pour **11M€** dont :

- Fonds de concours aux communes pour 4M€.
- Centre d'entraînement de football pour 1,4M€.
- Plan piscine pour 2M€.



Projet de territoire	
I - CONFORTER L'ATTRACTIVITE RETROUVEE DE NOTRE TERRITOIRE	
<i>I.1 Poursuivre le renouveau économique de notre territoire</i>	
I.1.1 Faire le pari du bassin industrialo-portuaire du 21e siècle	2 047 985,79€
I.1.2 Impulser la dynamique entrepreneuriale	2 576 852,51€
I.1.3 Jouer la carte d'un tourisme multiples facettes	10 813 183,29€
I.1.4 Développer une offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économiques	315 187,92€
Sous-total I.1	15 753 209,51€
<i>I.2 - Habiter une agglomération attractive</i>	
I.2.1 Poursuivre le renouvellement urbain de notre agglomération	18 682 835,41€
I.2.2 Construire un habitat attractif et inclusif	7 849 348,54€
I.2.3 Dynamiser l'offre commerciale et tertiaire	4 213 543,67€
I.2.4 Accompagner les nouvelles formes de mobilités	14 695 831,10€
I.2.5 Rayonner au-delà de nos frontières	1 730 566,90€
Sous-total I.2	47 172 125,62€
II- FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'INNOVATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	
<i>II.1 - Innover pour répondre aux impératifs de la transition écologiques</i>	
II.1.1 Accélérer la transition énergétique du territoire	12 175 188,98€
II.1.2 Prévenir les risques naturels	3 279 402,54€
II.1.3 Préserver les biens communs	20 581 162,17€
II.1.4 La ville durable, une approche transversale et intégrée des transitions	3 479 798,22€
Sous-total II.1	39 515 551,91€
<i>II.2 - Innover en faveur de l'amélioration du cadre de vie</i>	
II.2.1 Préserver la biodiversité	2 140 798,01€
II.2.2 Réduire les nuisances	61 075,59€
II.2.3 Maintenir et adapter l'offre de soins	256 643,14€
II.2.4 Sensibiliser les habitants aux enjeux	625 556,56€
Sous-total II.2	3 084 073,30€
III - FAIRE SOCIETE A TOUTES LES ECHELLES DU TERRITOIRE	
<i>III.1 - Favoriser le vivre ensemble et la solidarité</i>	
III.1.1 Partager des émotions collective	1 205 653,02€
III.1.2 Mettre la solidarité au coeur des politiques publiques	1 876 641,14€
Sous-total III.1	3 082 294,16€
<i>III.3 - Animer une gouvernance solide avec les partenaires du territoire</i>	
III.3.1 Conforter le rôle particulier des communes dans l'agglomération	6 845 615,97€
III.3.4 Le Numérique au service des objectifs du projet de territoire	968 686,72€
Sous-total III.3	7 814 302,69€
IV-AUTRES	
<i>IV.1.1 Autres</i>	
IV.1.1 Autres	4 782 826,17€
	121 204 383,36

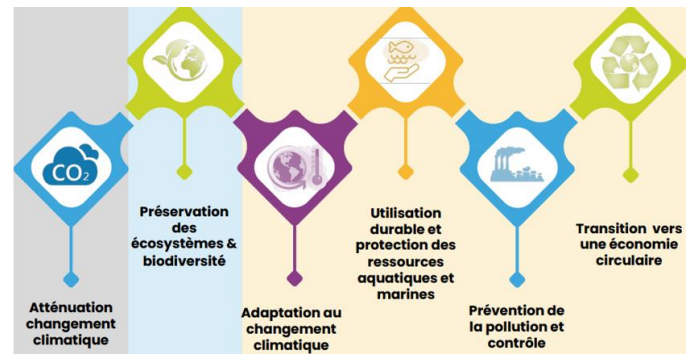
LA NOUVELLE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Elle a été introduite par l'article 191 de la loi de finances 2024.

Son objectif est de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de valoriser les investissements favorables à l'environnement. Elle introduit l'obligation pour les collectivités à partir de 2025 pour les collectivités d'intégrer cette annexe dans leur CA ou leur compte financier unique (CFU).

Cette annexe effectue une classification des investissements selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable) à partir de plusieurs axes d'analyses déployées progressivement.

- **Axes d'analyse : L'annexe prend en compte six critères :**



- **Outil de cotation :** Les collectivités peuvent utiliser leurs propres outils ou des logiciels spécialisés pour évaluer leurs dépenses.
- **Valorisation nationale :** Les données collectées permettront d'agréger les efforts des collectivités et de faciliter la planification écologique à l'échelle nationale.

Pour 2024, seuls 17 natures et 1 axe sont concernés par la cotation

	2025 (CA 2024)	2026 (CA 2025)	2027 (CA 2026)	2028 (CA 2027)
Natures				
17 natures initiales	✓	✓	✓	✓
Autres dépenses réelles IVT		✓	✓	✓
Budgets				
Budget principal	✓	✓	✓	✓
Budgets annexes M57	✓	✓	✓	✓
Budgets annexes M4	✓	✓	✓	✓

Pour effectuer cette cotation, la méthodologie proposée par I4CE a été suivie.

Extrait des annexes de la maquette CFU 2024

Budget Principal

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	548 489,10	61 050,16	0,00	0,00	412 257,88	75 181,06
A125	Constructions	3 663 416,78	0,00	0,00	0,00	218 540,23	3 444 876,55
A130	Réseaux et installations de voirie	726 691,39	245 868,03	0,00	0,00	455 875,51	25 147,79
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 902,81	0,00	0,00	74 188,52	176 714,29	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	32 409 501,44	10 472 041,79	0,00	47 880,00	17 378 999,98	4 513 242,67
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		37 599 181,46	10 778 959,98	0,00	122 068,52	18 639 724,89	8 058 425,07

Budget Assainissement

Présentation agrégée par nature

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110 Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Œuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	9 409 285,44	919 774,14	0,00	0,00	8 484 732,89	24 778,41
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 409 285,44	919 774,14	0,00	0,00	8 484 732,89	24 778,41

Budget Ordures ménagères

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	6 253,50	0,00	0,00	0,00	6 253,50	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	340,32	0,00	0,00	340,32	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	1 102 272,80	688 219,05	0,00	320 049,01	94 004,83	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	2 985 005,05	1 742 017,93	0,00	120 043,83	872 828,92	450 205,47
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 093 982,66	2 430 236,98	0,00	440 432,96	773 087,25	450 205,47

Budget transport

Présentation agrégée par nature

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110 Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	133 964,22	0,00	0,00	0,00	0,00	133 964,22
A125 Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	3 588 153,46	0,00	0,00	0,00	3 588 153,46	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 722 117,68	0,00	0,00	0,00	3 588 153,46	133 964,22

Budget GEMAPI

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	250 887,22	0,00	0,00	0,00	250 887,22	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	3 504 770,44	474 093,80	0,00	0,00	12 568,80	3 018 118,84
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 755 666,66	474 093,80	0,00	0,00	263 456,02	3 018 118,84

Budget photovoltaïque

Présentation agrégée par nature

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110 Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions sur soi d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Œuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	43 295,82	43 295,82	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	43 295,82	43 295,82	0,00	0,00	0,00	0,00

Le remboursement de la dette

29,326 M€ (+0,636M€ ; +2,21%)

En 2024, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 29,326 M€, contre 28,69 M€ en 2023, soit une augmentation de +0,636 M€ (+2,21%) (hors remboursements anticipés refinancés et hors dette récupérable).

Le remboursement de la dette évolue en définitive peu au regard de l'évolution importante de la dette. Il est important de préciser que des différés d'amortissement ont été mis en place sur une partie (60M€) des

nouveaux emprunts contractualisés en 2023 et 2024, afin de reporter les premiers remboursements en capital au moment de l'encaissement de la nouvelle fiscalité provenant des nouvelles entreprises.

En conséquence, le remboursement de la dette devrait continuer à progresser à partir de 2026.

La dette et sa gestion, est analysée ci-après, de manière plus détaillée.

LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MARQUE PAR UN RECOURS A L'EMPRUNT A LA BAISSE

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en augmentation

7,701 M€ (+1,658M€ ; +27,45%)

Le FCTVA a augmenté en 2024.

Des subventions et dotations en augmentation

13,922M€ (+1,440M€ ; +11,54%)

Elles ont été encaissées à hauteur de 13,922M€ en 2024. Elles s'élevaient en 2023 à 12,482 M€.

Un recours à l'emprunt en baisse

62,817 M€ (- 28,387M€ ; -31,12%)

Le recours à l'emprunt en 2024 (y compris les avances remboursables de l'Agence de l'eau) a été de 62,817 M€ contre 91,204 M€* en 2023. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.

*ce montant comprend les emprunts contractés en 2023 (30M€) pour financer la subvention d'équipement accordée à la Société VERKOR.

LA DETTE ET SA GESTION : UN ENDETTEMENT EN AUGMENTATION MAIS SECURISE

Evolution de la dette consolidée

554,13M€ (+33,49M€ ; +6,43%)

A la date du 31/12/2024, la dette retraitée* de la Communauté Urbaine de Dunkerque s’affiche de manière consolidée à 554,13M€ (contre 520,64M€ au 31/12/2023).

La variation positive de la dette de +33,49M€ conduit à une évolution de l’endettement de 6,43%. Le recours à l’emprunt a été nécessaire sur l’année 2024 à hauteur de 60,88M€ auquel il convient d’ajouter les avances

remboursables perçues de l’Agence de l’eau de 1,93M€ pour financer des dépenses d’investissements réalisées à hauteur de 121 M€.

Cette dette retraitée* est composée principalement de la dette bancaire pour un encours de 542,68M€, et de manière résiduelle d’une dette due à l’Agence de l’eau et à l’Etat pour un montant respectivement de 9,17M€ et 2,27M€.

**hors compte 165-1676-168, et y compris les retraitements repris dans le tableau ci-dessous.*

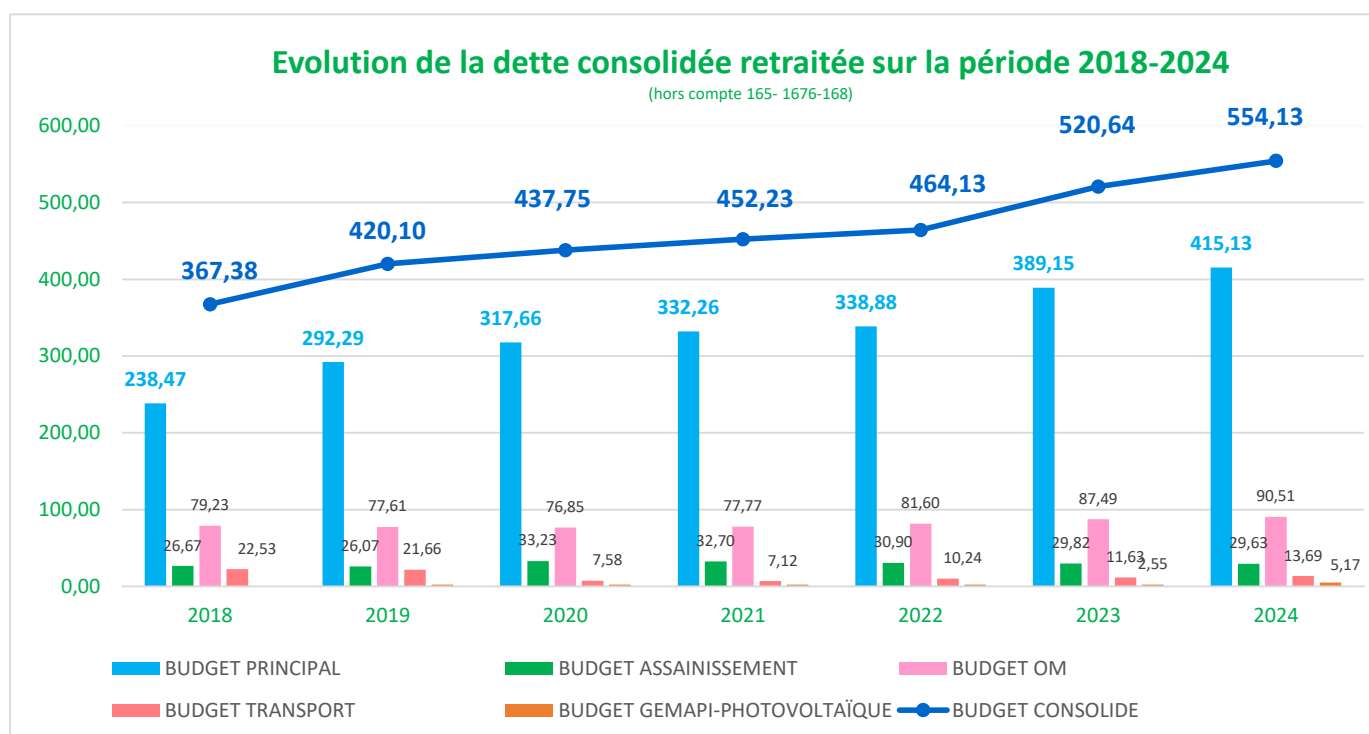
	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors autres dettes comptes 165 - 1676 - 168)						
DETTE BANCAIRE	516 645 304	97,78%	542 682 368	97,69%	26 037 064	5,04%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	0,43%	2 278 690	0,41%	0	0,00%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 456 389	1,79%	10 562 064	1,90%	1 105 675	11,69%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	528 380 383	100,00%	555 523 122	100,00%	27 142 739	5,14%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	1 738 000	0,33%	1 390 400	0,25%	-347 600	-20,00%
Déduction emprunt relais souscrits auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2022 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	6 000 000	1,14%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	520 642 383	98,54%	554 132 722	99,75%	33 490 339	6,43%

Evolution de la dette consolidée sur la période 2018-2024

La progression de l'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la période 2018-2024 apparaît significative (+ 186,75M€), mais reste en définitive relativement modérée +31,12M€ en moyenne annuelle, notamment au regard du volume des investissements réalisés sur la même période d'un montant total de 677 M€ THNS compris (soit 112,8M€ par an en moyenne).

En conséquence, le recours à l'emprunt s'est avéré indispensable pour financer un programme d'investissements ambitieux nécessaire à la transformation, au développement et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'à l'adaptation des services publics aux enjeux de la transitions écologique.

Celui-ci a été réalisé, dans un contexte de taux extrêmement favorable aux collectivités locales sur la période 2018-2022 (financements obtenus à des conditions taux fixes inférieures à 1%). En effet, les frais financiers n'ont cessé de diminuer sur la période 2018-2022 (9,1M€ en 2018 à 8,43M€ en 2022). En revanche, la hausse des taux courts monétaires et des taux longs intervenue à partir du second semestre 2022 dans un contexte inflationniste, associée à une évolution à la hausse de l'endettement, a contribué à une augmentation importante des frais financiers, constatés sur l'année 2024 à 13,9M€ (12,34M€ en 2023). Néanmoins, leur poids dans les dépenses de fonctionnement 2024 reste limité aux alentours de 4%.



De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement pour l'année 2024 est constatée principalement sur le budget principal (+25,98M€), et le reste sur les budgets annexes (+7,51M€).

Evolution à la hausse de la dette du budget principal

415,13 M€ (+25,98M€ ; + 6,68%)

La majorité des investissements sont réalisés sur le budget principal. En conséquence, la dette du budget principal est affichée en hausse de +25,98M€ (soit +6,68%), et s'élève à 415,13M€ au 31/12/2024 (contre 389,15 M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE	389 148 426	100,00%	415 132 017	100,00%	25 983 591	6,68%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	389 148 426	100,00%	415 132 017	100,00%	25 983 591	6,68%

Evolution à la hausse de la dette du budget des ordures ménagères

90,51 M€ (+3,02M€ ; +3,46%)

La dette du budget des ordures ménagères progresse également de + 3,02M€ (soit +3,46%) pour atteindre 90,51M€ au terme de l'exercice 2024 (contre 87,49M€ au 31/12/2023), au regard des investissements importants réalisés en 2024, notamment le lancement de la construction du nouveau centre de tri.

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	87 487 936	100,00%	90 512 740	100,00%	3 024 804	3,46%
Dont encours Nouveau Centre de tri	-		5 000 000		5 000 000	
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	87 487 936	100,00%	90 512 740	100,00%	3 024 804	3,46%

Evolution à la hausse de la dette des autres budgets annexes

48,49 M€ (+4,48M€ ; +10,18%)

La même tendance est observée sur la majorité des autres budgets annexes, et de manière plus marquée sur les budgets Transport et Gemapi. En effet, l'endettement retraité du budget Transport augmente de +2,057M€ (+17,69%) pour s'afficher à 13,69M€ au terme de l'exercice 2024 (contre 11,63M€ au 31/12/2023). Cette situation est également constatée sur le budget Gemapi +2,57M€ (+112,35%) avec un endettement qui s'élève à 4,85M€ au 31/12/2024 (contre 2,29M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	15 355 718	87,08%	11 413 537	83,36%	-3 942 182	-25,67%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	12,92%	2 278 690	16,64%	0	0,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	17 634 408	87,08%	13 692 227	83,36%	-3 942 182	-22,36%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	6 000 000	34,02%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	11 634 408	65,98%	13 692 227	100,00%	2 057 818	17,69%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	2 286 141	100,00%	4 854 546	100,00%	2 568 405	112,35%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 286 141	100,00%	4 854 546	100,00%	2 568 405	112,35%
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
DETTE BANCAIRE	264 550	100,00%	311 132	100,00%	46 583	17,61%
TOTAL DETTE BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	264 550	100,00%	311 132	100,00%	46 583	17,61%

Seul l'endettement du budget Assainissement décroît, de manière modérée à -0,19M€ (-0,64%), pour s'afficher à 29,63M€ au 31/12/2024 (contre 29,82M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	22 102 533	70,04%	20 458 397	65,95%	-1 644 136	-7,44%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 456 389	29,96%	10 562 064	34,05%	1 105 675	11,69%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	31 558 922	100,00%	31 020 460	100,00%	-538 462	-1,71%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	1 738 000	5,51%	1 390 400	4,48%	-347 600	-20,00%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	29 820 922	94,49%	29 630 060	95,52%	-190 862	-0,64%

Un taux moyen de la dette en légère baisse dans un contexte de détente progressive des taux

2,92% (-0,15%)

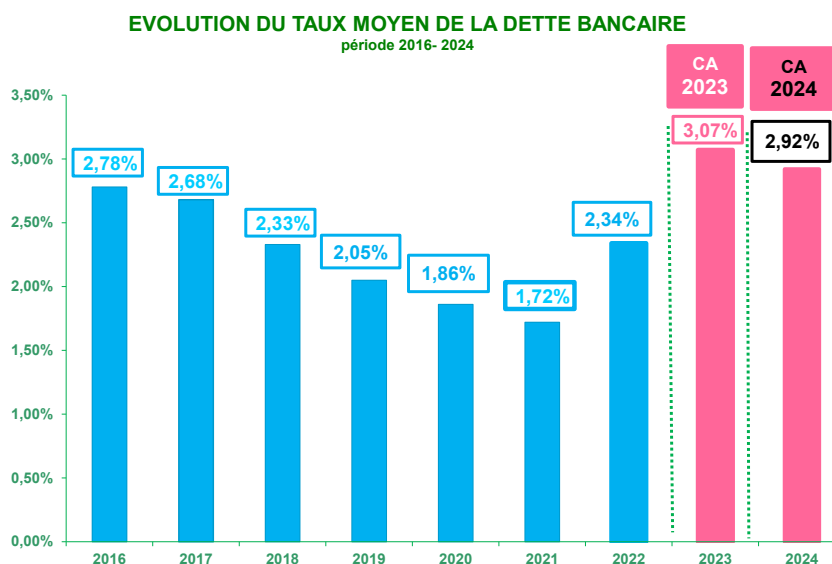
Après 10 années de baisses consécutives ayant fait passer le taux moyen de la dette de 3,63% en 2011 à 1,72% en 2021, le taux moyen de la dette a augmenté sur les exercices 2022 et 2023 en s'établissant respectivement à 2,34% et 3,07% au regard d'une politique monétaire de la banque Centrale Européenne plus restrictive marquée par des hausses successives des taux pour lutter contre la forte inflation.

Dans un contexte de détente progressive des taux courts monétaires en 2024, le taux moyen de la dette s'est légèrement amélioré et s'établit à 2,92% au 31/12/2024 contre 3,07% en 2023.

Les emprunts à taux variable présents dans l'encours de la dette ont permis en effet de bonifier le taux moyen de la dette.

Les nouveaux financements en 2024 ont été souscrits aux deux tiers à taux variable, afin de tirer bénéfice de la baisse de taux, et au regard des conditions à taux fixes qui ne sont pas redescendus sur les niveaux qui prévalaient avant la remontée des taux (financements obtenus en 2024 à taux fixe à 3,33% et 3,49% sur une durée de 25 ans).

Le taux moyen de la dette reste néanmoins performant au regard de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne des emprunts qui s'affichent respectivement à 18 ans et 11 mois et 10 ans et 6 mois.



ANNEE 2024 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget au 31/12/2024 :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE

	CRD	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE VIE MOYENNE
BUDGETS CONSOLIDES				
DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	542 682 368	2,92%	18 ans et 11 mois	10 ans et 6 mois
PAR TYPE DE RISQUE				
Dette à taux fixe	318 839 950	2,38%	20 ans	11 ans et 2 mois
Dette à taux variable	149 311 188	3,85%	17 ans et 2 mois	9 ans et 3 mois
Dette à taux variable couvert	67 947 897	3,32%	18 ans et 9 mois	11 ans et 1 mois
Dette structurée	6 583 333	3,97%	8 ans et 11 mois	4 ans et 11 mois
PAR BUDGET				
PRINCIPAL	415 132 017	2,79%	19 ans et 9 mois	11 ans
ORDURES MENAGERES	90 512 740	3,51%	15 ans et 11 mois	8 ans et 9 mois
ASSAINISSEMENT	20 458 397	2,81%	14 ans et 9 mois	8 ans et 8 mois
TRANSPORT	11 413 537	3,48%	17 ans et 5 mois	9 ans
GEMAPI	4 854 546	2,88%	24 ans	13 ans et 4 mois
PHOTOVOLTAÏQUE	311 132	2,90%	23 ans et 5 mois	11 ans et 10 mois

Une gestion sécurisée de la dette

Positionnée à 98,79% sur des financements classiques simples

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées à développer l'information financière sur les produits structurés.

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2024 confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (98,79%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent

seulement 1,21% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs positionnés (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires).

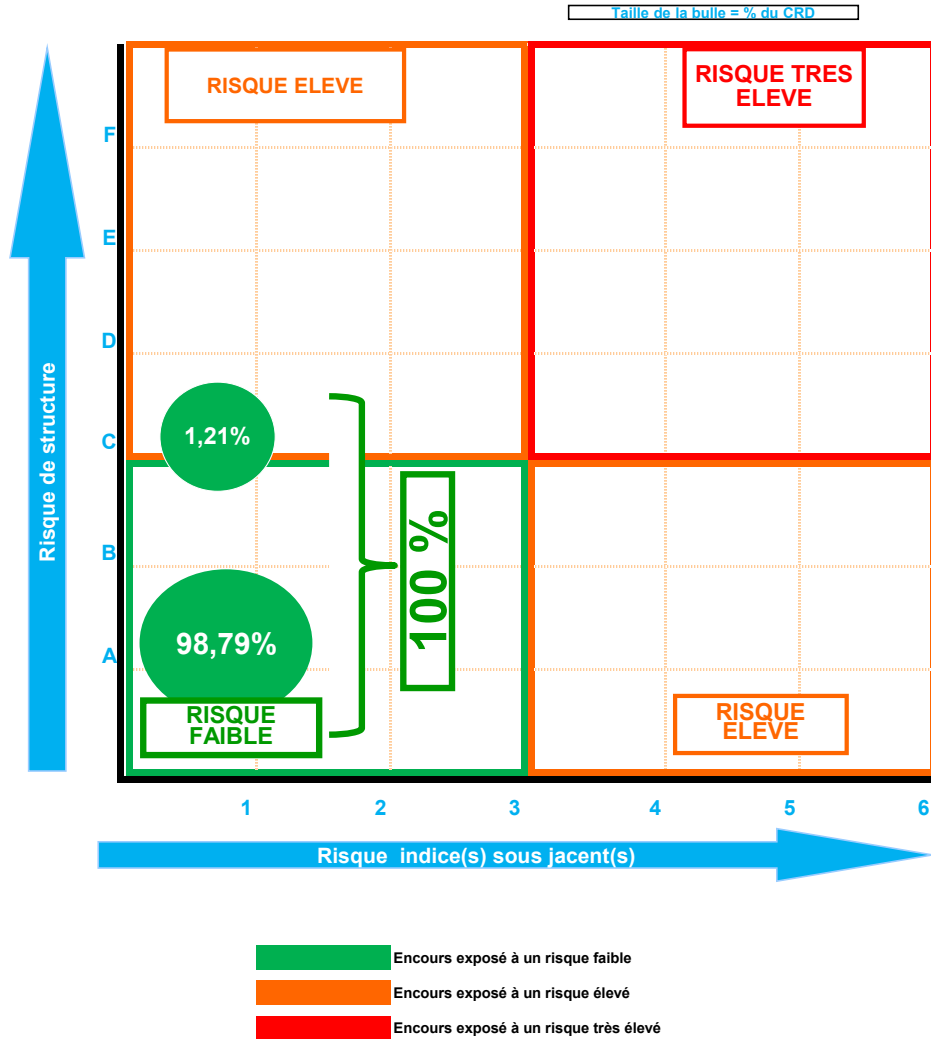
Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée reste performant à 3,97% au 31/12/2024 (contre 3,92 % au 31/12/2023), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ⁽¹⁾						
ENCOURS AU 31/12/2024 :				542 682 368 €	REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES :	536 099 035 €	98,79%	101		TAUX FIXE	59,97%
dont encours à taux fixe classique	318 839 950 €	58,75%	63		dont taux fixe classique	58,75%
dont encours à taux variable classique	149 311 188 €	27,51%	27		dont taux fixe structuré	1,21%
dont encours à taux variable classique couvert	67 947 897 €	12,52%	11			
FINANCEMENTS STRUCTURES :	6 583 333 €	1,21%	4		TAUX VARIABLE	40,03%
dont encours structurés à risque faible	6 583 333 €	1,21%	4		dont taux variable classique	27,51%
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0		dont taux variable couvert	12,52%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0		dont taux variable structuré	0,00%
TOTAL	542 682 368 €	100%	105		TOTAL	100%

Cette situation est d'ailleurs confirmée après l'application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées et options), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », dans la mesure où 100% de la dette bancaire est positionnée sur un «

RISQUE considéré comme FAIBLE » au terme de l'année 2024.

Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

-le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

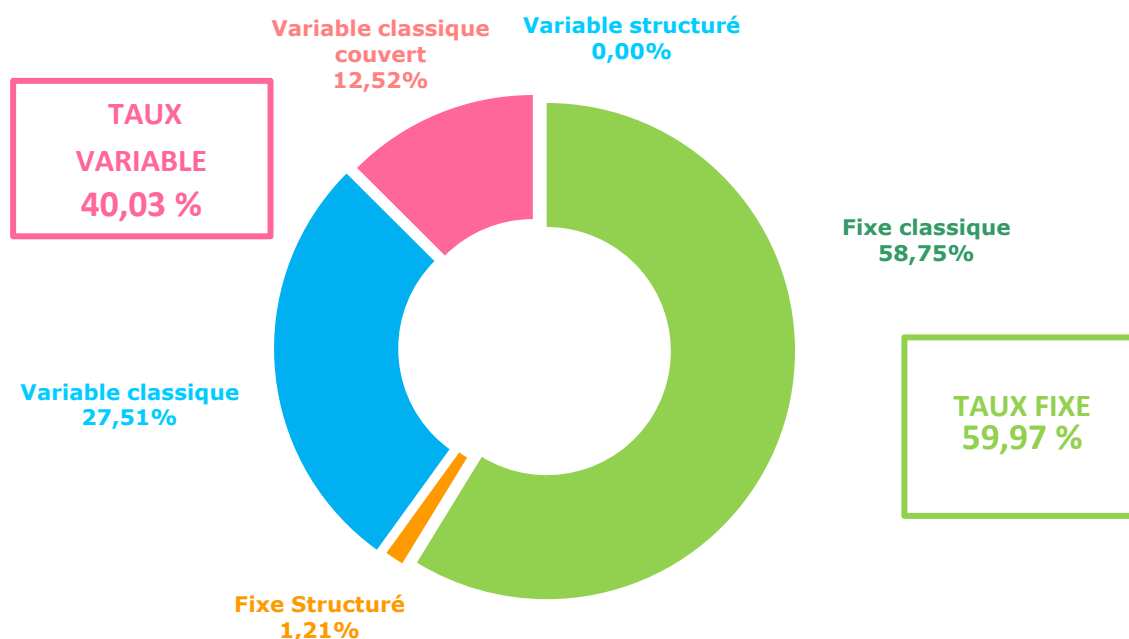
Evolution de la structure de la dette bancaire

59,97% à taux fixe /40,03% à taux variable au 31/12/2024

Au terme de l'exercice 2024, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 59,97% (dont 58,75% à taux fixe classique et 1,21% à taux fixe structuré) contre 40,03% à taux variable (dont 27,51% à taux variable classique, et 12,52% à taux variable couvert).

Cette structure de la dette est en parfaite adéquation avec les recommandations faites par notre conseil en gestion de dette Finance Active qui préconise pour un emprunteur récurrent, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque, une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2024 (%encours)

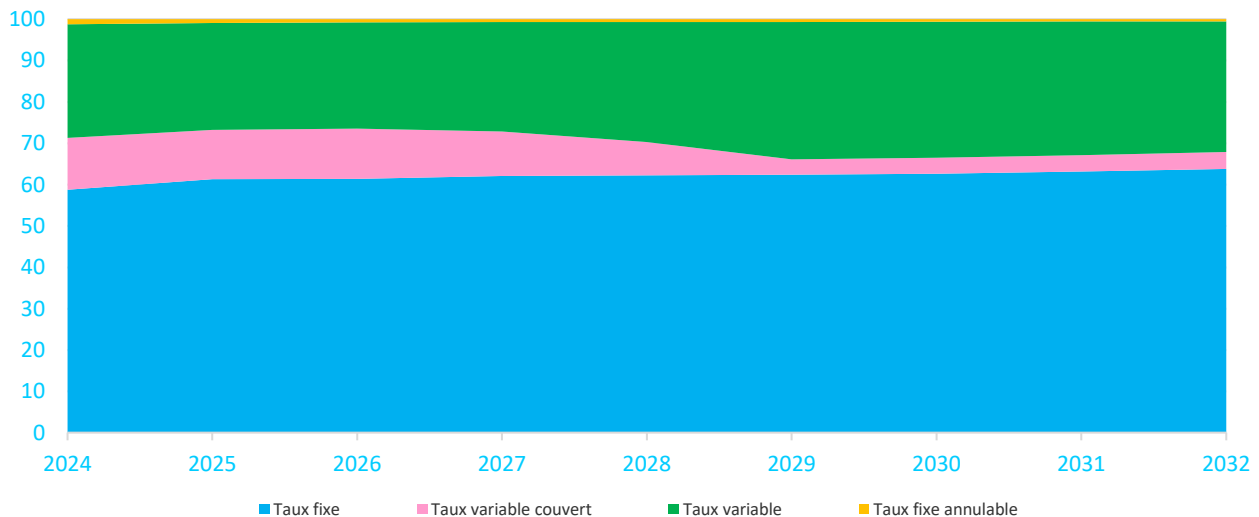


Evolution de la structure de la dette bancaire sur la période 2024-2032

Les perspectives de l'évolution de chaque catégorie du risque de taux (à dette constante) montrent une structure de la dette relativement stable sur la période 2024-2032, avec une part taux fixe-taux variable (en moyenne sur la période) à 62-38% jusqu'en 2032, qui reste en phase avec les recommandations citées ci-avant.

Néanmoins, lorsque les conditions de marchés seront plus favorables, il conviendra de renouveler les couvertures de taux (cap ou tunnel) arrivant à échéance sur la période 2027-2028, mises en place sur une partie de la dette à taux variable, afin de limiter l'impact de l'augmentation des frais financiers dans un contexte de hausse des taux courts monétaires.

Evolution du risque de taux sur la période 2024-2032



ANNEE 2024 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes au 31/12/2024 :

Budget	Encours au 31/12/2024	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
PRINCIPAL	415 132 017 €	Taux fixe	230 724 967 €	55,58%
		dont Taux fixe classique	229 131 967 €	55,19%
		dont Taux fixe structuré	1 593 000 €	0,38%
		Taux variable	184 407 050 €	44,42%
		dont Taux variable classique	122 727 523 €	29,56%
		dont Taux variable couvert	61 679 527 €	14,86%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
ASSAINISSEMENT	20 458 397 €	Taux fixe	12 562 770 €	61,41%
		dont Taux fixe classique	12 185 770 €	59,56%
		dont Taux fixe structuré	377 000 €	1,84%
		Taux variable	7 895 627 €	38,59%
		dont Taux variable classique	4 168 325 €	20,37%
		dont Taux variable couvert	3 727 302 €	18,22%
ORDURES MENAGERES	90 512 740 €	Taux fixe	71 242 334 €	78,71%
		dont Taux fixe classique	66 663 000 €	73,65%
		dont Taux fixe structuré	4 579 333 €	5,06%
		Taux variable	19 270 406 €	21,29%
		dont Taux variable classique	16 729 337 €	18,48%
		dont Taux variable couvert	2 541 068 €	2,81%
TRANSPORT	11 413 537 €	Taux fixe	6 875 129 €	60,24%
		dont Taux fixe classique	6 841 129 €	59,94%
		dont Taux fixe structuré	34 000 €	0,30%
		Taux variable	4 538 408 €	39,76%
		dont Taux variable classique	4 538 408 €	39,76%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
GEMAPI	4 854 546 €	Taux fixe	3 732 432 €	76,89%
		dont Taux fixe classique	3 732 432 €	76,89%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	1 122 114 €	23,11%
		dont Taux variable classique	1 122 114 €	23,11%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
PHOTOVOLTAÏQUE	311 132 €	Taux fixe	285 652 €	91,81%
		dont Taux fixe classique	285 652 €	91,81%
		Taux variable	25 480 €	8,19%
		dont Taux variable classique	25 480 €	8,19%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
CONSOLIDE	542 682 368 €	Taux fixe	325 423 283 €	59,97%
		dont Taux fixe classique	318 839 950 €	58,75%
		dont Taux fixe structuré	6 583 333 €	1,21%
		Taux variable	217 259 085 €	40,03%
		dont Taux variable classique	149 311 188 €	27,51%
		dont Taux variable couvert	67 947 897 €	12,52%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%

Emprunts nouveaux mobilisés ou souscrits au cours de l'année 2024

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2024	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE	PERIODECITE
						Type	%		
(000601) MIN546235EUR	LA BANQUE POSTALE	20 000 000 €	20 000 000 €	11/12/2023	30/04/2024	variable	Euribor 3 M +0,79%	25ans	Trimestrielle
(000603) 59-16734476CGP5CU DUN	ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels	5 000 000 €	5 000 000 €	04/07/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,77%	25 ans	Trimestrielle
MIN547920EUR(000604)	LA BANQUE POSTALE	15 000 000 €	15 000 000 €	19/06/2024	31/10/2024	fixe	Taux fixe 3,49% (base exact/360)	25 ans	Trimestrielle
MIN547919EUR(000605)	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	10 000 000 €	19/06/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,77%	25 ans	Trimestrielle
(000606) CP2495	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD (financement BEI autobus électriques)	1 630 461 €	1 630 461 €	05/09/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,60%	15 ans	Trimestrielle
(000607) 3953-3957	AGENCE France LOCALE	30 000 000 €	4 250 000 €	29/11/2024	phase de mobilisation du 12/12/2024 au 20/05/2025 sur index Euribor 3 M +0,45% 1er décaissement au 27/12/2024	fixe	Taux fixe 3,33% (base exact/360)	25 ans	Trimestrielle
(000608) MIN549671EUR	LA BANQUE POSTALE	10 000 000 €	0 €	02/12/2024	phase de mobilisation du 23/12/2024 au 15/05/2025 sur index €STR +1,26%	fixe	Taux fixe 3,36% (base exact/360)	25 ans	Trimestrielle
(000609) LBP-00019991	LA BANQUE POSTALE (préfinancement du centre de tri)	5 000 000 €	5 000 000 €	18/12/2024	30/12/2024	variable	Euribor 3 M +0,82% (du 15/03/2025 au 15/12/2027)	3 ans	Trimestrielle
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2024			60 880 461 €						

Total emprunts nouveaux non mobilisés en 2024

35 750 000 €

Partenaires financiers de la communauté urbaine de dunkerque

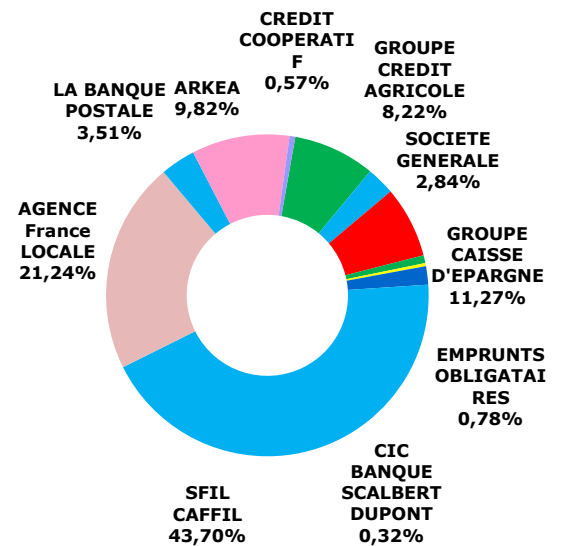
Une dette souscrite principalement (97,69%) auprès des établissements bancaires

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 100 contrats d'emprunt, ainsi que 16 instruments financiers (swaps et options de couverture de taux) au 31/12/2024.

Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une diversité de prêteurs au 31/12/2024, avec néanmoins un capital restant dû important (68,71%) concentré sur de deux établissements bancaires (SFIL /La Banque Postale et Agence France Locale).

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2024	%
SFIL CAFFIL	237 132 422 €	43,70%
AGENCE France LOCALE	115 291 961 €	21,24%
ARKEA	53 307 104 €	9,82%
GROUPE CREDIT AGRICOLE	44 594 162 €	8,22%
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	38 860 143 €	7,16%
LA BANQUE POSTALE	19 037 850 €	3,51%
SOCIETE GENERALE	15 418 438 €	2,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 000 000 €	1,84%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	4 250 000 €	0,78%
CREDIT COOPERATIF	3 073 131 €	0,57%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	1 717 156 €	0,32%



Partie IV.



Le périmètre d'intervention de la CUD

LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La DSP s'apparente à un contrat par lequel la CUD confie la gestion d'un service public à un opérateur économique, dénommé délégataire, qui en supporte le risque.

La CUD recourt à des concessions en confiant à un délégataire le soin de construire et/ou d'exploiter et d'entretenir un équipement pendant une période compatible avec celle de l'amortissement du bien.

Le choix du délégataire s'opère en fonction de 2 critères :

- L'analyse menée sur le candidat qui permet d'apprécier sa capacité à proposer des bonnes garanties professionnelles et financières ainsi que son aptitude à assurer le service public tant dans sa continuité que dans l'égalité de traitement de l'usager,
- Les différents éléments présentés dans l'offre du candidat au regard des critères techniques et financiers tels que l'équilibre économique du contrat et la qualité de gestion proposée.

Éléments 2024 :

	Objet	Délégataire	Durée	Echéance	Recettes	Dépenses
	Transport	TRANSDEV	5 ans	31/12/2024	5 903 120 €	61 550 337 €
	Assainissement	SUEZ	12 ans	21/12/2034	126 000 €	2 305 749 €
	Gaz	GRDF	15 ans renouvelable 5 ans	31/12/2036	- €	- €
	Électricité	EDF/ENEDIS	20 ans	30/06/2039	304 551 €	- €
	Boucle numérique	Altitude infra	22 ans	31/12/2030	- €	- €
	Réseau de chaleur 1	DALKIA	39 ans	31/12/2026	5 740 €	2 846 537 €
	Réseau de chaleur 2	ENGIE	6 ans	04/09/2024	28 365 €	- €
	Patinoire	Vert Marine	5 ans	31/07/2024	62 186 €	201 131 €
	Patinoire	Equalia	5 ans	31/07/2029	92 500 €	77 815 €
	Crématorium	Vandenbusche	25 ans	30/04/2038	672 €	- €
	Palais des congrès Kursaal	Association Dunkerque Congrès	3 ans	31/07/2024	631 697 €	804 509 €
	Palais des congrès Kursaal	Office de Tourisme	3 ans	31/07/2027	114 026 €	76 100 €
	Auberge de Jeunesse "l'Escale"	ARTES	10 ans	30/06/2025	149 525 €	- €
	Golf	BLUEGREEN	7 ans	31/12/2025	12 468 €	- €

LES SOCIETES

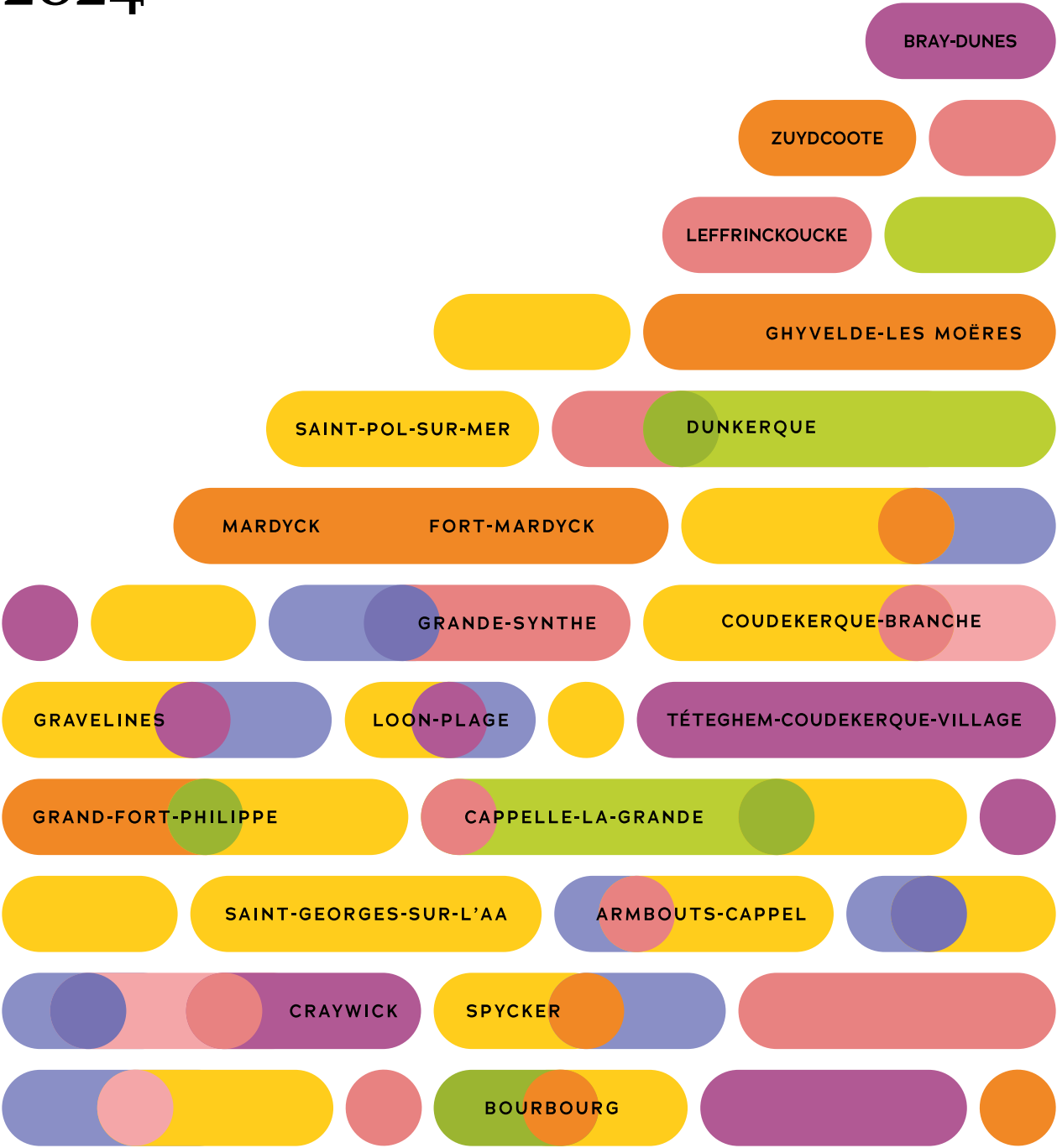
Afin de lever les contraintes de gestion pesant sur un certain nombre d'activités du service public comme les opérations d'aménagement, la CUD a créé avec d'autres partenaires des sociétés d'intérêt public local.

Les SEM ont historiquement été créées pour accompagner le mouvement de décentralisation des années 80. Sont venues s'ajouter des sociétés publiques locales (SPL) instituées depuis la loi du 28/05/2010, pour apporter plus de souplesse dans l'attribution de toute nouvelle mission par simple contrat sans obligation de mise en concurrence. C'est ainsi que la Communauté Urbaine de Dunkerque confie sous forme de contrat de concession des opérations d'aménagement à la S3D et la SPAD.

La Communauté urbaine prend également depuis récemment des parts dans des sociétés : FONCIERE et SHYMED.

	Société	Activités	Autres actionnaires	Participation CUD 2024
	SPAD	Aménagement/ Construction	CUD, Villes de Dunkerque, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Grande-Synthe, Gravelines, Téteghem	9 840 968 €
	S3D	Projet de développement et de renouvellement urbain	CUD, Ville de Dunkerque, actionnaires privés (47,3%)	600 000 €
	SHYMED	Energie renouvelable	Hynamics, Banque des territoires, CUD	322 650 €
	FONCIERE DU LITTORAL	Commerce	CDC, Banque des territoires, S3D, CCI Hauts de France	3 930 000 €

Rapport d'activités 2024



LES FAITS MARQUANTS EN 2024

p 4

AXE 1

**CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE
DE NOTRE TERRITOIRE**

p 8

AXE 2

**FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'INNOVATION
EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
ÉNERGÉTIQUE ET SOCIALE**

p 28

AXE 3

**FAIRE SOCIÉTÉ À TOUTES
LES ÉCHELLES DU TERRITOIRE**

p 46

BILAN FINANCIER

p 58

BILAN SOCIAL

p 60

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

p 62

EDITO

Patrice VergrieteAncien ministre,
Président
de la Communauté urbaine,
Maire de Dunkerque

Faire en sorte que la renaissance du Dunkerquois bénéficie en priorité à ses 200 000 habitants

Fort du jeu collectif dunkerquois, notre territoire a remporté des victoires économiques historiques dans sa route vers la **renaissance industrialo-portuaire**. Bâtir un **modèle de développement basé sur l'industrie décarbonnée du XXI^e siècle** avec un temps d'avance constitue un élément moteur de la stratégie du territoire pour repartir de l'avant. Signe d'un tournant, la confiance revient et après des années de désuétude, l'agglomération ne perd plus d'habitants et la ville-centre, Dunkerque, en regagne progressivement.

La stratégie du territoire paie et l'arrivée de milliers d'emplois va consolider cette trajectoire très positive. En 2024, mon principal engagement a été de faire en sorte **que cette nouvelle dynamique bénéficie en priorité aux 200 000 habitants de nos 17 communes**. Je tenais à ce que les habitants y soient pleinement associés, grâce à une grande concertation citoyenne que nous avons appelée : « **200 000 gagnants** ». Les équipes de la CUD sont donc allées à la rencontre des habitants pour connaître les grandes priorités qui doivent être érigées dans les années à venir.

La première est celle de **l'emploi**. Ces **20 000 emplois** doivent permettre à nos jeunes ou aux personnes éloignées de l'emploi de trouver en proximité un travail de qualité. Nous continuons donc de multiplier nos initiatives avec les entreprises qui recrutent pour informer la population et développer l'offre de formation.

La deuxième, c'est celle du **logement**. Notre territoire comptait 9 000 demandeurs de logement en 2024. Nous avons sollicité les bailleurs, l'État et les entreprises de construction pour accélérer la production qui, multipliée par 2 à 3 par an, nous permettra de **développer l'offre en construisant 12 000 logements** ces prochaines années. Ce travail s'accompagne de programmes pour **la rénovation énergétique des logements, prévenir l'habitat indigne**, remettre sur le marché des logements vacants et réguler le phénomène des meublés touristiques. En somme,

permettre aux habitants de trouver plus facilement un logement adapté à leur revenu.

Avec le boom économique, le **transport** est aussi un facteur clé pour la qualité de vie dans les années à venir. Si nous avons érigé un modèle de réussite avec le bus gratuit, nous continuons d'innover et avons notamment lancé en 2024 **la première ligne Rapid'Ouest** qui permet aux salariés des Gigafactories de se rendre sur leur lieu de travail aussi vite qu'en voiture depuis le cœur d'agglomération. Nous avons également obtenu de l'État la **labellisation SERM** pour financer un réseau performant qui irriguera toute la Côte d'Opale. Nous soutenons aussi la pratique quotidienne du vélo, qui progresse, notamment grâce à nos nouveaux aménagements.

Nous continuons d'améliorer notre **cadre de vie** en 2024, notamment en faveur du retour de la nature en ville, qui concourt à notre bien-être et rend notre territoire toujours plus agréable.

Territoire d'**émotions collectives**, le Dunkerquois a connu des moments forts en 2024. Avec le sport de haut niveau notamment, en cette **année olympique** et d'exploits de nos clubs élite. Avec la **culture pour tous** également, avec un nouveau record de visiteurs pour notre festival gratuit La Bonne Aventure. Nous soutenons également le développement de l'offre de **loisirs pour tous**, avec un cœur d'agglomération qui bat et qui, grâce à ses nouveaux totems - Halle des Sœurs Blanches, Boréal, Docks de la Marine... -, continuera de battre dans les années à venir.

Enfin, je tiens à ce que toutes ces politiques publiques, toujours plus innovantes et qui inscrivent pleinement notre territoire dans la transition écologique, **ne laissent personne sur le bord de la route**. La Communauté urbaine tient à prendre soin de ses 200 000 habitants, par des **logiques inclusives**, en particulier sur **l'accessibilité** et dans la **lutte contre la désertification médicale** pour les personnes qui n'ont pas de médecin traitant.

LES FAITS MARQUANTS EN 2024

JANVIER

Après le réaménagement de la rue des Fusiliers-Marins, le projet des Docks de la Marine offrira d'ici mi-2027 un nouvel ensemble d'habitats et de commerces, dans un parc de la Marine préservé et étendu, au cœur d'un centre-ville en pleine mutation.



MARS

Afin de répondre aux besoins des habitants du Dunkerquois, Flandre Opale Habitat, Partenord Habitat et Vilogia ont signé à la CUD une convention de partenariat visant à accélérer la construction de logements accessibles à tous dans le cadre du programme des 12 000 logements prévus d'ici 10 ans.



MAI

4 657 foyers (soit plus de 10 000 habitants) ont participé à la concertation citoyenne « 200 000 Gagnants » lancée par la CUD. Leurs contributions, idées et suggestions contribueront à développer des projets communs, au service du territoire et du bien-être de chacun.





FÉVRIER

Dans le cadre de son programme Éco-Gagnant, la CUD a mis en place une « prime éco-énergie » destinée aux foyers en situation de précarité énergétique afin de les aider à régler leurs factures d'énergie. Une aide qui a été doublée d'un accompagnement pour la rénovation thermique de leur logement.



AVRIL

Organisé par Entreprendre ensemble avec le soutien de la CUD, le Dk'Job, forum de l'emploi, de la formation et de l'orientation, a attiré 5 400 personnes qui y ont trouvé des pistes pour concrétiser leur projet professionnel, notamment dans les secteurs des gigafactories et des entreprises industrielles qui vont créer 20 000 emplois sur le territoire.



JUIN

Lieu de préservation et de découverte de la biodiversité, Bio-Topia a connu une année 2024 exceptionnelle avec plusieurs naissances dont celles de deux lynx des Carpates, une première en France très précieuse pour la conservation de l'espèce en Europe.



JUILLET

Dans le cadre de sa stratégie d'accueil de grands événements visant à faire rayonner le territoire, Dunkerque a reçu la flamme olympique le 2 juillet 2024 et s'est vu attribuer l'arrivée de la 3^e étape du Tour de France le lundi 7 juillet 2025.



SEPTEMBRE

La ligne Rapid'Ouest, lancée par la CUD, est la première étape d'une nouvelle révolution dans les transports en commun du Dunkerquois pour relier les zones urbaines à la zone industrialoportuaire et aux usines sans parking, gratuitement et efficacement.



NOVEMBRE

Installées cours François-Bart à Dunkerque, les Halles des Sœurs Blanches accueilleront une vingtaine de commerçants, producteurs et professionnels de bouche locaux ou régionaux dont le chef étoilé Florent Ladeyn.





AOÛT

Durant les Jeux Olympiques et Paralympiques, 35 000 habitants de l'agglomération ont pu suivre la retransmission des épreuves, s'essayer à divers sports et partager des émotions collectives au sein du « Club 2024 » installé place Jean-Bart à Dunkerque.



OCTOBRE

Déjà reconnu par le Forum économique mondial comme « un des vingt territoires mondiaux engagés pour sauver le monde », le Dunkerquois a été choisi par la France pour représenter notre pays à l'Exposition universelle d'Osaka du 16 au 18 mai 2025.



DÉCEMBRE

Signe du dynamisme dunkerquois, les sociétés Orano et XTC New Energy ont officialisé à la Communauté urbaine la création de leur entreprise de fabrication de matériaux pour batteries, Neomat, avec 1 300 emplois à la clé.

AXE

1

ENJEU

Faire du Dunkerquois
un territoire attractif
tant pour les entreprises
que pour les habitants

OBJECTIFS

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE DE NOTRE TERRITOIRE

Afin de contribuer à renforcer l'attractivité du Dunkerquois, la CUD s'appuie sur un développement équilibré et une offre de services renforcée.

Elle agit pour cela sur plusieurs leviers : une politique active en faveur du renouveau et de la diversification économique propice à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois ; une politique d'aménagement urbain attractive et solidaire menée en faveur du bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux.

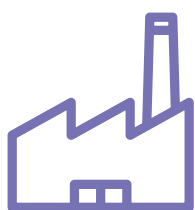
1 Poursuivre le renouveau économique de notre territoire

- > Faire le pari du bassin industrialo-portuaire du 21^e siècle
- > Impulser la dynamique entrepreneuriale
- > Jouer la carte d'un tourisme de destination aux multiples facettes
- > Développer une offre de formations en lien avec les nouveaux besoins économiques

2 Habiter une agglomération attractive

- > Poursuivre le renouvellement urbain de notre agglomération
- > Construire un habitat attractif et inclusif
- > Dynamiser l'offre commerciale et tertiaire
- > Accompagner les nouvelles formes de mobilité
- > Rayonner au-delà de nos frontières

Faire le pari du bassin industrialo-portuaire du 21^e siècle



7

entreprises
accompagnées
financièrement
par la CUD



120

entreprises
dans Écosystème D



2 048 000 €

versés par la CUD
au GPMD

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Accompagnement des projets d'implantation et de développement d'entreprises

Le nouveau dispositif d'aides prévu dans le cadre du SRDEII a été présenté aux Clubs d'entreprises. En lien avec les partenaires économiques (Écosystème D, Région HDF), la CUD a accompagné sept entreprises dans leur projet d'implantation et de développement. Les aides économiques se montent à 320 000 € de subventions et 720 000 € en avances remboursables. Cela concerne Borax, Écocem, Batilin, Conhexa, Track Solution Group, Jade, N3S.

Écosystème D, partenaire incontournable au service du développement économique du Dunkerquois

Né de la fusion de Dunkerque Promotion et d'Euraénergie, le GIP Écosystème D (nouveau nom du GIP officialisé en juin 2024) vise à renforcer l'attractivité économique de Dunkerque et accompagner le développement ainsi que les transformations durables de la zone industrielle et portuaire. Quatre acteurs institutionnels majeurs sont membres constitutifs : la CUD, Dunkerque-Port, la CCHF et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France. S'y ajoutent de nombreux partenaires, publics et privés dont, à ce jour :

- 120 entreprises parmi lesquelles Aluminium Dunkerque, ArcelorMittal, Coca-Cola... réparties en deux collèges afin d'accorder une place égale entre grands industriels et TPE/PME.

- Des partenaires publics et para-publics comme Polénergie, Écopal ou encore l'Université du Littoral Côte d'Opale. Le GIP Écosystème D ① occupe le bâtiment du même nom implanté depuis novembre sur le Môle 2 au cœur du parc d'innovation (Cf. p 22)

Maintien de l'accompagnement financier du développement portuaire

La CUD en 2024 a maintenu son accompagnement du GPMD :

- Développement du conteneur ② et de la logistique : elle a versé plus de 2 M€ au GPMD pour soutenir les investissements dans la zone logistique DLI Sud et la zone de grande industrie (ZGI),
- Participation à des réseaux d'acteurs tels que le Cluster maritime français, l'Alliance Seine-Escaut et l'Association Internationale des Villes Portuaires pour promouvoir le port à l'échelle nationale et internationale,
- Participation aux Assises de l'économie de la mer et accueil des 14^e Assises du port du futur, centrées sur la décarbonation des places portuaires en septembre 2024,



FOCUS



- Soutien au programme d'innovation dédié au fret porté par le pôle de compétitivité i-Trans, visant à développer des solutions logistiques et de transport de fret plus compétitives,
- Conseil de bien-être du port (CBE) : financement de 85 000 € pour améliorer les conditions d'accueil des marins en escale,
- Participation à l'animation du port center : augmentation de la fréquentation grâce à un plus grand nombre de visites de terrain et au succès de l'outil de visite virtuelle financé par la CUD,
- Renforcement des actions pour faire découvrir les métiers portuaires aux jeunes, notamment à travers des job-dating organisés avec l'Union maritime et commerciale.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 059-215901315-20251009-DELIB20250427-DE

S²LOW



Dunkerque à l'avant-garde de la transition énergétique, de l'écologie industrielle et de la décarbonation.

Dans le cadre de ZIBAC, le groupement d'intérêt public Écosystème D accompagne les industriels dans leur feuille de route de décarbonation en développant les synergies entre eux, en facilitant le déploiement de nouvelles infrastructures collectives pour la décarbonation notamment pour le transport de l'électricité avec RTE, du gaz vert ou du CO₂ capté en vue de son stockage ou de sa réutilisation.

Il s'agit de construire avec les industriels les scénarios et la trajectoire de décarbonation pour atteindre la neutralité en 2050.

EN BREF...

- Sur un territoire plus large associant en plus de la CCHF, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et Cœur de Flandres Agglomération, la CUD a obtenu en 2024 sa deuxième labellisation Territoires d'industries pour le période 2024-2027. Il s'agit pour le GIP Écosystème D de coordonner et d'accompagner collectivement les projets de transformation et de développement industriels du territoire.
- L'année 2024 a été marquée par l'annonce de nouvelles implantations et de nouveaux investissements : GCA Logistique, ENchem, Omer-Decugis and Cie, DFDS opérateur de transit maritime...
- Visible de l'A16 à Bourbourg, la Gigafactory Verkor avance dans sa construction sur 80 ha. 150 personnes ont déjà été recrutées fin 2024 pour un lancement de production en 2025. Pas très loin, SNF Flocryl (chimie de l'eau) ou Clarebout (agro-alimentaire) fonctionnent déjà.

Impulser la dynamique entrepreneuriale



+ de 36

événements recensés à la
Turbine pour sensibiliser à
l'entrepreneuriat et soutenir
des actions entrepreneuriales



55 000 €

attribués dans l'appel à
projets Économie sociale et
solidaire



- de 2 ha

disponibles en foncier
économique sur l'ensemble
des ZAE communautaires

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

La Turbine : une visibilité renforcée

La Turbine ¹, réseau de partenaires, accompagne la création, la reprise, le développement et la transmission d'entreprises du Dunkerquois. 15 000 visiteurs y ont été accueillis et 36 événements liés à l'entrepreneuriat y ont été organisés. Plus de 1 400 personnes ont utilisé l'espace de coworking en 2024 avec des permanences de diverses structures partenaires. 2024 a été marquée par un renforcement de la communication via LinkedIn (1 520 abonnés), Facebook et Instagram (400 et 800 suivis) avec des initiatives comme un jeu concours calendrier de l'Avent, la mise en ligne de stories et vidéos offrant de la visibilité aux entrepreneur.e.s et aux structures qui les accompagnent. À partir de janvier 2025, la Turbine reprend l'animation du club des entrepreneurs Turbine jusque-là animé par Initiative Flandre et BGE Flandre création. L'extension prévue (D'SIDE) complétera l'offre en espaces de bureaux (plateaux de 500 m²), de coworking et de salles de réunion à la location. Le projet architectural et le calendrier des travaux ont été actés en 2024.



travaux d'aménagement de la zone de 7 ha de la **ZAC de la Cartonneries** à Gravelines avec l'arrivée du CFA BTP fin 2024.

Sur la **ZI des deux Synthe**, des études ont été menées afin de requalifier les espaces publics et favoriser les mobilités actives (création de voies vertes à partir de sept. 2025). La fréquence de la ligne 18 de DK'Bus a été ramenée à 20 min. (au lieu de 45 min.) au 1^{er} janvier 2025.

Économie sociale et solidaire

La CUD soutient l'ESS pour la transition vers une économie verte, inclusive et territoriale. En 2024, cela se concrétise par différentes actions et le soutien financier aux structures ESS : Coud'Pouce, APAHM, TILT, Le GROOP, BGE Flandre Création, Nord Actif, TOERANA, Cigales, Afeji. Dans le cadre de l'appel à projets, la CUD a soutenu trois structures de moins de 5 ans : **La SCOP CARGOELAN** sur la thématique cyclologique, **l'association Meta Mind** pour « Meta Academy » (numérique et formation des jeunes au sein des

FOCUS

Promotion du commerce et de l'entrepreneuriat

- **Magazine la Gazette Commerce** : publication de trois numéros en 2024.
Mars/avril : valorisation des biodéchets, 12 portraits de commerçants/entrepreneurs.
Sept./oct. : mon territoire à vélo, 9 portraits de commerçants/entrepreneurs.
Déc. : édition spéciale Fêtes, 16 portraits de commerçants/entrepreneurs.
- **Réseaux sociaux** : animation de la page LinkedIn de la Turbine, création de comptes Instagram et Facebook.
- **Vidéos** : réalisation de 14 vidéos dont 10 portraits d'entrepreneurs pour accompagner la stratégie commerce de la CUD et valoriser l'offre d'accompagnement des entreprises de la Turbine.
- **Jeu-concours** : lancement du jeu-concours de la Turbine « calendrier de l'Avent » mettant en avant 14 entrepreneurs et structures Turbine.
- **Plaquette Dunkerque l'Attractive**



quartiers prioritaires de la ville) et **l'association DK CLEAN UP** pour le développement d'un atelier « payette » (valorisation des déchets plastiques). En lien avec le réseau d'acteurs « club de l'ESS ² », une table ronde intitulée « l'ESS au service de la mutation économique du territoire » a été organisée le 19 novembre 2024 à Dunkerque et un événement phare « Un emploi pour tous » a été lancé en mai 2024 à destination des structures de l'ESS.



EN BREF...

- Le 16 mai, **Jeunes & Audacieux**, événement annuel organisé par BGE Flandre Création, a permis de sensibiliser + de 300 élèves et professeurs à l'entrepreneuriat.
- La Turbine a accueilli le 17 juin le **Forum de la Franchise** organisé par la CUD. Objectifs : faire connaître l'entrepreneuriat en franchise et organiser une rencontre avec des franchiseurs en quête de partenaires pour se développer sur le territoire (18 enseignes exposantes, 9 partenaires, témoignages de franchisés locaux et experts de la franchise).



- Présentation des dispositifs d'aides CUD-Région HDF en lien avec le SDREII le 28 mars à la Turbine.

Jouer la carte d'un tourisme aux multiples facettes



69 %

Taux d'occupation
dans l'hôtellerie
sur le périmètre CUD



5,5 millions

de nuitées marchandes et
non marchandes et 9 millions
d'excursions, selon la solution
« Flux Vision Tourisme »
d'Orange Business



575 073

visiteurs dans les
15 principaux sites et
équipements touristiques
payants du territoire.
Fréquentation stable par
rapport à 2023

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'Office de tourisme et des congrès communautaire est devenu un Établissement public industriel et commercial afin de conforter son rôle et d'accompagner le développement touristique du territoire. Après modification des statuts, l'Office de tourisme a récupéré la gestion et l'exploitation du Palais des congrès (Kursaal). En septembre, il a obtenu le renouvellement du classement en catégorie I. L'année a aussi été marquée par la poursuite des actions de promotion touristique à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière autour des filières d'excellence : mémoire, vélo, affaires, handicap...

Préfiguration du Contrat de destination pour le territoire

Échanges avec la Région Hauts-de-France pour élaborer un Contrat de destination sur la période 2025-2027 visant à confor-

ter et à faire converger les politiques touristiques communautaires et régionales.

Animation et analyse de l'observatoire partenarial du tourisme

Dans le cadre de l'Observatoire partenarial du tourisme, ont été déployés de nouveaux outils d'observation et de publications, et lancées des **études sur les retombées économiques du tourisme** et sur le développement de l'offre d'hébergements.

Aménagement et projets touristiques

En partenariat avec le Département du Nord, a été lancé le Réseau Points-Nœuds Vélo « Plaine et Littoral de Flandre ».



Projet Grand Site de France Dunes de Flandre

FOCUS



Le projet « Pointes des Alliés ① »

La CUD a confié à la Société publique d'aménagement dunkerquoise (SPAD) un mandat d'études et de travaux pour la réalisation du programme « plaisance » du projet « Pointe des Alliés ». Ce mandat, d'un montant de 12,5 millions d'euros, a permis la réalisation des études préalables nécessaires à la validation de l'avant-projet définitif (études techniques et d'impact environnemental) et le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). Les travaux d'extension démarrent en novembre 2025.

Tourisme de mémoire

Consolidation du partenariat avec le Réseau « Libération Route Europe » de la Fondation LRE - Route de la libération de l'Europe associant 300 sites de mémoires. Animation et coordination des partenaires pour les commémorations du 85^e anniversaire de l'opération Dynamo. Campagne exceptionnelle d'exploration archéologique sous-marine autour des épaves de l'opération Dynamo par le DRASSM et l'association ARKAEOS.

Validation du dossier de candidature au label Grand Site de France et du programme d'actions le 21 novembre 2024. Le programme d'actions 2025-2032 se décline en 46 actions autour d'enjeux de préservation des milieux, de sauvegarde du patrimoine, d'accueil des visiteurs, d'organisation de découvertes et de lien transfrontalier. Des actions sont menées pour répondre aux objectifs sur des sites emblématiques tels que le Fort des Dunes.

En 2024 un schéma d'aménagement paysager a été élaboré pour disposer d'une vision à court, moyen et long terme de ce site à la fois patrimonial, mémoriel et touristique. Les abords ont été requalifiés afin de renaturer l'espace et d'ouvrir le site à son environnement.

La CUD a été retenue en 2024 dans le cadre de l'AMI « Gestion des flux touristiques » par Atout France pour le financement d'études à hauteur de 100 000 €.

La ferme Nord ②, Maison du Grand Site

La réhabilitation de la Ferme Nord de Zuydcoote est une action phare du Projet Grand Site de France Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. 2024 a été marquée par la validation de la programmation et des études techniques, la concertation avec les services de l'État pour les autorisations d'urbanisme et environnementales et le dépôt du permis de construire. Les travaux débiteront à l'automne 2025 afin de faire de la Ferme Nord la « **Maison du Grand Site** », un espace d'accueil, d'information et de services à destination des habitants et des visiteurs : parcours de visites, halte pour les randonneurs et cyclotouristes...

EN BREF...

- En juillet 2024, la réhabilitation de la Ferme Nord est retenue pour représenter la région Hauts-de-France au Grand Prix du programme Patrimoine et Tourisme local organisé par la Fondation du Patrimoine et son mécène Airbnb. Elle termine à la 4^e place avec plus de 5 500 votes.
- Organisation des **Journées européennes du patrimoine à la Ferme Nord** (1 500 personnes sur le week-end).
- Organisation des **Journées nationales Tourisme & Handicaps** en avril 2024, édition d'une brochure « Destination Pour Tous » et participation au Salon Autonomic à Lille pour promouvoir l'offre touristique accessible du territoire.

Développer une offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économiques

Forum des
**FABULEUX
MÉTIER** 2024

50

entreprises présentes au
forum des Fabuleux Métiers



3 700

personnes ont visité le forum
dont 2 800 scolaires
(23 collèges et 10 lycées)



1 041

emplois créés sur le
Dunkerquois (contrats signés
et/ou démarrés)

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

**La stratégie « 20 000 emplois »
pour faciliter l'accès à la
formation et aux nouveaux
emplois.**

En lien avec la création de l'Observatoire des 20 000 emplois ①, la CUD participe à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences Dk 2030 et à la conduite d'une étude du C2RP avec la DRETS, la CCI pour s'assurer de l'adaptation de l'appareil de formation régional aux enjeux du Dunkerquois.

Alors que le site 20000emplois.fr, lancé en sept. 2024, offre des contenus élaborés en partenariat avec Écosystème D et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation, un premier lieu d'information baptisé « espace 20 000 emplois » a été inauguré à Saint-Pol-sur-Mer tandis qu'un second verra le jour à Dunkerque. S'intégrant dans un réseau existant (Job Labo et Espace métiers du PLUS, Port Center et des événements dédiés : 4 jours de l'industrie, Fabuleuse Factory, Forum des Fabuleux Métiers, DkJob), ces espaces, créés par la CUD, seront gérés par Entreprendre Ensemble. Une nouvelle convention signée entre les deux partenaires vise à renforcer l'action envers les publics éloignés de l'emploi, mieux accompagner les entreprises et valoriser l'orientation tout au long de la vie.

**Une offre de formations renforcée
et adaptée**

Beaucoup d'établissements ont déployé de nouvelles formations diplômantes, majoritairement dans l'enseignement supérieur et la filière industrielle : conception et réalisation en chaudronnerie industrielle, élec-



tricité, QSE, isolation industrielle, construction de routes, production et maintenance Industrielle de batteries, génie nucléaire, logistique, transports...

Avec l'appui de la CUD, l'ULCO rend désormais possible l'accès aux études de santé à Dunkerque. 30 places ont été ouvertes en Parcours d'accès scientifique Santé (PASS) en 2024.

De plus, des établissements ont inauguré de nouveaux locaux et renforcé leur offre de formations, notamment TERRADE et EDUKA. L'IMT ② a intégré le bâtiment Écosystème D et implanté un laboratoire de recherche & développement. 2024 a aussi vu



Un accord de Consortium C-décidé

FOCUS

le déploiement de l'École des réseaux par la création d'un Bac professionnel métiers de l'électricité (MELEC) sous la coordination d'ENEDIS. 90 jeunes de niveau bac pro et BTS disposeront d'une formation colorée « réseaux pour la transition énergétique » validée par l'Éducation nationale. Financé par le projet Électro'Mob, l'aménagement des plateaux techniques mobiles composés de systèmes de production et de salles blanches dédiés à la batterie s'est poursuivi.

Développement territorial, développement social, mécénat et RSE

L'année a été marquée par une mobilisation de 45 entreprises de la Fondation du Dunkerquois solidaire avec 1 150 000 € collectés et trois nouveaux projets : SOLfa, DK Clean Up, Convergence France - AFEJI Les Jardins de Cocagne. Depuis le lancement du dispositif, 21 personnes ont bénéficié d'un emploi financé par la Fondation. Les membres ont souhaité se tourner vers la Fondation de France afin de favoriser le développement de la Fondation du Dunkerquois Solidaire.



Le projet C-décidé (Centre de développement de compétences pour une industrie décarbonée) regroupe huit acteurs publics et privés : CUD, Écosystème D, Digital Lab d'Arcelor, AFPA, Total Énergies Learning solutions Oléum, CCI Hauts de France, Verkor et ULCO-A2U qui pilote le projet. Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » engagé dans le cadre du plan France 2030, ce projet vise à faire de Dunkerque le territoire national de référence en matière de formation à la décarbonation de l'industrie en s'appuyant sur la forte collaboration territoriale entre industriels, monde académique et collectivités. C-Décidé s'inscrit dans l'accompagnement des transitions professionnelles, de sécurisation des trajectoires professionnelles et d'insertion des demandeurs d'emploi. Il contribue à la réindustrialisation du territoire en répondant aux exigences des métiers liés à la décarbonation. La participation de la CUD au consortium prend la forme d'un observatoire des métiers de la décarbonation en lien avec la CCI Hauts de France et la formation des formateurs via le recrutement d'un ingénieur pédagogique (577 000 € sur 60 mois).

EN BREF...

- Avec l'appui de la CUD, Entreprendre Ensemble a organisé « **DK JOB** » le 17 avril au Kursaal. Ce forum multisectoriel, d'emploi et de formation est l'un des événements marquants de l'emploi et de la formation avec plus de 6 000 visiteurs. C'est le plus important salon de l'Emploi au Nord de Paris.
- Les « **4 jours de l'industrie** » en novembre ont connu une participation croissante du nombre d'entreprises impliquées (50 en 2024), d'établissements scolaires et de participants (3 700). Une édition enrichie par l'organisation de cours au sein d'entreprises du Dunkerquois, de « fabuleuses visites » d'entreprises et de découvertes de plateaux techniques et d'installations pédagogiques. Une collaboration portée par la CUD et le club local écoles-entreprises avec France travail, le MEDEF, l'UIMM, la CCICO, l'Éducation nationale, l'ULCO, le CIO et le groupe EPID-Vauban.

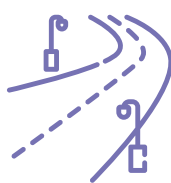


Poursuivre le renouveau urbain de notre agglomération

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

**91 %**

des ménages relogés sur plus
de 1 200 ménages concernés
par le NPNRU

**48**

opérations

d'aménagement réalisées
(voirie, espaces publics, quais de bus,
voies vertes et pistes cyclables...)
soit 10,5 km de voirie
et 3 quai bus

La poursuite de la conception du projet urbain du secteur gare de Dunkerque ①

Les études se sont poursuivies en lien avec la SNCF. Un schéma directeur à l'échelle du secteur, de part et d'autre du faisceau ferré, a été établi. Ce projet urbain intègre le pôle loisirs avec la grande salle événementielle, les passerelles au-dessus du faisceau ferré et du canal de l'Île Jeanty, un pôle urbain à l'ouest de la gare comprenant le parking pour les usagers de la SNCF et les spectateurs des manifestations prévues dans la grande salle.

Projet d'aménagement du Stade BP à Dunkerque - Saint-Pol-sur-Mer

Un projet d'aménagement urbain d'envergure est prévu sur le site du stade BP à Dunkerque - Saint-Pol-sur-Mer. Il inclut la construction de plus de 220 logements, des espaces publics paysagers et des voiries de desserte. La Société de l'agglomération dunkerquoise (SPAD) est en charge de cette opération, avec un financement

partiellement assuré par un emprunt garanti par la CUD.

Programme de revitalisation urbaine tertiaire D'SIDE face à la gare

Il comprendra le projet d'extension de la Turbine sur 3 700 m² et 8 étages ainsi qu'un Appart Hôtel de plus de 100 chambres. Après la démolition des bâtiments désaffectés, l'ensemble sera livré mi-2027.

L'amorce de la réflexion sur la requalification des zones commerciales

Les sites de Carrefour Saint-Pol-Sur-Mer et Auchan Grande-Synthe ont été retenus par l'État dans le cadre d'un appel à projet visant à la requalification des zones commerciales. Des études ont été menées pour la requalification de la zone commerciale de Grande-Synthe en vue d'y apporter une réelle urbanité par le biais du développement de programmes résiden-



FOCUS

tiels et d'un rattachement au tissu urbain du quartier limitrophe du Courghain. La même réflexion a été amorcée sur la zone commerciale Saint-poloise.

L'avancement du projet urbain du secteur de la Pointe des Alliés à Dunkerque

2024 a permis d'avancer sur le projet de la Pointe des Alliés avec le lancement d'un premier appel à projets pour six programmes de logements en accession et le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Plan pluriannuel de voirie

De nombreuses opérations de voirie ont été livrées afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, notamment rue Hoo-ghe-Porte à Cappelle-la-Grande, avenue de l'ancien Village à Grande-Synthe (poursuivi en 2025), un tronçon du boulevard de l'Europe à Gravelines, rue Nationale à Ghyvelde (poursuite du chantier), route du chapeau rouge à Téteghem - Coudekerque-Village, boulevard Vancauwenbergh à Zuydcoote et à Dunkerque : berges du canal exutoire, rue Aristide Briand, avenues Louis Herbeaux et Petite-Synthe et du stade.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel : quartiers Cité des Cheminots, Jean-Bart, à Saint-Pol-Sur-Mer

La 3^e phase de déconstruction a été lancée le 31 mai. Elle concerne 26 logements répartis sur l'ensemble de la cité des Cheminots. L'emprise foncière libérée permettra une liaison avec les quartiers Jean-Bart-Guynemer et cité Liberté par l'implantation de nouveaux équipements en centralité de quartier dont le Médicentre, regroupant des services essentiels de santé, un pôle éducatif et une nouvelle offre d'habitat. L'intervention sera complétée par la mise en valeur des espaces publics, notamment le square Delvallée.

Quartier Degroote à Téteghem - Coudekerque-Village

Les travaux d'aménagement des espaces publics seront lancés début 2025. Des montages innovants sur les futurs logements sont à l'étude dont l'accueil de logements inclusifs. La démolition de la salle de sport De Vigny a été engagée en septembre ainsi que le chantier du groupe scolaire et de la salle multisport.

Îlot des peintres à Grande-Synthe

Les travaux préalables d'installation des réseaux et de requalification de voirie en mail paysager ont été lancés. La déconstruction de la résidence La Tour a été suivie de la requalification de la tour Rubens. Il s'en poursuivra une résidentialisation. Les travaux d'aménagement des espaces publics seront lancés début 2025.

Banc Vert, Île Jeanty/Plan d'eau - Carnot à Dunkerque

Suite à l'ouverture de l'Alliance au Banc Vert en septembre, la démarche participative avec les habitants du quartier s'est poursuivie notamment autour du projet de parc urbain.

Sur le secteur de l'Île Jeanty, une seconde phase de concertation préalable à la réalisation d'une opération d'aménagement a été clôturée. Des financements pour la dépollution de la plaine du Bunker ont été obtenus dans le cadre du Fonds vert. Les premières démolitions ont été engagées sur les résidences Bateliers, Chalands et Péniches. Le projet prévoit la démolition de logements dégradés (170 logements et 190 hébergements spécifiques), la réhabilitation du parc social existant (82 logements collectifs et 40 logements individuels) et la création d'une offre diversifiée de près de 400 logements.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 059-215901315-20251009-DELIB20250427-DE



EN BREF...

- Le nouvel équipement multifonctionnel « Alliance » au Banc Vert à Dunkerque regroupe sur 3 500 m² les anciennes écoles Meurisse et Giono, la maison de quartier, une cuisine, un restaurant scolaire et des extérieurs partagés (cour résiliente, potager, agora, parvis végétalisé). Sa conception répond aux enjeux écologiques et climatique de qualité de l'air, de consommation énergétique dans un secteur apaisé qui privilégie le confort des piétons et vélos, et favorise l'accessibilité pour les usagers du bus.

Construire un habitat attractif et inclusif



1 688

dossiers suivis au titre de la lutte contre l'habitat indigne, soit une augmentation de près de 50 % / 2023.



619

logements locatifs sociaux instruits et agréés, soit une augmentation de 31 % / 2023



997 223 €

d'aides locales « rénovation et adaptation des logements

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Soutien aux bailleurs et à la production de logements

Les besoins en matière de logements locatifs sociaux sont croissants sur le territoire. La CUD a intensifié son accompagnement financier auprès des bailleurs sociaux afin d'encourager la construction de logements neufs et la réhabilitation du parc existant. En matière d'engagement, 619 agréments ont été délivrés pour renforcer le parc locatif social à court terme. 4 270 985 € de subventions ont été versés aux bailleurs sociaux, au titre des opérations agréées les années précédentes.

Encadrement des ventes de logements locatifs sociaux

La tension de la demande locative sociale n'a jamais été aussi forte sur le territoire : démolitions dans le cadre des projets de renouvellement urbain, baisse des livraisons de logements neufs et accélération de la vente HLM. En 2024, seules 1 910 attributions ont été réalisées dans le parc locatif social. C'est pourquoi, la CUD a établi en partenariat avec les bailleurs une convention triennale qui restreint la vente de logements des secteurs les plus en tension.

Accompagnement des copropriétaires

La CUD poursuit la mise en place des « Mardis de la copropriété » pour aider les copropriétaires à comprendre le fonctionnement d'une copropriété. En 2024, « le réseau d'entraide des conseillers syndicaux » a été instauré pour échanger sur leurs difficultés à exercer leurs missions et partager leurs

bonnes pratiques. Ils recevront un livret intitulé « Vis ma vie de conseiller syndical ». 604 participants en 2024 et 15 ateliers animés.

Rénover et adapter les logements existants

La CUD a intensifié les efforts dans la rénovation des bâtiments existants pour améliorer leur efficacité énergétique et les adapter aux besoins des habitants, personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que des solutions de colocation pour les jeunes et les étudiants. Dans le cadre du dispositif Éco Habitat, ont été financés 63 audits énergétiques pour 73 080 €, 74 accompagnements dans le cadre d'une rénovation énergétique globale pour 133 648 €, 79 aides aux travaux notifiées pour de 368 000 € et 28 aides aux travaux notifiées aux primo-accédants pour 122 000 €. Dans le cadre du dispositif Réflex adaptation, 184 subventions ont été notifiées pour 287 675 € générant 1 597 404 € de travaux.

En matière de logement locatif social, la CUD a accompagné à hauteur de 217 000 € la réhabilitation énergétique de 101 logements par les bailleurs.

Accélérer la production de logements diversifiés

Loger tous les habitants et les futurs arrivants nécessite de porter le volume de production des 10 prochaines années à 12 000 logements sur le territoire de la CUD. 2024 a vu l'accélération de la programmation de nouvelles opérations. Ce sont ainsi près de 3 500 logements qui seront livrés

FOCUS

entre 2025 et 2027, dont a minima près de 38 % de logements locatifs sociaux, qui ont d'ores et déjà été agréés par la CUD. En parallèle, des premiers sites ont commencé à être expertisés pour la production de 6 000 places d'hébergement pour les salariés de chantiers, les salariés en mobilité et les nouveaux arrivants en phase d'accueil, notamment des hébergements modulaires.

Intensifier la lutte contre l'habitat indigne au niveau intercommunal

Dans le cadre de la première année pleine d'exercice du service commun de lutte contre l'habitat indigne CUD - Ville de Dunkerque, on constate une augmentation des signalements de mal logement et du nombre de procédures. Le service commun a permis de réduire les délais d'instruction et le traitement de situations d'insalubrité et de mise en sécurité sur des communes qui n'avaient jamais instruit ce type de procédures. 2024 est également la première année pleine pour l'extension du permis de louer en centre-ville de Dunkerque et à Bourbourg résultant de nombreuses mises en location de logements après réalisation de travaux par les propriétaires.

Un service commun de prévention des expulsions locatives

Une convention intercommunale de prévention des expulsions locatives a été signée par les 13 bailleurs sociaux du territoire. 1 341 interventions ont eu lieu auprès des ménages en 9 mois.

Pacte territorial France Rénov'

Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2025, avec intégration financement SPRH, Guichet Unique de l'Habitat, et offre d'accompagnement internalisée.

Protocole pour le logement 2024-2026

Des ambitions renforcées en termes de qualité de logement et d'habiter ont été intégrées à ce protocole en cohérence avec la charte qualité d'habiter qui s'impose à l'ensemble des projets de construction de logements sur le territoire. La production d'une offre nouvelle de logements doit impérativement intégrer à la fois la question de la temporalité de production et l'exigence qualitative telle qu'elle sera définie dans la charte Qualité d'Habiter qui sera proposée dans le cadre de l'accès aux financements communautaires : elle vise à garantir des projets de logements neufs vertueux, assurant une certaine qualité de vie à l'intérieur ainsi que dans leur environnement immédiat. Elle se matérialise par une série de critères qui aspire à servir de référence pour les bailleurs et promoteurs. Cette production nouvelle est la vitrine de l'habitat de demain.

EN BREF...

- 22 novembre, présence de Valérie Létard, ministre du Logement, aux Assises du logement social, organisées à la CUD ; signature d'une convention permettant de bénéficier de procédures simplifiées pour le territoire et diminuant les délais entre la programmation d'un projet et sa livraison.
- La CUD était présente au salon Habitat et Déco, du 14 au 16 avril, au Kursaal. Elle a communiqué sur la sobriété énergétique, l'isolation, les bons gestes pour son habitat, la réduction de ses factures et de son empreinte carbone.



Dynamiser l'offre commerciale et tertiaire

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



320 000 €

de subventions et

720 000 €

d'avances remboursables,
montants des aides
économiques aux entreprises
accordées en 2024



10

communes invitées à des
ateliers de travail sur la
stratégie de développement
commercial et artisanal
de la CUD.

Une stratégie de développement du commerce local

L'étude « Stratégie d'aménagement commercial, artisanal et logistique » a poursuivi le travail d'analyse et de co-construction par la mise en place d'Ateliers commerce et des Midis du Commerce, des webinaires thématiques présentant des outils réglementaires et d'animation pour redynamiser les centres-villes et lutter contre la vacance.

L'Observatoire du commerce développé par la CUD a été déployé dans les 17 communes de l'agglomération et une étude a été lancée sur le secteur de l'équipement de la personne.

L'année est marquée par un renforcement des collaborations et réunions avec les communes sur des sujets variés comme les outils d'intervention, les projets commerciaux... La conférence des élus en charge du commerce s'est réunie à 4 reprises, rassemblant de 25 à 35 participants.

En 2024, a été déployé le dispositif « Mon Diag'Google », accompagnement gratuit des commerçants souhaitant prendre en main les outils numériques et accroître leur visibilité.

En matière d'urbanisme réglementaire, la CUD a accompagné la Ville de Dunkerque pour la modification des linéaires de protection du commerce dans le cadre des modifications du PLUIHD.

Par ailleurs, la phase d'études préalables sur les zones Carrefour Saint-Pol-sur-Mer et Auchan Grande-Synthe a été lancée dans le cadre de l'AMI de l'État sur la requalification des zones commerciales.

La foncière du Littoral un outil d'investissement pour adapter l'offre immobilière

Créée en octobre 2022 pour renforcer l'attractivité économique du territoire, cet outil est porté par la CUD, la CCI, la Banque des territoires et la Société de développement du Dunkerquois (S3D). Son rôle est de cibler des locaux commerciaux non occupés dans les centres-villes, de les acquérir, de réaliser les travaux afin de maintenir la diversité commerciale. En 2024, elle a acquis et rénové des locaux à Cappelle-la-Grande et Dunkerque afin de les proposer dans le cadre d'appels à projets lancés avec la Turbine.

Tertiaire

Des projets de revitalisation urbaine, inscrits dans le programme Action cœur de ville :

- **Les Docks Parc Marine** ① : la Banque des territoires a donné son accord pour financer à hauteur de 50 % une nouvelle étude de marché de l'immobilier tertiaire en centre d'agglomération.
- Un nouveau programme d'extension de la Turbine **"D'SIDE"** voit le jour en 2024. Développé par Idéal (groupe Rabot Dutilleul) en copromotion avec S3D,



FOCUS



il offrira sur 8 étages 3 700 m² de bureaux (plateaux de 500 m²), coworking, salles de réunion à la location et un Apart-hôtel de 100 chambres.

- Le projet du **Quai de Leith 2** ² du groupe AVENTIM avec une exploitation Howel comprend 4 000 m² sur 7 niveaux répartis en surfaces tertiaires de 2 500 m² : bureaux, réunions, séminaires et restauration. Puis 1 500 m² en résidentiels (suites urbaines).

Le Parc d'innovation Écosystème D

L'année a été marquée par l'inauguration du bâtiment Écosystème D au cœur du parc d'innovation. Les travaux d'aménagement du parvis, du bord à quai, d'un quai de bus et de voirie pour l'accès au parc d'innovation ont été finalisés pour accueillir les futures implantations Desk, Grain de Sail et Desk2. Les conventions d'occupation temporaire ont été finalisées avec l'école IMT Nord Europe (10 ans), le GIP Écosystème D et Écopal. En 2025, arriveront une cellule d'EDF et un incubateur sur l'électromobilité, la cybersécurité et la décarbonation. Par ailleurs, Le Desk, immeuble en R+3 divisé en 7 plateaux (de 300 m² chacun environ) sur le lot 3, sont disponibles à la vente ou la location. Sur le lot 2, le permis de construire « Desk 2 » (immeuble miroir du Desk) a été déposé par S3D/Duval en août.



Halles des Sœurs Blanches

La pose de la première pierre de ce **projet emblématique, destiné à renforcer l'attractivité commerciale de notre cœur d'agglomération et à améliorer la cadre de vie des habitants**, est intervenue le 26 janvier. La construction de ce lieu dédié au bien-manger s'est poursuivie pour une livraison en 2025. Ces halles accueilleront des étals de produits locaux et des espaces de convivialité. Après un appel à candidature lancé début 2024, les 14 premiers commerçants ont été sélectionnés en novembre sur leur engagement à offrir des produits d'origine locale.

Ce bâtiment s'avère vertueux tant dans sa conception que dans son usage grâce à des processus innovants de « rafraîchissement » de l'air et de récupération/réinjection des calories des chambres froides, et de free-cooling pour la régulation de la température par l'installation de panneaux photovoltaïques en couverture, par la récupération des eaux pluviales et la mise en place de circuits vertueux de collecte des déchets vers des traitements/recyclages.

EN BREF...

- La CUD a été présente sur **différents salons nationaux** (Franchise Expo Paris, SIEC) et surtout exposante sur le **Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI)** à Paris en décembre avec l'actualisation et la mise en ligne sur le site de la Turbine de la **brochure Dunkerque l'Attractive**.
- La CUD a organisé le **1^{er} forum de la Franchise** avec 27 exposants, 18 franchiseurs à la recherche d'un candidat franchisé dunkerquois pour concrétiser un projet local et 9 partenaires, acteurs de la création, de l'emploi, des banques...

Accompagner les nouvelles formes de mobilité



**23,5
millions**
de voyages sur un an,
nouveau record de
fréquentation annuelle
(+ 10 % en 2024)



200 000 €
versés aux habitants
de la CUD dans le cadre de
l'achat d'un vélo



10M €
d'investissements réalisés
par la CUD sur 3 ans pour
améliorer la place du piéton et
créer de nouvelles liaisons

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Des bus plus fréquents pour un réseau toujours plus efficace ①

Afin de répondre aux besoins des habitants et au développement économique du territoire, le réseau de bus a lancé la ligne Rapid'Ouest ainsi que les études sur l'évolution de la ligne 18 qui dessert la zone industrielle des deux Synthe. Destinée à intensifier la desserte des entreprises de la ZI de Grande-Synthe, la réflexion porte sur l'évolution du tracé et l'augmentation de la fréquence. Dès 2025, le tracé sera réduit de 3,5 km et ne passera plus par Saint-Pol-sur-Mer et l'hypercentre de Dunkerque, ce qui générera un gain de 13 minutes sur le temps de trajet.

Des mobilités plus respectueuses de l'environnement

Après l'acquisition en 2019 de 3 minibus électriques circulant en centre-ville de Dunkerque (ligne 16), la CUD a acquis 6 nouveaux bus électriques. Un investissement de 3,3 millions d'euros qui s'inscrit dans une volonté de remplacement progressif du parc thermique. Pour répondre aux besoins de recharge

sur l'espace public, la CUD a travaillé son Schéma directeur d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) par la concertation de l'ensemble des collectivités qui la constitue. Ce travail partenarial avec l'AGUR a permis d'identifier les besoins en matière d'implantation de bornes et de maillage sur le territoire. Il s'agira ensuite de concerter les habitants sur la mise en œuvre de leur déploiement et les modalités d'accès au service.

Mise en œuvre du Plan vélo +

Le territoire compte 415 km d'aménagements cyclables dont 80 % en site propre soit 15 km de plus en 2 ans. Les principales réalisations 2024 concernent la voie verte rue Gaernaestraete et avenue Dubedout à Grande-Synthe, la voie verte au niveau du canal des Glacis et la piste cyclable vers Écosystème D, la piste cyclable boulevard Trystram à Leffrinckoucke ainsi que 3 nouvelles voies vertes à Tétéghem-Coudekerque-Village ainsi que le premier « chaudiou » sur la voie menant à l'hôpital maritime de Zuydcoote.

La CUD a pris le relais des communes dans la gestion des arceaux à vélos sur le domaine public et a déjà procédé, en concertation avec les communes, à l'installation de plus de 250 nouveaux arceaux. Elle compte aussi 500 places de stationnement vélo supplémentaires, soit 3 900 places disponibles en libre accès (type arceau) à l'échelle de la CUD dont 2 500 sur le Grand Dunkerque. Elle compte également 15 parcs sécurisés et 25 boxes vélos.

Les actions pour le soutien à la pratique du vélo se développent :

- Recyclo (prêt pour 1 an de vélos récupé-



FOCUS

rés en déchèteries et reconditionnés) : depuis le lancement en 2022, plus de 200 vélos ont été reconditionnés et prêtés par l'intermédiaire de structures relais (ULCO, CCAS...) aux étudiants et personnes en difficulté (soutien ADEME).

- Éco-Vélo (prêt pour 1 mois de vélos à assistance électrique) : en 2024, 100 habitants ont pu tester un vélo électrique classique ou vélo cargo, biporteurs, triporteurs.
- Aide à l'achat de vélos mise en place en 2020 : plus de 13 300 demandes ont été enregistrées depuis son instauration, représentant 8 % de la population éligible (11 ans et plus). Cela a conduit à 1,18 million d'euros d'aides versées aux habitants et 7 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire.

Élaboration d'un plan marche ②

Issu d'un diagnostic et d'une large concertation des habitants menée en 2023, le plan marche a été adopté en Conseil communautaire le 14 juin 2024. Objectifs : améliorer le confort et l'attractivité des espaces piétons, avec des itinéraires de balade valorisés et une meilleure cohabitation entre modes de déplacement, en cohérence avec le Plan Vélo+ et l'accessibilité de la voirie.



Rapid'Ouest dessert les industries sans parking

Lancée en septembre 2024, cette ligne vise à faciliter l'accès des employés à leur lieu de travail sans utiliser de voiture individuelle. Mobilisant 2 véhicules, elle relie du lundi au vendredi Clarebout et Verkor en passant par la gare de Bourbourg depuis la gare de Dunkerque, à raison de quatre passages par jour et par sens. Le service est géolocalisé à l'aide d'un système d'exploitation permettant de suivre en temps réel les parcours et temps d'approche des véhicules. La fréquentation a dépassé les 1 000 voyages le premier mois et avoisine les 5 400 voyages sur les quatre premiers mois d'exploitation. Un dispositif qui revient à 21 660 € HT par mois.

EN BREF...

- La CUD va progressivement offrir davantage de sécurité aux piétons et cyclistes lors des traversées de voies en aménageant les abords de passages piétons : zébras au sol, pelouses et arceaux vélos.
- Diverses animations ont été organisées auprès du public (ex. mai à vélo) ou des collégiens (opération éclairage) pour sensibiliser et informer à l'usage du vélo.

②



Rayonner au-delà de nos frontières



40

parmi les meilleurs
riders mondiaux lors du
Summer of Kite



1 754

enfants bénéficiant
des ateliers linguistiques
français et néerlandais



16

villes membres lors du
5^e colloque des Villes
Mémoire à Oradour-sur-Glane

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Des échanges internationaux et citoyens entre jeunes

Un programme d'échanges de jeunes a été conçu dans le cadre du réseau des Villes Mémoires ¹, en écho à la résurgence des conflits internationaux, pour la première fois en Europe depuis la guerre en Yougoslavie, en Ukraine. Organisé en trois temps de rencontre, réunissant quatre villes membres du réseau : Dunkerque, Krefeld (Allemagne), Boutcha (Ukraine) et Oradour-sur-Glane, ce projet visait à permettre aux citoyens des Villes Mémoires (et notamment aux plus jeunes générations) de se réapproprier leur histoire locale, tout en se mobilisant pour l'avenir de leur société d'appartenance et pour celui de l'Europe. La restitution de ce projet, sous forme de rédaction d'un **Manifeste de la jeunesse pour la paix** a été effectuée lors du colloque des Villes Mémoires organisé à Limoges le 11 juin. Ce projet, piloté par la CUD, a reçu le soutien financier du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Développement des coopérations transatlantiques

Le Conseil communautaire du 26 avril a permis d'évoquer le développement de nouveaux partenariats internationaux outre-Atlantique :

- Avec la ville québécoise de Bécancour sur les questions relatives à la transition écologique en matière industrielle et plus particulièrement sur les problématiques en lien avec l'installation de clusters liés à la production de batteries, secteur commun aux deux territoires partenaires.
- Avec la ville portuaire américaine de Savannah (Géorgie), troisième port des États-Unis (trafic conteneurisé), halte d'une ligne maritime régulière reliant son port à celui de Dunkerque, pour développer la mobilité Jeunesse et la pratique des langues, travailler sur les enjeux de transition écologique (un site important de production de batteries est présent à Savannah), mais aussi de mémoire.



FOCUS

Dix-huit mois de chantier pour le Duchesse-Anne

Le trois-mâts Duchesse-Anne est un navire emblématique qui participe à la promotion du patrimoine maritime dunkerquois. Mis à disposition du Musée maritime et portuaire, il a fait l'objet d'une vaste campagne de restauration en 2024. Ces travaux seront pour l'essentiel terminés afin de pouvoir accueillir le public à l'occasion des Voiles de légende qui aura lieu à Dunkerque du 10 au 13 juillet 2025.

Summer of Kite du 28 août au 1^{er} septembre

Récompensé lors du Grand Prix du Sport et de l'Esport 2023 par le magazine Stratégies, Summer of Kite, organisé par la CUD en partenariat avec le Dunkerque Flysurfing Club, est un des grands événements qui renforcent l'attractivité du Dunkerquois.

Présence de Dunkerque au Forum Urbain Mondial (FUM) au Caire

Dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sur le numérique inclusif et responsable, la FNAU a été lauréate avec la CUD, l'Euro-métropole de Strasbourg, la Région Grand Est et la métropole de Bordeaux d'un projet « pour un numérique responsable et inclusif » avec un double objet :

- favoriser des échanges et axes de coopération entre collectivités françaises et africaines sur les enjeux d'un numérique inclusif et responsable,
- identifier les besoins et apporter des contributions des collectivités locales par rapport à la démarche de guidelines « people-centered smart cities » initiée en Juin 2025 par ONU Habitat.

Le projet a été présenté au FUM.



Le sport de haut niveau au-devant de la scène

Le sport de performance participe au rayonnement du territoire et à la construction du lien social. En 2024, la CUD a accompagné de nombreux événements en sport de haut niveau : le championnat du monde de boxe à Dunkerque et championnat de France à Grand-Fort-Philippe, le tour de France à la Voile, les championnats de France d'haltérophilie, l'Open de tennis fauteuil de Dunkerque, les championnats de France d'aviron sur mer à Malo. Au travers de contrats d'image, la CUD a soutenu Thomas Ruyant pour sa participation au Vendée Globe, donnant lieu à différentes actions comme des visioconférences en direct de la course, en décembre avec le grand public et les scolaires et également 10 sportifs qualifiés aux JOP de Paris 2024 donnant lieu à des actions à la Vitrine Passion Sports.

À l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, le territoire a battu tous les records avec 64 médailles remportées par nos sportifs dans des disciplines variées : volley, boxe, haltérophilie, nage en eau libre...



EN BREF...

- Terre de cinéma : le film « L'Amour Ouf » tourné en partie à Dunkerque a dépassé les 3 millions d'entrées. Nos paysages insolites continueront à être à l'affiche avec la sortie de « Six Jours » un film avec Julie Gayet.
 - En octobre, Dunkerque est à l'honneur du JT de 13 h sur France 2 sur le thème « Quelle ville est à la mode en ce moment ? ».
- L'image de Dunkerque change et elle ne passe pas inaperçue.

AXE

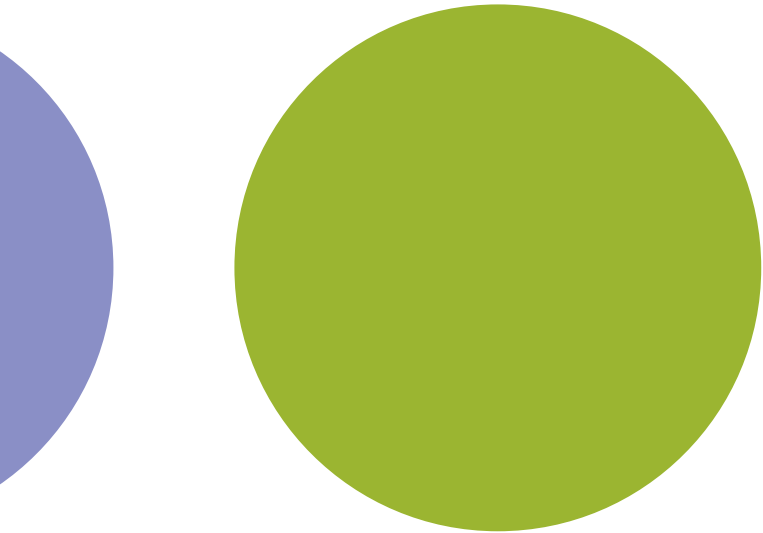
2

ENJEU

Préparer les mutations,
gérer les transitions,
construire et inventer
le territoire de demain

OBJECTIFS

FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'INNOVATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOCIALE



La CUD anticipe et prépare les transformations du territoire. Les politiques publiques de la CUD sont repensées à l'aune des transitions. L'agglomération dunkerquoise est un laboratoire de toutes les transitions, avec un territoire plus résilient, durable, favorable à la santé et où il fait bon vivre. Aussi, la CUD innove pour répondre aux impératifs de transition et pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

1 Innover pour répondre aux impératifs de la transition écologique et énergétique

- > Accélérer la transition énergétique du territoire
- > Prévenir les risques naturels
- > Préserver l'eau
- > Préserver les biens communs
- > La ville durable, une approche transversale et intégrée des transitions

2 Innover en faveur de l'amélioration du cadre de vie

- > Préserver la biodiversité
- > Maintenir et adapter l'offre de soins, prendre en compte la santé
- > Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition

Accélérer la transition énergétique du territoire

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



50

rendez-vous cadastre
solaire en 2024



17

communes accompagnées
pour identifier leurs zones
d'accélération des énergies
renouvelables

Une station de production et de distribution d'hydrogène SHYMED

① Sous l'impulsion de la CUD, en partenariat avec la société Hynamics et la Banque des Territoires, la construction d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert a été lancée dans la zone industrielle de Petite-Synthe. Cette énergie propre alimentera dans un premier temps des bus du réseau Dk'Bus et des véhicules de collecte des ordures ménagères. En service mi-2025, la station évitera l'émission de 1 100 tonnes de CO₂ chaque année. En parallèle, la CUD convertira les moteurs thermiques de 3 véhicules de collecte des déchets en moteurs électriques à hydrogène et achètera 10 bus à hydrogène pour la ligne C6.

①



Soleil partagé

À la faveur du développement des énergies renouvelables, le patrimoine bâti devient un maillon essentiel de la transition énergétique et de la décarbonation. Les immeubles sont des lieux de consommation énergétique, mais aussi des sites potentiels de production d'électricité. Une boucle d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable réunissant la CUD, Dunkerque et Tétégthem - Coudekerque-Village, Partenord Habitat, l'association Papillons blancs se met en place. Un opérateur externe est chargé de financer, concevoir, installer, exploiter et entretenir-maintenir les unités de production d'énergie et de vendre l'électricité produite.

Réseau de chaleur urbain

Compétente en matière de création et d'exploitation des réseaux de chaleur urbains, la CUD a lancé le renouvellement de la délégation de service public pour ses deux réseaux, celui de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer (confié à la société Énergie Grand Littoral) et celui de Grande-Synthe (société ARSYEL). Le prochain contrat de concession prendra la forme d'un contrat mixte unique d'une durée de 15 ans à partir du 1^{er} juillet 2026. Il permettra à la CUD de financer une partie des travaux et prestations d'exploitation, et de mieux maîtriser le coût de la chaleur vendue aux usagers. Ces deux réseaux de chaleur urbains dont 50 % de l'alimentation provient d'énergies renouvelables et de récupération ont dé-

FOCUS

croché le label « Écoréseau de chaleur 2024 » délivré par l'association AMORCE pour leurs performances économique, sociale et environnementale.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023 a instauré la création de zones d'accélération des énergies renouvelables. Les communes doivent identifier ces zones de développement, organiser une concertation et délibérer. Toutes les communes du territoire ont bénéficié de l'ingénierie de la CUD qui a réalisé un travail cartographique en lien avec chaque commune dans le respect des critères réglementaires et techniques. Un débat s'est tenu en Conseil communautaire d'avril.

Le budget vert introduit dans le budget communautaire

Le budget vert ou annexe environnementale des budgets des collectivités locales de plus de 3 500 habitants est une nouvelle annexe introduite pour mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Le travail d'analyse de l'impact environnemental des dépenses de la CUD, engagé en 2024, est concentré sur l'axe « atténuation du changement climatique », soit sur 17 natures comptables de 127 M€ de dépenses d'investissement pour la CUD. Pour chaque ligne comptable, la réalisation réelle doit être évaluée en termes d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et leur réduction éventuelle selon la méthode délivrée par l'Institut de l'économie pour le climat.



Optimisation des consommations énergétiques

La recherche de la sobriété énergétique conduit les équipes d'exploitation du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à optimiser les consommations électriques et réduire les émissions de gaz à effet de serre en mettant en place des solutions techniques innovantes. Les études menées à la CUD ont conduit à la mise en œuvre de dispositifs « intelligents » sur les postes de relèvement pour la partie collecte. Concernant le traitement, une solution fine de suivi en temps réel basée sur l'intelligence artificielle va permettre d'optimiser les consommations électriques. En parallèle, les stations d'épuration de l'agglomération se dotent progressivement de panneaux photovoltaïques pour réduire leur consommation d'énergie.

EN BREF...

- En 2024, la CUD a développé l'animation du cadastre solaire qui permet aux habitants, entreprises et collectivités du territoire de connaître avec précision le potentiel solaire en toiture. Un conseiller communautaire accompagne les habitants tout au long de leur projet solaire
- La CUD s'associe à l'association DKWATT pour promouvoir des projets citoyens d'énergies renouvelables et de boucles d'autoconsommation collective. Objectif : animer des événements et des ateliers pour la promotion de l'énergie solaire.
- Les objectifs du PCAET se poursuivent en cohérence avec l'engagement de la collectivité dans divers programmes dont « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » lancé suite à l'AMI européen de 2022. Un « Contrat ville climat » a été déposé à la Commission européenne. Objectif : être labélisé afin d'avoir accès à des subventions. Ce document reprend les politiques, les ambitions et les motivations de la CUD à atteindre la neutralité climatique en 2030.

Prévenir les risques naturels



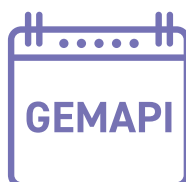
46 455 m³

de sable apportés devant la digue des Alliés



3

conventions de partenariat entre la CUD et les sections de Wateringues du Nord revues avec des objectifs partagés de coordination



GEMAPI

18

jours d'intervention de l'astreinte sur les missions GEMAPI

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines

La CUD s'est engagée, avec l'appui de ses partenaires, dans un programme de recherche-action intitulé POPSU Transitions (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) qui vise à **croiser les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre et alimenter les trajectoires d'adaptation des territoires face au dérèglement climatique. Le sujet de l'eau a été choisi comme axe de travail.** Les premières actions de recherche ont été engagées en 2024, en lien avec l'Institution intercommunale des Wateringues, l'AGUR et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Une thèse CIFRE a été engagée pour comprendre les représentations, identifier les freins et leviers aux solutions d'adaptation du territoire aux enjeux de l'eau.

Programme d'actions et de prévention des inondations du Delta de l'Aa ①

L'Institution intercommunale des Wateringues et les **six intercommunalités du Delta de l'Aa s'engagent dans la mise en place d'une gestion intégrée de prévention des inondations à travers le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Delta de l'Aa** pour une durée de 6 ans. Un programme d'études préalables est en cours pour préparer le PAPI 2026-2032. Il comporte l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie cohérente sur le territoire pour prévenir le risque d'inondation continentale et de submersion marine, tout en anticipant les impacts du dérèglement climatique. Une étude stratégique de devenir du polder est envisagée dans le prochain PAPI pour évaluer les impacts de la hausse du niveau

①



FOCUS

marin sur le polder et préparer une stratégie de protection cohérente, adaptée aux enjeux, et en phase avec les stratégies de nos voisins belges et néerlandais.

Évolution de la gouvernance GEMAPI

Suite aux inondations de novembre 2023 et janvier 2024, l'État a décidé de mettre en place des Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sur trois grands bassins versants dont celui de l'Aa. Un groupe de préfiguration, dont la CUD est membre, a été institué en 2024 afin de définir les objectifs et le périmètre d'intervention de ce futur EPTB. L'Institution intercommunale des Wateringues devrait voir ses missions évoluer dans une logique de cohérence de bassin.

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le Plan intercommunal de sauvegarde vise à développer une solidarité intercommunale en gestion de crise. Il constitue une nouvelle obligation réglementaire pour les EPCI depuis 2022, afin d'organiser la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ainsi que la mutualisation des capacités communales face à un événement majeur. Le PICS se veut être une « boîte à outils » complémentaire au PCS, mise à la disposition des maires pour faire face aux situations de crise. Son élaboration a débuté en 2023 et se poursuit avec un travail plus spécifique sur les outils qui l'accompagneront. Elle devrait s'achever à la fin de l'année 2025, après réalisation d'un exercice-test.

La place de l'eau du territoire

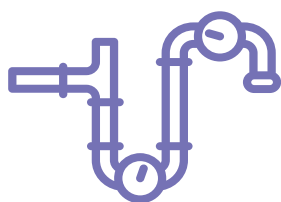
L'agglomération dunkerquoise se développe et se transforme. Ces évolutions intègrent davantage les objectifs de développement durable en réponse aux enjeux climatiques, de gestion et de préservation des ressources, de biodiversité ou de gouvernance. **La thématique « eau » s'intègre donc dans une dynamique de développement non plus comme facteur limitant, mais davantage comme facteur de synergie permettant de faire évoluer la conception urbaine.** Les études, les schémas directeurs et les solutions techniques proposées doivent répondre aux préoccupations et objectifs de la collectivité tout en assurant la conformité avec la réglementation en vigueur. Cet engagement en matière d'assainissement se traduit par la mise en œuvre de techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales permettant **leur déconnexion des réseaux et leur restitution au milieu naturel au plus proche de la parcelle.** Cette démarche a pour objectif **d'éviter de saturer les réseaux et le système de wateringues, et de prévenir le risque d'inondation par débordement des réseaux, fossés ou canaux.** En 2024, la CUD a procédé au renouvellement de réseaux et de déconnexion des eaux pluviales sur d'importants chantiers de voirie dont ceux de l'avenue Faidherbe ainsi que des rues des Fusiliers Marins, des Sœurs Blanches et Aristide-Briand à Dunkerque, de la rue de Verdun à Bourbourg et de la rue de l'abbé Paul Libbrecht à Armbouts-Cappel.



EN BREF...

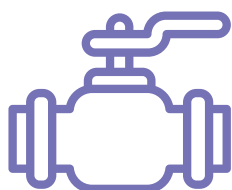
- Mise en place d'un groupe de travail « eaux de surface » au sein du comité de l'eau.
- Augmentation des points de mesure de la salinité sur tout le territoire de la CUD.
- Évolution de la gestion des astreintes et de la gestion de crise en cas de submersion marine, évolution des procédures en fonction des niveaux de vigilance (PCS...) sur la base des retours d'expérience.

Préserver l'eau



1 253 km

de réseau de collecte
et de transport des eaux
usées et pluviales



99,90 % :

taux de desserte des
communes de la CUD



14,5 m³

d'eau épurée

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

De « Bye-Bye le calcaire » à « Bonjour l'eau plus douce »

Une campagne de communication à 360° a été lancée par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois mettant en avant les désagréments du calcaire au quotidien et les avantages de l'arrivée de l'eau adoucie. ^① En effet, mise en service depuis le 28 novembre 2023, l'unité d'adoucissement collectif de l'Eau du Dunkerquois a été inaugurée le 20 janvier 2024. Ce projet intégré au programme Éco-Gagnant porté par la CUD vise à donner du pouvoir d'achat aux habitants, tout en favorisant l'adoption de comportements vertueux pour l'environnement.

Un plan bleu pour rendre à l'eau sa place sur le territoire et la valoriser

Avec le CEREMA, la CUD s'est engagée dans la co-construction avec ses parte-

naires d'un plan bleu du Dunkerquois. La démarche s'articule autour de deux grands axes : l'eau dans la ville à travers une gestion intégrée et durable des eaux pluviales, et la construction d'une stratégie globale de gestion des eaux de surface. Un premier séminaire a rassemblé 200 participants parmi une pluralité d'acteurs (communes, services de l'État, promoteurs immobiliers, bailleurs...). La CUD a poursuivi la concertation durant l'année avec les acteurs en vue d'élaborer un guide pour une meilleure résilience des aménagements réalisés.

Gestion active de la qualité des eaux de baignade ^②

La qualité des eaux de baignade est un enjeu important pour les communes littorales du territoire. De l'attractivité touristique à la prévention des risques sanitaires tout en préservant les espaces naturels, la CUD accompagne désormais toutes les communes du territoire et assure un service de suivi coordonné de la qualité et une gestion efficace des eaux de baignades pour Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes.

Un nouveau contrat de délégation d'exploitation des stations d'épuration

Un contrat unique de Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'ensemble des dix stations d'épuration du territoire est opérationnel depuis 2023, le nouveau contrat d'une durée de 12 ans prévoit la gestion par une société dédiée, intitulée « Opale Assainissement ».

①



FOCUS



Méthanisation des boues issues des stations d'épuration

La construction d'un méthaniseur, une usine valorisant les boues de station d'épuration en biométhane, à proximité de Grande-Synthe est en cours d'étude avec SUEZ, délégataire pour l'exploitation des stations d'épuration de la CUD : la demande de permis de construire sera déposée en 2025. Le traitement de 15 000 tonnes de boues annuelles du territoire permettra de :

- Diviser par deux le tonnage de boues à évacuer, près de 8 000 tonnes.
- Traiter davantage les composés chimiques indésirables dans les boues.
- Produire du biométhane injectable au réseau de gaz de ville (équivalent en énergie à la consommation de 500 foyers).



Plan sobriété « Défi eau - 10 % » et réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

La CUD s'est engagée dans le défi « Sobriété Eau » lancé par le ministère de la Transition écologique. L'objectif est de réaliser 10 % d'économies d'eau d'ici 2026 concourant ainsi au plan eau du gouvernement. Dans ce cadre, des groupes de travail s'organisent pour identifier des actions d'économie d'eau à mettre en œuvre au sein de nos infrastructures et de nos activités. Il est proposé aux communes du territoire de rejoindre cette démarche et de réaliser elles aussi des diagnostics.

Concourant à cet objectif, la direction Cycle de l'eau étudie la possibilité de mettre en place des actions de REUT (Réutilisation des eaux usées traitées) à destination des usagers industriels en vue de valoriser près de 6,5 millions de m³ d'eau par an, et répondant aussi au défi de la réindustrialisation du territoire.

EN BREF...

- Dans le cadre du groupe de travail Communication, sensibilisation du Comité de l'eau du Dunkerquois, instance portée par la Communauté urbaine de Dunkerque, la CUD et ses partenaires, le SeD, l'IIW, l'AGUR et SUEZ ont travaillé à l'élaboration d'un nouvel outil d'information et de sensibilisation : le portail www.DKeau.fr qui rassemble de manière simple et pédagogique l'ensemble des sujets liés à l'eau sur le territoire.

Préserver les biens communs



45 940

gobelets CUD réemployables
« Je jette moins » utilisés
lors du Carnaval



Des gobelets « Je jette moins » réutilisables

La CUD a accompagné les événements organisés sur le territoire en mettant à disposition des gobelets réemployables, floqués « Je jette moins » livrés, récupérés et nettoyés par un partenaire de l'ESS. Lors du Carnaval de Dunkerque, 45 940 gobelets réemployables ont été utilisés (et 74,5 % restitués) grâce à l'implication de bars et associations carnavalesques. Lors du festival La Bonne Aventure, ce sont 66 346 gobelets qui ont été utilisés et 85 % récupérés. Ce service de prêt et de lavage de gobelets réutilisables est désormais proposé aux communes et associations du territoire.

Signature de la convention pour les déchets abandonnés avec Citeo

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement, Citeo, ¹ éco-organisme agréé par l'État pour les filières « emballages ménagers » et « papiers graphiques », a signé en juin une convention avec la CUD

pour l'élaboration, le pilotage et le suivi d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle communautaire. Pour ce faire, la CUD a créé un service commun, permettant le reversement des soutiens aux communes, soit 168 554 € reversés en 2024.

Déploiement du tri hors foyer

Après avoir déployé sur tout le territoire un nouveau mode de collecte en 2022, la CUD a entrepris une généralisation du tri en dehors du foyer : au travail, au sport, sur l'espace public, lors d'événements. Sept premiers dispositifs de tri composés de trois compartiments ont été mis en place sur la digue de Malo et seront généralisés sur tout le territoire en 2025. À cette occasion, la CUD a été retenue par l'appel à projets Citeo pour la mise en place de la collecte d'emballages ménagers issus de la consommation « hors foyer » avec l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 680 960 €, soit l'accompagnement le plus conséquent à l'échelle nationale.

Déchèterie-recyclerie de Rosendaël

En 2024, le projet d'extension et de reconstruction de la déchèterie de Rosendaël a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre devant permettre la sélection d'un groupement d'entreprises capable de porter la conception et la construction du futur projet. La nouveauté, une première recyclerie y sera construite permettant la vente et le réemploi d'objets de seconde main issus des flux de la nouvelle déchèterie, ce qui contribuera à réduire la quantité



1 680 960 €

de subventions octroyées par
Citeo pour le déploiement du tri
hors foyer sur le territoire



30

tonnes de déchets
alimentaires collectés par
vélo cargo et compostés

La décarbonation de la collecte et du traitement des déchets

La CUD a expérimenté une collecte zéro impact carbone des déchets alimentaires à vélo-cargo. Elle a proposé ce service en test auprès des restaurateurs, petits producteurs, artisans des métiers de bouche, du centre-ville de Dunkerque. Des caisses spécifiques leur ont été distribuées. Le « vélo-cargo » passe 3 à 4 fois par semaine pour les ramasser et remplacer. Entre avril et décembre, 30 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été collectés et valorisés en compostage et autres biodéchets au centre de valorisation organique de Petite-Synthe. Par ailleurs, la CUD a entamé la décarbonation de son parc de véhicules de collecte avec l'arrivée d'une première benne à ordures ménagères électrique et l'installation de sa borne de rechargement. Enfin, une étude sur la captation du CO₂ issu des fumées du centre de valorisation énergétique a été lancée.



FOCUS

de déchets et à sensibiliser les usagers. La future appellation de cet équipement nouvelle génération mettra en valeur la démarche de valorisation et de réduction des déchets.

Toujours plus de circuits courts

Dans le cadre de sa politique alimentaire, la CUD met à disposition des terrains pour la culture biologique et en circuit court de proximité ². Quatre parcelles, soit 11,5 hectares, sont déjà cultivées par des agriculteurs bio sur le territoire. Un nouvel appel à candidatures a été lancé pour l'installation de projets agricoles durables, sur une parcelle de 1,4 hectares à Coudekerque-Branche. Désireuse de soutenir les pratiques agricoles durables, d'encourager les circuits courts alimentaires de proximité et de renforcer les liens entre habitants et producteurs, la CUD a signé une convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Nord-Pas-de-Calais qui inclut des engagements pour préserver les ressources foncières agricoles et favoriser la consommation alimentaire de proximité.



EN BREF...

- Le réseau des Repairs cafés de l'agglomération s'étoffe avec l'ouverture d'un nouveau point à Bourbourg qui fonctionne le dernier jeudi du mois.
- Campagne de contrôle des bacs : sur 21 587 foyers contrôlés, 56,5 % sont de très bons trieurs et 12 %, qui ne trient pas, ont été placés en liste d'accompagnement (27 % d'entre eux sont devenus bons ou très bons trieurs dès le premier passage des conseillers du tri et 38 % respectent les consignes de tri après le deuxième passage de sensibilisation).
- Démolition du centre de valorisation organique pour permettre la construction du futur centre de tri.
- Augmentation de capacité annuelle du Centre de valorisation énergétique, pour passer de 86 000 t/an à 94 500 t/an de déchets incinérés (soit environ 2,7 GWh de production électrique en plus et 7,6 GWh de production de chaleur en plus dès 2025).

La ville durable, une approche transversale et intégrée des transitions



25 ha/an

maximum d'extension urbaine



1

charte qualité d'habiter



300

arbres et

1 000

arbustes plantés rue des
Fusiliers Marins

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Lutte contre l'artificialisation

La CUD fait de la lutte contre l'artificialisation des sols une ambition forte de son projet d'aménagement. Ainsi, l'extension sur le territoire n'excédera pas 25 ha/an tout usage confondu. La CUD encourage le renouvellement urbain.

Un référentiel foncier a été réalisé dans chacune des communes de l'agglomération afin d'identifier des gisements et de référencer les potentiels de mutation et de densification au sein des enveloppes urbaines.

Reconquête des friches

- **La friche Caloin à Dunkerque** : démarrage de la réhabilitation de la friche Caloin après des années d'abandon. Lauréat du fonds friche du gouvernement, Flandres Opale Habitat y aménage avec l'accompagnement de la CUD des logements pour les seniors, tout en préservant les façades patrimoniales.
- **La friche « Peintotal »** sur le quai de la Citadelle à Dunkerque se résorbe pour laisser place à de nouveaux logements en cœur d'agglomération. La démolition de l'ancienne façade va permettre d'agencer une trentaine d'appartements donnant sur le bassin du Commerce. Un parking souterrain réservé aux résidents sera aménagé et accessible depuis la rue du Dyck. L'opération, conduite par Urbaxim, comprend aussi la réhabilitation à l'arrière (rue de l'école maternelle), de l'ancien chai à vin en deux plateaux de 240 m² de bureaux.
- **Le projet sur l'ex-site CCI, 1** en Citadelle à Dunkerque, comprendra à terme

une résidence étudiante du CROUS, la renaissance de la résidence Etienne-De Clebsateel (ancienne maison du Marin rue Lhermitte), la fin de la construction de la résidence Nadia-Farissi (rue du magasin général).

- **Le secteur de la gare de Gravelines** sera à terme totalement requalifié pour intégrer plus de 300 logements dans une programmation mixte de logements sociaux, intermédiaires et en accession. La première phase est terminée, la seconde de 139 logements amorcée en 2024 est en cours de réalisation. Ce secteur accueillera un nouveau quartier de plusieurs centaines d'habitants à deux pas du centre-ville de Gravelines.

Nature en ville : travaux de réaménagement et d'embellissement de la rue des Fusiliers Marins à Dunkerque

Véritable trait d'union urbain reliant le secteur de la gare à l'hôtel communautaire, la rue des Fusiliers Marins a connu un réaménagement majeur. Elle permet aux piétons, cyclistes, usagers des transports en commun et automobilistes de découvrir un nouveau décor paysager tout en garantissant



FOCUS

2



sant un meilleur partage de la circulation avec de nouveaux couloirs de déplacement pour une circulation apaisée et mieux adaptée au trajet des bus et véhicules légers. La part du végétal dans l'espace public sera élargie avec la plantation de plus de 300 arbres d'essences locales et 1000 arbustes, et s'inscrira ainsi dans l'agrandissement du parc Marine.

Des équipements publics innovants : le projet du futur musée

Alors que les procédures de concours ont été clôturées pour la construction sur le site de l'Écopark du Banc Vert des réserves pour les musées des Beaux-arts, du LAAC et du musée du Dessin et de l'Estampe originale de Gravelines, le projet de futur musée a été reconnu d'intérêt communautaire le 14 juin. Ce dernier sera radicalement innovant tant dans son concept que dans sa conception. Pensé comme un lieu d'éducation populaire et de connaissance utile à tous, il révolutionnera le modèle des musées en modifiant complètement le rapport à l'œuvre et en repositionnant le visiteur au cœur du musée. Il s'intégrera dans un programme immobilier mixte associant des logements sur la Pointe de la Cunette à Dunkerque.



Ecoquartier des Glacis

Le projet d'écoquartier des Glacis vise à rendre ce quartier plus durable et solidaire. Il s'appuie sur la démarche de labellisation Écoquartier, soutenue par le ministère de la Transition Écologique. 2024 a été marquée par la réalisation de la première phase d'aménagement des berges (création d'une promenade piétonne, d'une voie cyclable, d'aires de jeux et de pique-nique, et de belvédères bordant l'eau), la poursuite du dialogue avec les différentes parties prenantes (bailleurs, habitants, partenaires...), et les travaux préparatoires à la reconquête d'une friche urbaine en vue de l'extension du parc Ziegler et la livraison de la résidence Marcel Delhaye.

Partenord Habitat a dévoilé le 9 décembre son projet de réhabilitations de 9 résidences du quartier. Ce sont 569 logements qui bénéficieront de travaux d'amélioration thermique, d'accessibilité et de confort.

Ce projet conçu pour et avec les habitants a fait l'objet de très nombreux temps d'information, de sensibilisation et d'échange.

EN BREF...

- 17 octobre : lancement de la nouvelle saison de la Halle aux sucres intitulée « Ville Avenir ». 2 Ouverture d'une programmation qui permet d'explorer les enjeux d'urbanisme et de vivre ensemble pour une ville de demain plus solidaire, attractive et ouverte.
- La CUD, lauréate de l'AAP Horizon Europe « Ville climatiquement neutre et intelligente en 2030 » parmi 113 villes européennes.
- La CUD lauréate en qualité de cheffe de file d'un appel à projet Interreg Europe SDG's GO (Sustainable Development Goals Governance) pour la prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques publiques. Projet d'une durée de quatre ans avec six villes européennes pour un budget total de 1,6 M€.

Préserver la biodiversité



1 215 ha

d'espaces naturels gérés par
les services communautaires



10

plans de gestion en faveur du
patrimoine naturel



130 628

arbres plantés depuis le début
du plan 200 000 arbres

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Restaurer les continuités écologiques

Le plan 200 000 arbres poursuit son déploiement. 26 762 arbres et arbustes ont été plantés en 2024, dont 118 arbres et 833 arbustes fruitiers. 12 vergers de maraude ont été créés sur les communes d'Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Tétéghem - Coudekerque-Village et Zuydcoote. Il s'agit de vergers implantés dans un espace public et dont la cueillette est à la disposition des habitants.

Pose de radeaux végétalisés à Dunkerque et à Gravelines

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion, des radeaux flottants végétalisés ont été posés au Miroir d'eau à Dunkerque et sur les lagunes de Gravelines. L'objectif est de créer des habitats favorables à la faune et à la flore et d'améliorer la qualité paysagère. La qualité de l'eau est également améliorée grâce au rôle d'épuration des végétaux. Ces plateformes constituent également des lieux de pose pour les oiseaux d'eau.

La mise en valeur de sites naturels par les sentiers

La CUD a continué d'étoffer son réseau de cheminements ^① permettant de connecter l'ensemble des espaces naturels entre eux tout en restaurant des zones de refuge à de nombreuses espèces animales et végétales. Un nouveau chemin aménagé le long du Canal des Moères a ainsi été ouvert au public. Réalisé en sable calcaire, il relie le Bois des Forts au cimetière intercommunal de Tétéghem et rejoint le Lac de Tétéghem, l'Eurovéloroute et le Fort des Dunes à Leffrinckoucke.

Une évaluation régulière de l'état de la biodiversité et un accompagnement des projets

À travers le Bureau Local de la Biodiversité (BLB), la CUD évalue régulièrement l'état de la biodiversité sur le territoire. D'avril à août 2024, une pré-évaluation des plans de gestion du lac d'Armbouts-Cappel, du lac de Tétéghem et du Bois des Forts a été faite. Les inventaires réalisés permettent de suivre concrètement les effets des actions de gestion et de restauration mises en place depuis 2019 : 2 881 observations ont ainsi été réalisées.

①



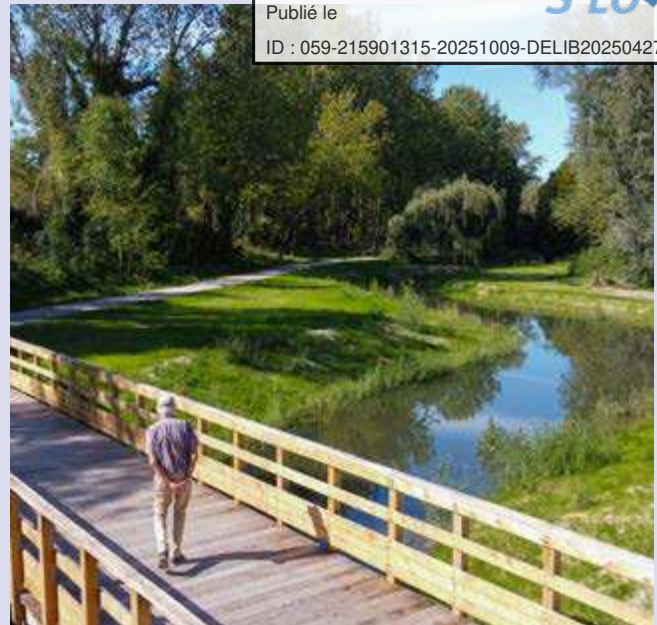
FOCUS

2



Le parc zoologique Bio-Topia, espace de conservation et de découverte de la biodiversité

70 espèces peuplent le parc Bio-Topia, dont la majorité sont des espèces de faune européenne et certaines particulièrement menacées d'autres continents. Bio-Topia a connu une année 2024 exceptionnelle avec plusieurs naissances : 4 ibis chauves, 1 pélican frisé ou encore 6 loutres cendrées et 2 lynx des Carpates ², une première en France très précieuse pour la conservation de l'espèce en Europe. Bio-Topia participe à des programmes de conservation et d'élevage européens. Une collecte de fonds sur chaque entrée payante se fait au bénéfice des associations de conservation qui œuvrent concrètement sur le terrain pour la sauvegarde des espèces menacées. L'équipement a continué sa transformation avec la création de nouvelles visites et ateliers (art et nature, recyclage pour la nature, biodiversité en ville...) renforçant son rôle d'acteur majeur de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité sur le territoire.



Deux nouveaux plans de gestion des espaces verts et naturels

Un plan de gestion est le document préalable dans toute action de gestion d'un site naturel. Il fixe les objectifs et établit la feuille de route sur 10 ans pour restaurer ou maintenir un milieu. Deux nouveaux plans de gestion ont été lancés en 2024 : le parc du Vent à Dunkerque et la coulée verte du fossé défensif traversant le Parc Jacobsen à Dunkerque - Saint-Pol-sur-Mer. Ils sont tous deux insérés dans un contexte urbanisé, mais propices à l'expression de la biodiversité en tant que nouvel « espace naturel relais ». Cela porte le nombre total de plans de gestion à dix.

EN BREF...

- En janvier 2024, les enfants de l'école Jules Verne et les élèves du lycée agricole de Dunkerque ont planté le premier verger de maraude du territoire dans le quartier de la Tente Verte à Rosendaël. Ils ont été suivis par les enfants du groupe scolaire Yvette et Jean Dubois et de l'école Lamartine au verger de maraude de Bourbourg.
- En mars 2024, ce sont des sportifs de l'USDK et des salariés de Total Énergie qui ont participé à une action de plantation sur le site du Miroir d'eau à Petite-Synthe.
- Une carte destinée au grand public et illustrant les espaces verts et naturels de l'agglomération avec leurs atouts écologiques est désormais disponible. Elle a été transposée sous forme de jeu géant pour développer des activités ludiques sur la découverte de la biodiversité locale.

Maintenir et adapter l'offre de soins, prendre en compte la santé



111 969 €

pour 21 bourses PASS
(Parcours accès
spécifique santé)



130 000 €

pour 13 bourses d'engagement



13 500 €

pour 18 bourses mobilité

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

1



Aider l'accès aux études de médecine et encourager l'installation sur le territoire 1

Considérés comme des axes majeurs de la stratégie d'attractivité médicale pour l'agglomération, l'accès des jeunes aux études de médecine et l'encouragement qui leur est adressé, à exercer sur le territoire de la CUD se traduisent par un engagement financier de la collectivité qui s'est poursuivi en 2024 par l'attribution :

- de bourses d'études aux étudiants de 1^{ère} année de médecine,
- de bourses d'engagement aux étudiants de la 2^e à la 5^e année de médecine générale afin de, non seulement fixer sur le territoire les étudiants dunkerquois, mais aussi attirer les étudiants non dunkerquois.
- d'aides à la mobilité, destinée à encourager les étudiants à faire le choix d'un stage en médecine de ville sur le territoire. 18 ont été accordées en 2024.
- d'une aide à la primo installation pour encourager les jeunes médecins à s'installer sur le territoire soit deux généralistes en 2024 et également une

aide à la formation d'infirmières en pratique avancée.

Professions de santé : une première année d'études à Dunkerque 2

Depuis septembre 2024, avec le soutien de la CUD, qui souhaitait l'ouverture de cette formation, l'ULCO a créé 30 places en 1^{ère} année de médecine (PASS, Parcours accès spécifique santé). Les cours se déroulent en Citadelle, à Dunkerque. Cette première année ouvre aux études de médecine, maïeutique (sage-femme), dentaire, pharmacie et kiné. La CUD est venue en soutien à ce projet en finançant entre autres l'aménagement d'une salle de cours dédiée, d'une partie de l'équipement et du matériel de visio-conférence.

Un Centre de santé intercommunal porté par la CUD

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé, la CUD porte le projet de création d'un Centre intercommunal de santé qui sera situé dans l'ancien buffet de la gare de Dunkerque, à proximité des moyens de transports. Les médecins y seront salariés et l'organisation mise en place permettra de les décharger du travail administratif, pour leur rendre du temps médical. Face à la pénurie de médecins sur le territoire, celui-ci participera à étoffer l'offre de santé dans le Dunkerquois et à garantir une meilleure prise en charge médicale aux habitants de notre littoral. La création d'une telle structure implique dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic territorial et la rédaction d'un projet de

FOCUS

santé. Un chef de projet a été recruté en octobre 2024 et la recherche de médecins a été lancée pour une ouverture du Centre de santé au printemps 2026.

Création du Médicentre à Saint-Pol-sur-Mer

Porté par des professionnels de santé avec le soutien de la CUD et de la Ville, la construction du Médicentre a démarré en 2024 au cœur du quartier des Cheminots à Saint-Pol-sur-Mer pour y accueillir des médecins généralistes, le centre SOS médecins et des services de santé.

Un Centre de santé départemental

Après avoir répondu à un AMI lancé par le Département, la CUD a mis à disposition des locaux situés dans l'ancien CCAS de Cappelle-la-Grande et a réalisé en 2024 les travaux d'aménagement permettant la création d'une « Maison Nord Santé ». Les coûts d'énergie sont également pris en charge par la CUD. Ce Centre de santé, porté par le Département, devrait accueillir plusieurs médecins généralistes et ouvrir fin 2025 - début 2026.

Soutenir la prévention

- Approbation en conseil communautaire du 18 octobre 2024 des cartes de bruit stratégiques (4^e échéance) et du Plan de prévention du bruit dans l'Environnement.
- Développement d'un programme qualité de l'air intérieur et lutte contre les endocriniens dans le cadre de l'éco-quartier des Glacis.

Un Contrat local de santé pour le territoire

Le Contrat local de santé (CLS) vise à réduire les écarts de santé entre le territoire de la CUD et le territoire national. Il est élaboré en concordance avec les politiques nationales et régionales. Issu de nombreux groupes de travail qui ont été conduits par la CUD en 2024, il comporte plus de 60 actions portées par les acteurs du territoire et la CUD, et s'articule autour de quatre orientations stratégiques principales : accès aux soins, vie en bonne santé, santé-environnement (développer la santé-environnement et notamment un urbanisme favorable à la santé) et santé mentale.

EN BREF...

- Le programme de nouveaux logements de l'îlot des Peintres à Grande-Synthe a fait l'objet d'études avec ATMO, observatoire de l'air pour une prise en compte en amont de la qualité de l'air et les mesures à adapter sur les constructions se traduisant notamment par des mesures d'adaptation des constructions en matière d'orientation et d'implantation.



Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



49 000

visiteurs à la
Halle aux sucres en 2024

La Halle aux sucres, une nouvelle saison dédiée à la ville de demain

En 2024, la thématique du sport a été abordée avec une exposition « Tous sportifs » en lien avec la dynamique Terre de Jeux 2024. Visites coachées, ateliers, conférences, moments ludiques, festifs et sportifs interrogeaient la question de l'énergie collective : sport et santé, éco-responsabilité, jeunesse, esprit de solidarité, éco-aventure, engagement collectif, esprit d'équipe et coopération... La nouvelle saison intitulée « Ville Avenir » explore à partir d'octobre les enjeux d'urbanisme et de vivre ensemble pour une ville de demain plus solidaire, attractive et ouverte. La programmation s'articule autour de nombreux rendez-vous : expositions, rencontres, ateliers...



s'émerveiller et de comprendre la faune et la flore pour mieux la préserver. 2024 a vu la création de nouvelles visites et ateliers (art et nature, recyclage pour la nature, biodiversité en ville...) renforçant ainsi son rôle d'acteur majeur de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité sur le territoire.



50 000

visiteurs au PLUS

Sciences, industrie, réponses aux enjeux climatiques, la vocation du PLUS ①

Le PLUS, centre de culture scientifique, technique et industrielle, propose au sein de l'exposition « Mission Zéro » d'appréhender les enjeux du territoire que ce soit à travers les réalisations concrètes des collectivités et industriels par des manipulations et expérimentations. Des propositions pédagogiques inédites sur les nouveaux métiers viennent renforcer ses outils de diffusion de la culture scientifique.

Le contrat local d'éducation artistique, une résidence « douce et durable »

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA), la CUD accueille chaque année durant quatre mois, quatre artistes et un(e) journaliste. En 2024, une résidence « douce et durable » était spécifiquement consacrée aux questions de transition et de développement durable. L'artiste Fanny Alizon a travaillé avec divers publics : ESAT, écoles, centre hospitalier Alexandra Lepève.... Elle a favorisé le réemploi de matériaux tout au long de la résidence, a organisé aux 4Écluses une fête des voisins « sans électricité » et a ainsi permis de sensibiliser les habitants à un avenir plus respectueux de l'environnement et du territoire.



130 000

visiteurs à Bio-Topia

Bio-Topia, une ouverture aux enjeux de la biodiversité

Le parc Bio-Topia permet de renouer des liens forts avec notre environnement, de

FOCUS



« Résilience Tour 2024 », accueil d'une étape à Dunkerque

La CUD a accueilli en novembre 2024 une étape du « Résilience Tour » co-organisé par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) et l'AFPCNT (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques). Pour l'étape Nord, cet événement a été le support de l'exposition « Tous ensemble face aux risques majeurs » à Bray-Dunes ainsi que d'une représentation d'une pièce de théâtre « Accords mineurs pour risques majeurs », à destination du public scolaire.



Avec le programme Éco-Gagnant, la CUD accompagne les habitants dans le changement de leurs comportements au quotidien

Offrir plus de pouvoir d'achat à chacun(e) tout en protégeant davantage notre environnement et en participant à la lutte contre le changement climatique, telle est l'ambition du programme Éco-Gagnant lancé par la CUD en 2020. Celui-ci intéresse l'ensemble des politiques publiques de la CUD qui touchent au quotidien des habitants : la mobilité, l'eau, la gestion des déchets, l'habitat, l'énergie.

Les actions mises en œuvre :

- Des aides financières : aide à l'achat de vélo, Récup'eau, aide à l'achat de récupérateur d'eau...,
- Un accompagnement technique et financier des propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement : Eco-habitat,
- Des offres de solutions éco-gagnantes : bus gratuit, Recyclo, dispositif de prêt de vélos reconditionnés, éco-vélo, prêt de vélos spéciaux pour essayer avant d'acheter...,
- Des mesures permettant de mieux maîtriser ses consommations de fluides et de faire des économies : application Éco-Gagnant de suivi de ses consommations, déploiement des compteurs d'eau connectés, adoucissement de l'eau à la source...

EN BREF...

- 350 000 visiteurs en 2024 accueillis dans des programmes proposés par les équipements Éduc Pop Démo lors des événements populaires : Fêtes de la mer, Green Village des Gigapuces, Club 2024, Parcours aux Merveilles, Climat Libé Tour, festival de danse Allure Folle.
- Lieu dédié à la compréhension du cycle de l'eau, de l'assainissement et des éco-gestes, l'espace pédagogique ouvert au sein de la station d'épuration de Coudekerque-Branche a accueilli 908 visiteurs en 2024.

AXE

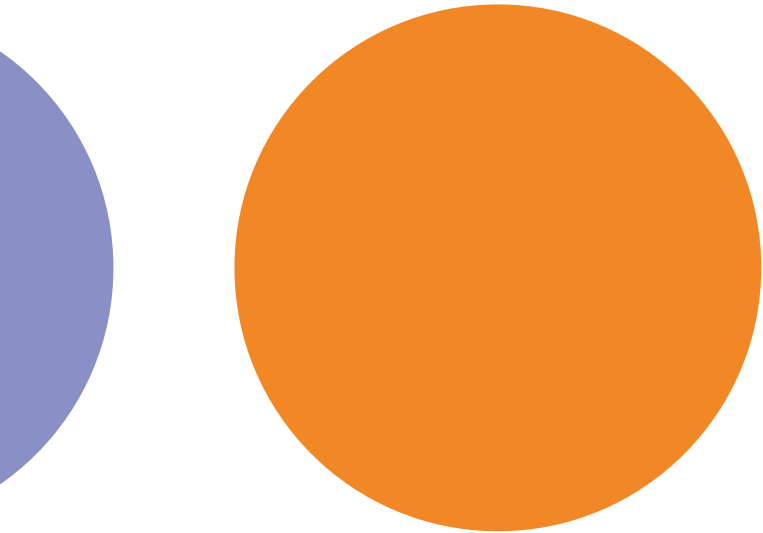
3

ENJEU

Créer du sens commun
et de la solidarité
en associant les citoyens
et les acteurs

OBJECTIFS

FAIRE SOCIÉTÉ À TOUTES LES ÉCHELLES DU TERRITOIRE



La CUD contribue à consolider le collectif et à favoriser la solidarité. Le citoyen est mis au cœur des réflexions grâce à des dispositifs de concertation qui permettent d'adapter au plus près des besoins les services publics d'aujourd'hui et de demain. Elle se rapproche également d'autres territoires pour en faire des partenaires au service du développement du territoire. Il s'agit d'associer étroitement les citoyens, les communes et l'ensemble de nos partenaires à la construction du service public de demain en s'appuyant notamment sur une stratégie numérique, en favorisant le vivre ensemble et en souhaitant créer, recréer, soutenir le lien social, en mettant le citoyen au cœur de notre action et en animant une gouvernance solide avec les partenaires du territoire.

1 Favoriser le vivre ensemble et la solidarité

- > Partager les émotions collectives
- > Mettre la solidarité au cœur des politiques publiques
- > Construire une concertation citoyenne au long cours et faire des citoyens les acteurs des politiques publiques

2 Animer une gouvernance solide avec les partenaires du territoire

- > Conforter le rôle des communes au sein de l'agglomération, animer les partenariats institutionnels et créer les alliances territoriales nécessaires avec les territoires voisins
- > Le numérique au service des objectifs du projet de territoire

Partager les émotions collectives



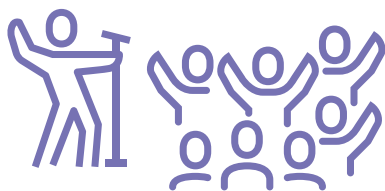
847

personnes ont assisté
aux Jeux Olympiques et
Paralympiques dans le cadre
de l'appel à projet CUD pour
gagner des places



+ de 95 000

visiteurs lors des Gigapuces



50 000

festivaliers à la
Bonne Aventure

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Festival de danse Allure Folle, une 2^e édition de belle ampleur, joyeuse et participative

Porté par la CUD et les professionnels du spectacle vivant, en collaboration avec les villes et les acteurs du territoire, chaque année durant 10 jours, cet événement artistique et populaire a pour ambition de faire découvrir le meilleur de la création chorégraphique et de faire danser tous les habitants en tous lieux, même les plus inattendus. La 2^e édition du festival s'est déployée du 11 au 20 octobre dans 15 villes de l'agglomération dunkerquoise. 8 000 festivaliers ont été séduits par la programmation riche d'une trentaine de propositions, pour tous les publics et tous les goûts : temps fort dans l'espace public, spectacles en salles, soirées dansantes, gabber, bals, master-classes intercommunales, projections, animations dansées, danse à domicile pour les personnes isolées.

Un franc succès pour la 3^e édition des Gigapuces

Bonnes trouvailles, découvertes insolites, musique et ambiance festive étaient au programme de la 3^e édition des Gigapuces : vide-greniers géant et villages thématiques (Green Village, Fripe Style, de chic et de broc) ont accueillis plus de 95 000 visiteurs dans le centre-ville de Dunkerque, un visitorat élargi et rajeuni ! Avec les Gigapuces, le marché aux puces devient un événement écoresponsable « à 360° », que ce soit au niveau du thème central, la « seconde main », qu'à travers le choix des animations, la programmation



musicale, le tri, le recyclage, le réemploi, la mobilité...

7^e édition du festival de la Bonne Aventure les 21, 22 et 23 juin

Dès le vendredi soir, à l'occasion de la fête de la musique, la Bonne Aventure ¹ s'est réinstallée dans son écrin balnéaire de Malo-les-Bains pour deux jours et trois soirées de fête et de musique avec des artistes de renom comme Luidgi, Disiz ou Jain, mais aussi des découvertes musicales et artistiques... Cette 7^e édition a attiré 50 000 festivaliers, toutes



FOCUS



générations confondues et mobilisé 180 bénévoles. Y ont participé sept associations locales, soutenues dans le cadre d'un appel à projets, dont les propositions ont enrichi la programmation et les services aux festivaliers. La Bonne Aventure, porteuse des valeurs de fête, de solidarité, d'inclusion et d'éco-responsabilité, est devenue le plus grand festival gratuit au nord de Paris, et donne le coup d'envoi des festivals régionaux d'été.

Une édition labellisée « Fête de la Mer et des Littoraux 2024 »

Mieux connaître notre patrimoine maritime, agir pour le préserver, rencontrer des experts, des professionnels et les associations locales, « porte d'entrée » sur le monde et les plaisirs de la mer... Tels étaient les enjeux de la Fête de La Mer et de ses quatre univers de découverte implantés le long du quai de la Citadelle accueillant 25 000 visiteurs les 1^{er} et 2 juin. Quatre navires ouverts gratuitement à la visite étaient exceptionnellement présents à Dunkerque à cette occasion.

Paris 2024 vu du territoire ②

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la CUD a décidé de faire bénéficier sa population de cet événement international en s'engageant dans la démarche « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de préparation des Jeux ». Ainsi, les habitants ont pu participer à de nombreux événements rassemblant un large public, parmi ceux-ci :

- les entraînements des équipes nationales dont les championnats de France de breaking au Palais du Littoral de Grande-Synthe (1 300 spectateurs) et la régates d'aviron au Parc des Rives de l'Aa (400 rameurs).
- l'exposition « Tous Sportifs, jouons collectif » et animations à la Halle aux sucres.
- le passage de la flamme olympique à Dunkerque le 2 juillet.
- La semaine olympique et paralympique sur le territoire et l'organisation des olympiades scolaires rassemblant 1 000 enfants.
- l'ouverture du **CLUB 2024**, village consacré au sport pour tous. Il a permis à 35 000 visiteurs de vivre ensemble les JO : animations sportives, éducatives et ludiques, diffusion de la cérémonie d'ouverture et des épreuves, terrain de 3x3, simulateur de surf, mur d'escalade, initiations proposées par nos clubs (boxe, hockey-sur-gazon...).
- la diffusion sur écran géant de la cérémonie de clôture le 28 août sur le parvis du FRAC.

Enfin, grâce à un appel à projets permettant aux associations et structures d'éducation populaire de remporter des places, 847 habitants de l'agglomération ont assisté aux épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques avec prise en charge du transport par la CUD (542 aux Jeux Olympiques et 305 Jeux Paralympiques).

Une cérémonie de mise à l'honneur des athlètes et bénévoles du territoire ayant participé à l'aventure Paris 2024 a rassemblé en septembre près de 500 personnes place Jean-Bart à Dunkerque.

EN BREF...

- Le 21 janvier, la CUD a permis aux habitants de participer à la finale de Coupe de France de hockey sur glace à Bercy et de soutenir le club de hockey dunkerquois en prenant en charge le déplacement, soit une vingtaine de bus.

Mettre la solidarité au cœur des politiques publiques



720 000 €

alloué par an par l'État pour
le nouveau contrat de ville
« quartiers 2030 »



7

projets associatifs ont
bénéficié du dispositif
« Dunkerquois Solidaire
pour la Jeunesse »



17

volontaires en service
civique accueillis par les
services de la CUD

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Coup de projecteur sur la marque de territoire « Destination Pour Tous » ①

La CUD détient depuis 2021 la marque nationale « Destination pour tous » avec la mention OR récompensant les efforts pour construire un territoire inclusif, avec un haut niveau d'accessibilité pour les habitants, les visiteurs et les touristes. En avril, un temps fort autour de l'accessibilité a été organisé en lien avec les Journées nationales Tourisme & Handicap. Il a permis de découvrir des structures touristiques et de loisirs investis dans l'accessibilité et l'accueil adapté des personnes en situation de handicap (auditif, intellectuel, moteur ou visuel). Des visites guidées ont été mises en place pour une centaine de participants. Un guide mettant en lumière les sites touristiques labellisés « Tourisme & Handicap » a été édité.

Un nouveau site internet pour les balises

Le site web du réseau des bibliothèques Les Balises, qui propose un accès gratuit

à de nombreuses ressources en ligne (autoformation, apprentissage des langues, presse, films...) a été entièrement repensé. Plus facile d'utilisation, il permettra d'ajouter de nouveaux services à l'avenir : enrichissement du site avec des contenus issus de Babelio et lancement d'une application pour smartphone... Le site a vu sa fréquentation nettement augmentée.

Une animation territoriale de la politique de la ville

La CUD a signé le 26 août le **nouveau contrat de ville « quartiers 2030 »** pour la période 2024-2030, aux côtés des communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer et Tétheghem Coudekerque-Village, de l'État, de la Région Hauts-de-France, des bailleurs sociaux, de l'Éducation nationale, de la CAF, de l'ARS, de la CPAM, de France Travail et de BPI France. Objectif : favoriser l'égalité des chances et l'insertion sociale des habitants des quartiers dits prioritaires. La CUD coordonne la **Cité éducative intercommunale** qui vise à renforcer l'en-

①



FOCUS

semble des actions mises en œuvre pour la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers prioritaires. Le label a été renouvelé pour la période 2024-2026 et concerne les villes de Dunkerque/Saint-Pol-Sur-Mer, Grande-Synthe, Cappel-le-La-Grande et Coudekerque-Branche. Le budget alloué par l'État est de 2 160 000 € sur 3 ans, soit 720 000 € par an.

Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité, saine, durable et digne

La CUD et ses partenaires ont renouvelé le conventionnement pour la deuxième année du projet « Mieux manger pour tous ». Les objectifs incluent le développement d'alliances locales de solidarité alimentaire, le soutien d'actions de lutte contre la précarité alimentaire et l'amélioration de la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire.

Des stages découverte pour les élèves en manque de réseau

La CUD a étendu ses stages collectifs aux élèves de seconde de l'agglomération, en particulier les jeunes ayant peu de réseau familial. En juin, plus de 80 jeunes ont pu être accueillis à titre individuel dans les services de la collectivité ou en groupe dans les métiers de la santé, de la transition, de la culture et de la communication. Ces parcours ont mobilisé les services de la CUD, mais aussi des partenaires extérieurs, en particulier pour les métiers de la culture et de la santé (établissements de soins, médecine du travail, professions libérales, maison sport santé...). Globalement, 632 stagiaires ont été accueillis au cours de l'année scolaire.



La Fondation du Dunkerquois solidaire mise sur la jeunesse

Le dispositif « Dunkerquois Solidaire pour la Jeunesse » s'est déployé au bénéfice de sept projets associatifs bénéficiant à plus de 3 000 jeunes du territoire. Ce dispositif, lancé en partenariat avec Break Poverty, permet de lutter contre le déterminisme social et la pauvreté des jeunes en agissant sur trois axes : le soutien à la petite enfance, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accès au premier emploi. La Fondation du Dunkerquois solidaire a intégré le collectif Hauts-les-Jeunes lancé à l'initiative de la Fondation de France Région Nord, d'entreprises et cités, et de la Préfecture des Hauts-de-France. Ce collectif ambitionne d'aider les jeunes les plus fragiles à reprendre confiance et à trouver leur place dans la société en soutenant des solutions partenariales. De nouveaux projets vont ainsi pouvoir bénéficier aux jeunes de l'agglomération.

EN BREF...

- Organisation des **Journées Tourisme & Handicaps** en avril, édition d'une brochure « Destination Pour Tous » et participation au Salon Autonomique à Lille dans le cadre de la marque Destination Pour Tous.
- **74 jeunes** ont bénéficié d'une journée de déplacement à Londres ou à Bruxelles dans le cadre du programme Odyssée, permettant de créer du lien social, de rompre l'isolement, et pour près de la moitié, de connaître une première expérience à l'étranger.

Construire une concertation citoyenne au long cours et faire des citoyens les acteurs des politiques publiques



4 657

foyers répondant à la
consultation citoyenne « 200 000
Habitants - 200 000 gagnants »,
soit plus de 10 000 habitants



interpellations citoyennes opérées
entre le 9 mai et le 31 août lors
de grands événements ainsi qu'en
commune, soit 233 heures

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Les Jeunes Influenceurs du Climat : retour sur une démarche de design des transitions ①

Les JIC contribuent à des actions en faveur des transitions, font émerger des idées et des projets. Ils sont structurés en « junior association » via le concours de la Ligue de l'Enseignement. Lauréate de l'appel à projets lancé par la CUD et Écosystème D pour la création d'actions et outils pédagogiques autour de la transition, la JA a bénéficié de temps de formation/intelligence collective et a concrétisé des outils sous forme de jeux : « pour ou contre » sur le thème de la **fast fashion**, « vrai/faux » sur des thématiques de la transition écologique et un dépliant/guide présentant à la fois la Junior Association ainsi que la thématique de la seconde main. Ils ont participé à différents temps d'animation afin de se faire connaître, de proposer des animations et de tester une version **Bêta** de leur kit pédagogique.

Formation-action des agents de la CUD pour embarquer la population

Un accompagnement et une ingénierie spécifique mêlant démocratie locale et éducation populaire a été proposé aux agents de la CUD. Après une phase de recensement des besoins auprès des directions, trois rencontres (86 participants) ont permis d'assurer une sensibilisation autour des enjeux relatifs à la conduite de projets participatifs, centrés sur le principe « d'aller vers », et portés sur une thématique spécifique. Un cycle de formations-actions a été déployé associant une trentaine d'agents Ville/CUD. Puis, un nouveau cycle, co-construit avec le CNFPT, a été mis en place, axé sur la conduite de projets participatifs de manière concrète et opérationnelle sur la place de l'eau dans la ville (méthodologie d'animation, outillage en interpellation citoyenne, mise en situation).

Réseau POP'Démocratie ②

Le « Réseau des acteurs territoriaux de la démocratie locale et de l'éducation populaire » a réuni le 14 mars une quarantaine d'élus de l'agglomération, représentants des maisons de quartier, techniciens des communes et de la CUD permettant de revenir sur une première année d'expérimentation du réseau, et de tracer l'accompagnement méthodologique ainsi que les outils d'interpellation citoyenne pouvant être mobilisés. Un espace ressources, sécurisé et accessible à l'ensemble des membres du réseau a également été déployé : « Changer la vie ensemble »



FOCUS



La concertation « 200 000 Habitants - 200 000 Gagnants », donner la parole aux habitants et citoyens

La CUD a lancé en mars la démarche de participation citoyenne 200 000 gagnants, sur le même modèle que la précédente, « Changer la vie ensemble » (lancée en 2021), sur laquelle la CUD s'était appuyée pour donner le cap en matière de politique jeunesse, d'environnement ou de santé. 200 000 comme le nombre d'habitants de l'agglomération ; et Gagnants, car ce nouveau dynamisme doit profiter à chacun dans tous les domaines. Une consultation a été menée sur plus de 4 mois, au travers d'un questionnaire en ligne et de rencontres d'habitants lors d'événements. 4 657 foyers se sont exprimés (2 890 avec le questionnaire papier et 1 767 en ligne). En parallèle, des Ateliers de « mise en récit » du territoire ont été mis en place pour inviter les habitants à partager leurs histoires et leurs visions, et créer, imaginer en collectif un récit pour l'avenir de la CUD. 85 participants lors de trois rendez-vous jeunes, entreprendre ensemble et événement carnaval. Un Séminaire des élus majoritaires de l'agglomération fut l'occasion d'éclairer la démarche et les résultats.



(changer-la-vie-ensemble.com). Le 16 mai, un voyage inspirant a été organisé pour découvrir Loos-en-Gohelle, un exemple fédérateur et joyeux de transformation territoriale impliquant activement ses habitants dans un projet de transition vivant et participatif. En décembre, un temps de sensibilisation « Sensi'Pop » a été organisé pour permettre aux agents de découvrir de manière simple et engageante, en lien avec les publics, les clés de la participation citoyenne : définition, méthodes et outils. Il a réuni 15 participants du cycle de l'eau, de l'habitat/logement, de la communication et des relations à l'habitant.

EN BREF...

- Les 22 et 23 novembre, la rédaction du journal Libération a organisé pour la seconde année le festival « Climat Libé » Tour à Dunkerque pour explorer les enjeux de la transition écologique. Rencontres avec des personnalités telles que le prix Nobel de la paix Jean Jouzel ou l'économiste sur France Inter Thomas Porcher, workshops avec des étudiants et des collégiens et, nouveauté cette année, un Comedy Club pour aborder les sujets environnementaux avec plus de légèreté. 1 000 visiteurs ont été accueillis sur les deux jours avec un rayonnement régional, grand public, experts, étudiants et collégiens..

Conforter le rôle des communes au sein de l'agglomération, animer les partenariats institutionnels, créer les alliances territoriales nécessaires avec les territoires voisins

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

**1 289**agents travaillent
en services communs**7**nouveaux services
communs créés**7,5 M€**de financements
extérieurs obtenus pour
les projets de la CUD.

De nouveaux services communs et un transfert de compétences

- **Service commun énergie** : créé par la CUD et neuf communes partenaires, il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier et concerne le suivi et l'optimisation des consommations, la gestion des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, les projets de rénovation énergétique et de production d'énergies renouvelables, la mobilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).
- **Service commun d'ingénierie et d'animation en matière de réduction et de valorisation des déchets dans l'espace public** : créé par la CUD avec les communes membres, celui-ci est opérationnel depuis le 1^{er} juillet pour une durée de cinq ans. Il coordonnera le recueil des actions de propreté mises en place par les communes, la réponse aux appels à projets financiers et techniques (CITEO, ALCOME...), la redistribution des aides et le soutien aux actions locales (nettoyement, communication...).
- **Service commun de prévention des expulsions locatives** : créé par la CUD en avril avec 11 communes adhérentes sur la base du travail déjà engagé par la Ville de Dunkerque, en lien avec l'intégration de la CUD dans l'expérimentation nationale « logement d'abord ». Les objectifs sont de repérer le plus tôt possible les situations d'impayés de loyer et éviter les procédures judiciaires d'expulsions locatives, d'offrir un accompagnement adapté à tout locataire en difficulté et de garantir et sécuriser l'intervention des communes et des maires dans leurs obligations en coordonnant l'inter-

vention des partenaires en mettant en œuvre le suivi des procédures adaptées.

Transfert partiel de la compétence gestion de la qualité des eaux de baignade

Dans le cadre de sa compétence assainissement et de sa politique de promotion touristique d'agglomération et du tourisme balnéaire, la CUD a investi en accord avec les communes la compétence comme le permet la loi 3DS de 2022, lors de la saison balnéaire 2024.

Partenariats institutionnels

La CUD a mobilisé les partenaires institutionnels sur les grands projets du territoire. Des demandes de financements ont été déposées auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département :

- FEDER / FSE+ : travaux du chenal de l'Aa, stratégie numérique du territoire et les événements liés à l'orientation des jeunes : « Trace ton avenir » et Forum des fabuleux métiers.
- État : projets de recyclage foncier (site Timmerman, plaine des graviers, Éco-quartier des Glacis), aménagement mobilité douce du boulevard des Flandres à Grande-Synthe, travaux de consolidation de la digue des Alliés, Territoire engagé pour le logement...
- Région des Hauts de France : Halle des Sœurs Blanches
- Département du Nord : réhabilitation de la Ferme Nord.

FOCUS

Alliances territoriales

Dynamisation des relations transfrontalières : accompagnement de la CUD aux travaux du GECT (groupement européen de coopération territoriale) Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et conclusion directe de projets transfrontaliers avec les partenaires belges. Parmi eux :

- L'intégration pour 4 ans au projet RODEO (en partenariat avec la Ville d'Ostende) sur le développement de l'accès de l'habitat individuel aux réseaux de chaleur, dans le cadre de l'appel à projets Interreg « Europe du Nord-Ouest ».
- Le partenariat initié entre Écosystème D, la CUD et POM West-Vlaanderen et Flanders Investment & Trade, sur les enjeux communs sur le plan économique, de l'emploi, de l'attractivité et de la formation, et les complémentarités entre acteurs économiques de part et d'autre de la frontière.
- Une étude réalisée par la Mission opérationnelle transfrontalière pour le compte de la Banque des territoires sur la réalité et les enjeux des besoins fonciers du territoire du GECT.

Au sein du SCOT de la région Flandre Dunkerque : participation de la CUD aux quatre comités syndicaux, à l'étude sur les perspectives démographiques et économiques dans le Dunkerquois, engagée avec l'INSEE. Dans le cadre du SRADDET, participation des élus de la CUD à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Séminaire des élus

Le séminaire a permis de croiser les résultats de l'enquête 200 000 gagnants menée auprès des habitants avec les réflexions des élus autour de cinq grandes thématiques : l'emploi et le pouvoir d'achat, les services, la tranquillité publique, l'aménagement du cadre de vie et la jeunesse.

Les échanges ont mis en évidence :

- La nécessité d'améliorer l'accès au logement, à l'emploi et aux soins, en particulier pour les publics les plus fragiles.
- L'importance d'une politique territoriale de santé plus attractive et d'une meilleure écoute des besoins des habitants.
- La volonté de préserver la tranquillité urbaine tout en réduisant les inégalités entre communes.
- Le besoin d'équilibrer le développement industriel, le logement et la préservation agricole, tout en adaptant les infrastructures aux jeunes et aux seniors.
- L'urgence de renforcer l'implication des jeunes, de soutenir leur autonomie et de développer des lieux de vie et d'échange adaptés.

EN BREF...

- **Les communes de la CUD s'unissent pour économiser l'eau dans les bâtiments publics** : un marché lancé par la CUD inclut la prise en charge de trois diagnostics par commune ainsi que la gestion administrative et les démarches auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie qui peut subventionner ces opérations.



Le numérique au service des objectifs du projet de territoire


4 000

 foyers supplémentaires
raccordés au très haut débit

15 000

 téléchargements de
l'application Corsaire

52

 actions dans le plan
numérique responsable
adopté par les élus

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Une administration plus réactive pour un meilleur suivi en temps réel

Car la modernisation du service public dépend aussi de la qualité et de la réactivité de l'information délivrée au citoyen, la CUD a lancé en avril son outil digital de demande et de suivi d'intervention « Kiosk ». Signaler un nid de poule sur la chaussée, un éclairage public défaillant ou encore un dépôt sauvage de déchets : il suffit de remplir un formulaire sur le site de la CUD ou sur l'appli Corsaire pour entrer en contact direct avec le service et suivre au jour le jour la résolution du problème.

« Soliguide » : le numérique au service de la lutte contre l'exclusion

L'application Soliguide facilite la mise en relation de personnes rencontrant une difficulté, faisant suite à un accident de la vie, avec les structures d'accueil et d'entraide : à ce titre, le Soliguide est le reflet numérique du guide « Je trouve ce dont j'ai besoin » édité dans le cadre du Pacte Dunkerquois des solidarités. Dans l'agglomération, plus d'une centaine de lieux sont ainsi référencés pour des services d'urgence, d'accompagnement social, d'hygiène, de logement ou encore d'alimentation.

Dunkerque à vélo, l'appli préférée des cyclistes ②

Dunkerque à Vélo accompagne les cyclistes du dimanche et les passionnés de

cyclotourisme à découvrir le territoire à travers le réseau de voies cyclables. L'appli offre un outil de géo-guidage spécial vélo, privilégiant les axes sécurisés et dédiés et mentionnant la localisation des services utiles : arceaux, parkings sécurisés, réseau des réparateurs... Sur un modèle collaboratif, il est également possible de partager ses circuits préférés et d'effectuer des recommandations sur les parcours proposés : des boucles thématiques « Jeux Olympiques » ont ainsi été créées, et d'autres feront leur apparition autour de l'art urbain.

Accompagner la digitalisation du commerce ①, ③

Sensibles à l'importance des outils numériques, mais n'ayant que peu de moyens à y consacrer, les commerçants locaux sont en attente d'un accompagnement personnalisé pour renforcer leur visibilité et améliorer leurs pratiques de commercialisation en ligne. Pour cela, la CUD a mis en place un plan d'actions pour la digitalisation des commerçants qui vise à répondre aux besoins de chacun. En 2024, la CUD a lancé « Mon diag Google » : un premier diagnostic effectué sur rendez-vous en boutique, pour évaluer la présence en ligne du commerce et proposer l'accompagnement sur mesure avec les partenaires de la Turbine. Des supports en ligne comme la Gazette Commerce ou les réseaux sociaux de la Turbine (vidéos « Dans la peau d'un entrepreneur ») renforcent quant à eux l'image du commerce local et la diffusion des bonnes pratiques numériques.

FOCUS



Changer nos pratiques pour un numérique plus responsable

Limitier l'impact énergétique et carbone des usages numériques de la collectivité et du territoire : c'est tout l'enjeu de la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable, adoptée par le conseil communautaire le 26 avril. 52 actions ont été prévues pour améliorer l'empreinte environnementale du numérique, permettant d'agir sur la gouvernance, les achats de matériel et logiciels, l'évaluation de nos pratiques, l'économie circulaire, la sensibilisation et l'exemplarité de la collectivité. En 2024, les référents numérique responsables de la collectivité ont été nommés et les premières actions de sensibilisation ont été mises en place, à destination des agents et des habitants : expositions, jeux, ateliers, participation à des événements... 2025 sera essentiellement consacrée à l'allongement de la durée de vie du matériel informatique, en travaillant sur les opportunités de réparation, en optimisant l'achat de matériel reconditionné et en donnant une seconde vie au matériel réformé. Un appel à projets territorial est envisagé pour animer cette dynamique.



EN BREF...

- La CUD a remporté le label national « Territoire Innovant » des Interconnectés pour le projet Facili'city, une plateforme no code permettant de créer tous types de services numériques.
- Le hackathon WIMO #3 en partenariat avec DK Bus a permis à cinq équipes étudiantes de travailler à la mise en œuvre d'une solution numérique pour fluidifier et améliorer l'accessibilité des usagers au pôle d'échange de la gare.
- En partenariat avec Hauts-de-France Innovation Tourisme, la CUD a accueilli la journée professionnelle « Touristique, tout numérique ? », une rencontre pour imaginer le tourisme de demain grâce à la data et l'IA.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

121 M€

BILAN
FINANCIER

- **Budget principal : 90 M€**
- **Budgets annexes : 31 M€**
 - > Budget OM : 8 M€
 - > Budget assainissement : 12 M€
 - > Budget transport : 6 M€
 - > Budget GEMAPI : 4 M€
 - > Budget photovoltaïque : 1 M€

LE PACTE FISCAL
ET FINANCIER 2021-2026

Le pacte 2021-2026 s'articule autour de six objectifs votés le 1^{er} juillet 2021 :

- **Renforcer l'équité et l'intégration fiscale sur le territoire**
 - Réflexions sur la stratégie de rapprochement des taux
 - Stratégie partagée pour optimiser les ressources du territoire
- **Sécuriser les ressources des communes**
 - Les transferts de compétences avec évaluation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées et correction de l'Attribution de compensation
- **Renforcer la péréquation et la solidarité des communes**
 - Renforcement de la solidarité sur la Dotation de compensation communautaire
 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **Soutenir l'investissement des communes**
 - Fonds de soutien aux projets d'Initiative Communale (FIC)
- **Adopter un plan d'économie budgétaire et d'harmonisation des services publics**
 - Plan d'économies
 - Plan d'harmonisation des services publics
- **Préserver la santé financière du territoire**
 - Actualisation de la rétrospective
 - Actualisation de la prospective
 - Mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissements

Compromis entre la Communauté urbaine de Dunkerque et ses communes membres, ce pacte fiscal et financier porte sur la préservation de la capacité financière du territoire et de ses services publics en vue de la réalisation du projet de territoire à l'échelle intercommunale.

Répondant à une obligation légale dans l'objectif de réduction des disparités territoriales, ce pacte représente surtout l'opportunité de mettre en place une péréqua-

tion verticale (de la CUD et des communes), mais aussi horizontale (les communes entre elles).

Dans ce cadre, la DSC, à compter de 2021, a pour objectif de se conformer à l'article 256 de la loi de finances pour 2020, qui prévoit désormais que cette dernière doit être répartie en fonction du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant à hauteur de 35 % de l'enveloppe totale de la DSC. Deux nouveautés majeures ont été par ailleurs introduites avec un dispositif de partage de fiscalité entre les communes, d'une part et une prise en charge par la CUD des pertes de Dotation globale de fonctionnement.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Dunkerque réalise des accompagnements spécifiques des structures publiques. Ainsi, la commune de Ghyvelde-les-Moères continue de bénéficier du dispositif d'accompagnement exceptionnel au titre des communes en difficultés. Le renouvellement est prévu pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2025. De la même façon, la commune de Leffrinckoucke continue également dans une logique de mutualisation, de bénéficier d'un accompagnement (préparation budgétaire, prospective financière, pratiques financières...) et de la formation d'un de leur agent devenu responsable des finances. La commune de Grand-Fort-Philippe, dans une situation financière fragilisée, a bénéficié d'un accompagnement poussé par les services financiers et juridiques de la CUD avec l'élaboration d'une nouvelle convention d'assistance exceptionnelle à la fin du premier semestre 2023. La Direction Relations et Appui aux Communes a mis en place des COPIL réguliers avec mise à jour trimestrielle pour assurer le suivi des actions visant à améliorer la situation financière de la commune. En outre, par délibération du 15 décembre dernier, il a été décidé d'octroyer à la commune une dotation exceptionnelle de 160 K€. De plus, la direction des Finances Mutualisée intervient ponctuellement, pour aider par exemple la Régie des Ports de plaisance dans le cadre de la préparation budgétaire. Elle réalise également des prestations de services avec refacturation pour répondre à des besoins spécifiques de structures publiques comme dernièrement avec la commune de Spycker pour l'aider à mener une consultation bancaire.

Enfin le groupe de directeurs financiers de l'agglomé-

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**437 M€**

- **Budget principal : 300 M€**
- **Budgets annexes : 137 M€**
 - > Budget OM : 35 M€
 - > Budget assainissement : 6 M€
 - > Budget transport : 93 M€
 - > Budget GEMAPI : 3 M€



ration a poursuivi son travail en synergie sur les dispositifs du pacte pour partager une culture commune sur les problématiques financières de ce territoire.

LE BUDGET 2024

Outil de la solidarité intercommunale dans la mesure où plus de 144 M€ sont reversés aux communes, le budget de la CUD est aussi l'ambition d'un service public de qualité et la volonté de développer le territoire. En 2024, le montant total du budget s'élève à 578 M€ réparti en 437 M€ de dépenses de fonctionnement et 121 M€ de dépenses d'investissement. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 506 M€.

Elles sont réparties entre les recettes du budget principal (378 M€) et les recettes des budgets annexes dont (14 M€ de redevance assainissement, 29,8 M€ de taxe des ordures ménagères et 72,8 M€ de versement mobilité).

LE PPI

Mi-2021, la CUD a élaboré un PPI adapté à sa capacité budgétaire avec la mise en place d'un véritable pilotage de ce dernier et des projets afin de réaliser un véritable suivi.

Ce PPI prévoit plus de 500 M€ d'investissement sur le mandat. En 2022, ce PPI a été adapté au nouveau contexte financier pour permettre un volume d'investissements plus conséquent que celui prévu initialement.

Cette programmation se décline en deux parties :

- **La première concerne les investissements dits récurrents**

Consacrés aux dépenses d'entretien du patrimoine et nécessaires à l'accomplissement des missions de service public telles que la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'assainissement de l'eau, la politique énergétique locale, le transport (transports urbains, pistes cyclables, voirie, signalisation...), la gestion des espaces verts, la politique de l'habitat, l'aménagement de la voirie communautaire. Elle représente 40 M€ en 2024.

- **La seconde concerne les investissements de projets**

Chaque vice-président, en charge d'un secteur pesant fortement sur le budget d'investissement est doté, à l'échelle du mandat, d'une enveloppe lui permettant d'organiser la mise en œuvre des politiques dont il a la charge, en priorisant les opérations relevant de ces politiques. Elles représentent 81 M€ en 2024.

L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, la dette de la CUD s'élève à 554,13 M€.

Le recours à l'emprunt a été moins important sur l'année 2024 à hauteur de 60,88 M€ (contre 84,215 M€ en 2023), compte tenu d'un niveau d'investissements moindre (121 M€ contre 141 M€), mais qui reste malgré tout particulièrement élevé et nécessaire à la transformation, au développement et à l'attractivité du territoire communautaire ainsi qu'à l'adaptation des services publics aux enjeux de la transition écologique. Les nouveaux financements en 2024 ont été obtenus dans des conditions de taux légèrement plus favorables (sur une durée de 25 ans à taux fixe de 3,45 % et à taux variable sur index euribor 3 mois + marge de 0,78 %).

L'année 2024 affiche donc une variation positive de la dette de 33,49 M€ conduisant à un endettement supplémentaire de + 6,43 %.

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2024 confirment la gestion prudente de la dette de la CUD : 100 % de la dette bancaire est positionnée sur un risque considéré comme faible au regard de la classification des risques définis dans le cadre de la charte de bonne conduite « Gissler ».

Compte tenu de l'évolution à la baisse des taux courts monétaires, le taux moyen de la dette bancaire baisse légèrement au terme de l'année 2024 à 2,92 % contre 3,07 % fin 2023. La structure de la dette est correctement orientée : répartition taux fixe - taux variable 59,97 % / 40,03 %.

BILAN SOCIAL

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, **1 820 agents** sont employés par la Communauté urbaine de Dunkerque.

Les fonctionnaires représentent 85 % des effectifs, soit 1 555 agents. 9 % des effectifs sont des contractuels permanents, soit 166 agents. 5 % des effectifs sont des contractuels non permanents, soit 99 agents.

8 agents sont sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel.

Concernant les emplois non permanents :

- 37 % sont des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 8 % sont des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire.

394 agents permanents sont arrivés en 2023 : 49 % en transfert de compétences, 21 % d'arrivées de contractuels, 12 % par voie de mutation, 11 % de remplacements (contractuels), 7 % de recrutements directs.

Il y a eu 90 départs d'agents : 57 % de départs à la retraite d'agents permanents, 13 % de mises en disponibilité, 12 % de mutations ; 9 % de fin de contrats remplaçants ; 3 % de démissions.

La variation des effectifs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 est de + 21,5 %, du fait des mutualisations des services avec la Ville de Dunkerque.

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

Les agents permanents sont répartis comme suit :

- **Catégorie A = 22 %**
- **Catégorie B = 19 %**
- **Catégorie C = 59 %**

58 % des agents permanents sont des hommes et 42 % des femmes.

Les principaux cadres d'emploi sont les suivants :

- Adjoints techniques : **27 %**
- Agents de maîtrise : **17 %**
- Adjoints administratifs : **14 %**
- Attachés : **13 %**
- Rédacteurs : **10 %**

164 travailleurs handicapés sont employés sur emploi permanent, majoritairement de catégorie C (70 %). Tous sont fonctionnaires. Trois travailleurs handicapés sont sur des emplois non permanents.





CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Évolution professionnelle

On comptabilise :

- 63 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés
- 9 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés
- 680 avancements d'échelon et 124 avancements de grade
- 28 lauréats d'un examen professionnel nommés

Temps de travail des agents permanents

100 % des fonctionnaires et des contractuels travaillent à temps complet. 9 % des fonctionnaires et 1 % des contractuels travaillent à temps partiel. Parmi les agents permanents, 1 % des hommes et 18 % de femmes sont à temps partiel.

Rémunération

Les rémunérations annuelles brutes des agents sur emploi permanent représentent 64 829 139 €.

Les rémunérations des agents sur emploi non permanent représentent 1 518 751 €.

La part des primes et indemnités sur les rémunérations est de 28,18 %.

FORMATION

Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent est de 2 jours par agent.

813 509 € ont été consacrés à la formation en 2023.

3 417 jours de formations ont été suivis par les agents sur emploi permanent.

Les jours de formations sont répartis par catégorie hiérarchique comme suit :

- 20 % de catégorie A
- 22 % de catégorie B
- 58 % de catégorie C

La répartition des jours de formation par organisme est la suivante :

- CNFPT : 61 %
- Autres organismes : 27 %
- Interne à la collectivité : 12 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Patrice VERGRIETE
DUNKERQUE

Président de la Communauté
urbaine de Dunkerque

Les vice-présidents(e)s



David BAILLEUL
COUDEKERQUE-BRANCHE
1^{er} vice-président
en charge de l'Aménagement
et de la Voirie



Bertrand RINGOT
GRAVELINES
2^e vice-président en charge de
la politique de l'eau, de l'Assainissement
et de la Prévention des inondations



Martine ARLABOSSE
DUNKERQUE
3^e vice-présidente en charge
du Sport de haut niveau



Martial BEYAERT
GRANDE-SYNTHÉ
4^e vice-président en charge du Personnel,
de l'Urbanisme réglementaire
et de la Politique de la Ville



Florence VANHILLE
ZUYDCOOTE
5^e vice-présidente
en charge du Tourisme



Eric ROMMEL
LOON-PLAGE
6^e vice-président
en charge des Finances



Jean-François MONTAGNE
DUNKERQUE
7^e vice-président en charge
de la Transition écologique
et de la Résilience



Christine GILLOOTS
BRAY-DUNES
8^e vice-présidente en charge
de la Politique transfrontalière



Sony CLINQUART
GRAND-FORT-PHILIPPE
9^e vice-président
en charge de la Jeunesse
et des Affaires européennes



Michel PESCH
TÉTEGHEM- COUDEKERQUE-VILLAGE
10^e vice-président en charge
des Affaires culturelles



Sophie AGNERAY,
CAPPELLE-LA-GRANDE
11^e Vice-président en charge de
l'enseignement
supérieur de la recherche,
de l'innovation et du Numérique



Virginie VARLET,
DUNKERQUE
12^e Vice-président
en charge de l'Habitat,
de l'Hébergement,
de la Rénovation urbaine
et de la Politique foncière

Les conseillères et conseillers communautaires délégué(e)s



Jean-Luc DARCOURT
ARMBOUTS-CAPPEL

Marchés publics



Delphine CASTELLI
DUNKERQUE

Santé



Eric GENS
BOURBOURG

Agriculture
et Circuits courts alimentaires
en lien avec Jean-François Montagne



Leïla NAIDJI
DUNKERQUE

Action sociale
et Lutte contre l'Exclusion



Grégory BARTHOLOMÉUS
DUNKERQUE

Transport et Mobilité
en lien avec Jean-François Montagne



Barbara BAILLEUL-ROCHART
COUDEKERQUE-BRANCHE

Sécurité et Prévention
de la délinquance



FRANCK GONSSE
DUNKERQUE

Affaires maritimes et portuaires
et Coopérations internationales



NATHALIE BENALLA
GRANDE-SYNTHÉ

Lutte contre les Discriminations,
Égalité homme-femme et Handicap



Jean-Pierre VANDAELE
DUNKERQUE

Commerce, Artisanat et petites
et moyennes entreprises



Marjorie ÉLOY
DUNKERQUE

Plaisance
et Politique de l'eau
en lien avec Bertrand Ringot



Didier BYKOFF
COUDEKERQUE-BRANCHE

Plan Air Climat Énergie Territorial
en lien avec Jean-François Montagne



Delphine TYTECA-MARSCHAL
LEFFRINCKOUCHE

Patrimoine et Lieux de mémoire
en lien avec Michel Pesch



Laurent NOTEBAERT
GRAVELINES

Participation citoyenne
et Relations avec la population



Benoit CUVILLIER
GRANDE-SYNTHÉ

Insertion professionnelle
et économie sociale et solidaire



Pierre DESMADRILLE
CRAYWICK

Solidarité intercommunale
et Affaires funéraires



Jean BODART
DUNKERQUE

Emploi et Formation
professionnelle

Les conseillères et conseillers communautaires



Maude ODOU
BOURBOURG



Julien GOKEL
CAPPELLE-LA-GRANDE



Eric DUBOIS
COUDEKERQUE-BRANCHE



Mélanie LEMAIRE
COUDEKERQUE-BRANCHE



Patricia LESCIEUX
COUDEKERQUE-BRANCHE



Rémy BECUWE
DUNKERQUE



Danièle BELE-FOUQUART
DUNKERQUE



Sylvaine BRUNET
DUNKERQUE



Zoé CARRÉ
DUNKERQUE



Fabienne CASTEL
DUNKERQUE



Pierrette CUVELIER
DUNKERQUE



Yohann DUVAL
DUNKERQUE



Gilles FERYN
DUNKERQUE



Gérard GOURVIL
DUNKERQUE



Sylvie GUILLET
DUNKERQUE



Davy LEMAIRE
DUNKERQUE



Elisabeth LONGUET
DUNKERQUE



Claude NICOLET
DUNKERQUE



Laurent SCHOUTTEET
DUNKERQUE



Catherine SERET
DUNKERQUE



Frédéric VAHNILLE
DUNKERQUE



Séverine WICKE
DUNKERQUE



Françoise ANDRIES
GHYVELDE-LES-MOËRES



Karine FAMCHON
GRANDE-SYNTHÉ



Sylvain MAZZA
GRANDE-SYNTHÉ



Michèle PINEL HATTAB
GRANDE-SYNTHÉ



Jean-Christophe PLAQUET
GRANDE-SYNTHÉ



Claudine BARBIER
GRAVELINES



Isabelle FERNANDEZ
LOON-PLAGE



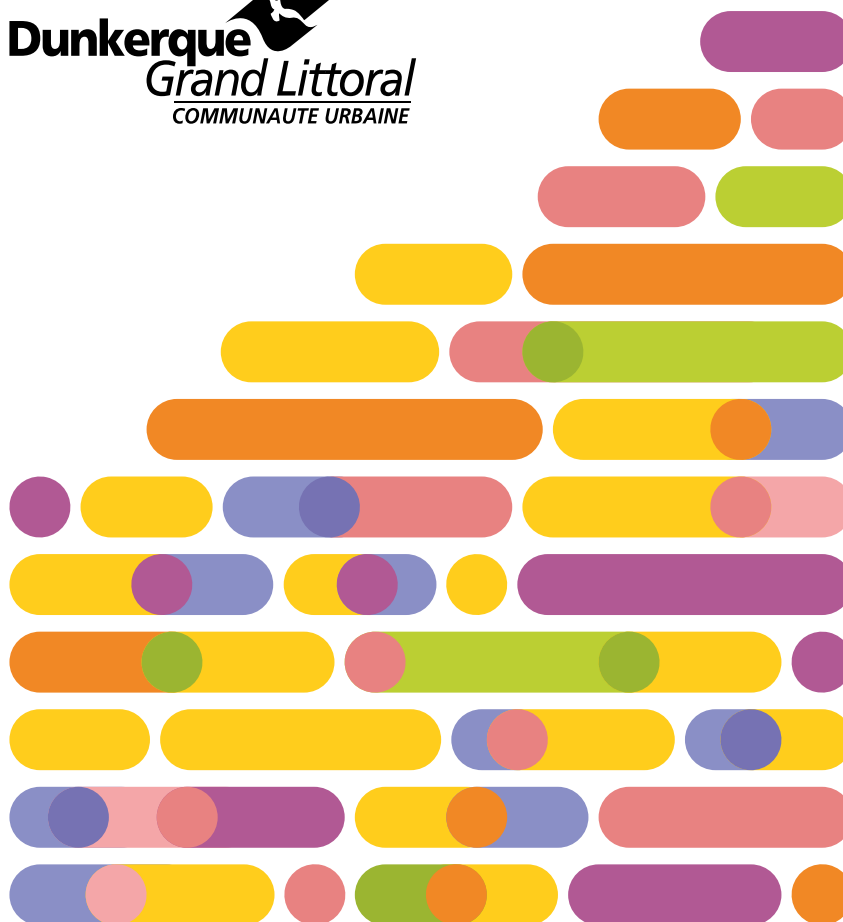
Éric BOCQUILLON
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA



Jean-Luc GOETBLOET
SPYCKER



Régine FERMON
TETEGHEM-
COUDEKERQUE-VILLAGE



Communauté urbaine de Dunkerque

Pertuis de la marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1 - France
Tél. +33 (0)3 28 62 70 00 - www.communaute-urbaine-dunkerque.fr